



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION 2018 DU CIO

XXIII^{es} JEUX OLYMPIQUES D'HIVER



Rapport de la commission d'évaluation 2018 du CIO

XXIIes Jeux Olympiques d'hiver



© CIO. MAI 2011. TOUS DROITS RÉSERVÉS.
VERSION ORIGINALE : ANGLAIS

Ce document est disponible uniquement en version électronique. Veuillez penser à l'environnement avant d'imprimer et si c'est vraiment nécessaire, essayez de le faire recto-verso.

SOMMAIRE

Introduction	5
1 → MUNICH	7
2 → ANNECY	42
3 → PYEONGCHANG	76
4 → ANNEXES	111

Introduction

Introduction

La commission d'évaluation a été chargée par le CIO de préparer un rapport technique sur les villes candidates à l'organisation des XXIII^{es} Jeux Olympiques d'hiver en 2018 (Munich, Annecy et PyeongChang¹) afin d'aider les membres du CIO lors de l'importante décision que sera l'élection de la ville hôte. La commission présente ci-après les résultats de son évaluation.

Dans son rapport, la commission a vérifié les informations soumises au CIO dans le dossier de candidature par chaque ville et a effectué une visite dans chacune des villes pour déterminer si les plans proposés sont réalisables. Les visites ont eu lieu aux dates suivantes :

- Annecy, France : 9 – 12 février 2011
- PyeongChang, République de Corée : 16 – 19 février 2011
- Munich, Allemagne : 1er - 4 mars 2011

Les villes candidates 2018 ont pu bénéficier de services que le CIO s'emploie constamment à améliorer : un séminaire pour les villes requérantes, la participation au programme des observateurs des Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver, la séance bilan officielle sur les Jeux de Vancouver, des séances d'information sur des sujets spécifiques relatifs à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver et l'accès au programme de gestion des connaissances sur les Jeux Olympiques du CIO.

Le savoir-faire et les compétences mis à disposition des villes par le CIO se vérifient dans les projets présentés par les villes candidates 2018, lesquels sont tous d'un niveau extrêmement haut. Ces projets font également état d'une planification détaillée et de stratégies complètes dans des domaines techniques, opérationnels et autres tels que la durabilité, l'environnement, l'héritage, l'accessibilité et le développement urbain intégré. Il a été clairement établi que les investissements réalisés tout au long de la procédure de candidature peuvent être considérés comme laissant un héritage positif, que la ville se voit attribuer ou non les Jeux Olympiques d'hiver en 2018. La qualité des dossiers de candidature et des présentations faites lors des visites ont grandement contribué à l'évaluation par la commission de chaque proposition des villes et à la préparation de ce rapport.

La commission estime que les villes candidates pourraient toutes trois accueillir les Jeux Olympiques d'hiver en 2018, chaque ville offrant un concept et une vision qui lui sont propres. La commission pense par ailleurs que le concept de chaque ville est viable; toutefois, chaque projet, du fait de sa nature, comporte des risques que la commission présente tout au long de son rapport.

¹ Les villes sont citées dans l'ordre du tirage au sort

Introduction

Ce rapport reflète l'opinion unanime de la commission. Il a pris en considération toutes les informations reçues jusqu'au départ de la commission de chaque ville. Toutes les informations reçues après la visite n'ont en effet pas été prises en compte dans ce rapport, mais ont néanmoins été ajoutées au dossier de la ville concernée.

Pour un pays, l'organisation d'une édition des Jeux Olympiques revêt une importance telle que les plus hautes instances du gouvernement sont prêtes à apporter leur soutien à une candidature et à défendre le projet olympique auprès de la commission d'évaluation. La présence et le soutien des représentants des plus hautes sphères du gouvernement et du secteur privé des trois villes candidates montrent l'importance des Jeux sur les plans local, régional et national et soulignent que, même dans le contexte économique mondial actuel, l'organisation des Jeux reste un catalyseur de changement et une chance pour favoriser le développement social, économique et environnemental. Cet engagement témoigne également du fait qu'une candidature à l'organisation des Jeux est l'occasion de nouer de nouveaux partenariats qui se poursuivront au-delà de la candidature, indépendamment du résultat.

Généralités

La section suivante contient des informations d'ordre général concernant le rapport ainsi qu'un certain nombre de points communs à toutes les villes candidates et qui ne sont donc pas couverts dans le rapport individuel de chaque ville.

1. Procédures de travail

La commission a suivi la même procédure de travail pour chaque ville candidate : des présentations ont eu lieu sur l'ensemble des thèmes figurant dans le document intitulé "Procédure de candidature et questionnaire" et des visites ont été effectuées sur chacun des sites – de compétition et autres – proposés.

2. Terminologie / langue

Tout au long du rapport, lorsque la commission se réfère aux "Jeux", ce terme comprend les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, à moins que l'un ou l'autre ne soient spécifiquement définis.

Le terme "athlètes" se réfère aux athlètes olympiques et paralympiques.

La version originale du présent rapport a été rédigée en langue anglaise. En conséquence, en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fait foi.

Un glossaire des termes et abréviations est disponible à l'annexe C.

3. Jeux Paralympiques

Des éléments concernant les Jeux Paralympiques figurent non seulement sous la section Jeux Paralympiques, mais sont également insérés tout au long du rapport. Le budget paralympique a été intégré dans le budget des Jeux Olympiques.

Introduction

4. Chiffres concernant la population

Les chiffres concernant la population mentionnés sous la section Structure politique, soutien du gouvernement et du public sont des chiffres que les villes elles-mêmes ont soumis dans leurs dossiers au cours de la première étape de la procédure.

5. Opinion publique

Afin d'obtenir des informations complémentaires, le CIO a fait réaliser un sondage d'opinion dans les villes candidates ainsi que dans les pays et régions concernés en décembre 2010. Les résultats de ce sondage, qui a été mené par IFM Sports Marketing Surveys, figurent à l'annexe B.

6. Lettres exprimant des préoccupations

Comme pour chaque édition des Jeux, des lettres exprimant des préoccupations ont été adressées à la commission. Des représentants de certains groupes ont demandé à rencontrer la commission lors de ses visites à Annecy et Munich, ce à quoi la commission a consenti. Leurs préoccupations étaient principalement axées sur des questions d'ordre environnemental, financier et social.

7. Finances

Pour la budgétisation (revenus du COJO), le CIO a conseillé aux villes candidates d'inclure les montants de USD 440 millions pour la contribution du CIO et de USD 200 millions pour le partenariat TOP du CIO (valeurs de 2018). En outre, le CIO a informé les villes candidates qu'il assumerait la responsabilité et prendrait à sa charge le coût des opérations de l'Organisme de Radio-télévision Olympique (OBO) par le biais de sa filiale détenue à 100 %, OBS SA.

Il a été demandé aux villes candidates de fournir des chiffres en USD, valeur de 2010 et 2018, ainsi qu'en monnaie nationale. Tous les chiffres figurant dans le rapport (sauf indication contraire) sont en USD, valeur de 2010.

8. Hébergement

Le CIO demande que les villes candidates garantissent :

- 23 300 chambres dans diverses catégories d'hôtels
- Un tarif en USD, valeur de 2018, pour les hôtels du CIO (950 chambres)
- Un tarif maximum en USD, valeur de 2018, pour les autres groupes de clients accrédités (avec la méthode de calcul utilisée)

9. Temps de trajet

Tous les temps de trajet mentionnés dans le rapport sont les temps de trajet moyens en bus en 2018, tels qu'indiqués par les villes dans leurs dossiers de candidature.

Lorsqu'un temps de trajet de cinq minutes est évoqué par l'une des villes candidates, la commission s'y réfère en utilisant la mention "moins de 10 minutes".

Introduction

10. Arrondissement des chiffres

D'une manière générale, les chiffres contenus dans le rapport ont été arrondis. Dans les cas où le pourcentage n'atteint pas 100 %, cela peut s'expliquer par cet arrondissement des chiffres.

11. Cartes

Des cartes, prises dans les dossiers de candidature de chaque ville, figurent à l'annexe D et aideront les lecteurs à évaluer le projet global de chaque ville et à localiser les sites.

12. Technologie

Les pays des trois villes candidates sont extrêmement avancés dans les secteurs de la technologie et des télécommunications, lesquels sont bien développés. La commission estime que les trois villes auraient le niveau nécessaire en termes de technologie, télécommunications et savoir-faire pour répondre aux exigences des Jeux et n'a donc fait aucun commentaire à cet égard dans le rapport.

13. Des propositions qui vont au-delà des exigences du CIO

La commission a noté une tendance accrue de la part des villes candidates à vouloir aller au-delà des exigences du CIO lors de la phase de candidature. Alors que ces propositions peuvent intéresser certains groupes de clients ou représenter un plus, le futur COJO se retrouve inévitablement confronté à des dépenses supplémentaires pour livrer des services qui n'ont pas été demandés par le CIO, ce qui entraîne ainsi une inflation non justifiée des services aux Jeux. La commission souhaite attirer l'attention sur ce point, qui est un sujet de préoccupation pour le CIO.

Annexes

- A. Composition de la commission
- B. Résultats du sondage d'opinion du CIO
- C. Abréviations
- D. Cartes

1 → Munich



Vision, concept et héritage

Vision

L'ambition de Munich est d'organiser des Jeux Olympiques d'hiver qui associent non seulement la passion de la région pour les sports d'hiver, mais aussi son expérience dans l'accueil régulier de manifestations et festivals majeurs, afin d'élever les Jeux Olympiques d'hiver à un nouveau niveau de célébration pour tous les groupes de clients. Cette vision se reflète dans le thème choisi pour la candidature : le "Festival de l'amitié".

L'Allemagne et la Bavière ont une expérience avérée dans l'organisation d'événements et de manifestations sportives majeures, telles que la Coupe du monde de la FIFA en 2006 et la célébration chaque année de l'Oktoberfest à Munich, qui attire plus de six millions de visiteurs. La Bavière organise régulièrement de grandes manifestations internationales de sports d'hiver, telles que les récents Championnats du monde de ski alpin, bobsleigh et skeleton.

Les plans prévus pour ces Jeux semblent être dans le droit fil du développement durable à long terme de la ville, de la planification urbaine et des stratégies de protection de l'environnement et ont d'ores et déjà contribué à la livraison de plans à l'échelle régionale et locale, à travers des projets menés à bien indépendamment des Jeux.

Concept

Munich propose d'organiser les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 du 9 au 25 février et les Jeux Paralympiques d'hiver du 9 au 18 mars.

Le concept prévoit l'utilisation de sites existants, la réhabilitation et la transformation d'un certain nombre de sites du Parc olympique de 1972 (sites de sports d'été) en sites de sports d'hiver et l'utilisation de sites temporaires pendant les Jeux.

Le concept comprend deux zones, Munich et Garmisch-Partenkirchen (à environ 65 minutes l'une de l'autre) ainsi qu'un site indépendant existant à Königssee.

La zone compacte de Munich serait le centre névralgique des Jeux Olympiques. L'ambition du comité de candidature est de transformer le Parc olympique de 1972 (Munich) en un parc de glace, lequel accueillerait les sports de glace sur cinq sites de compétition et d'utiliser le stade olympique existant pour les cérémonies d'ouverture et de clôture. Le patinage artistique et le patinage de vitesse sur piste courte se dérouleraient sur une installation existante, laquelle serait adaptée. Les sites de 1972 pour les épreuves de natation et de plongeon seraient temporairement transformés en site de curling. L'anneau de vitesse pour le patinage serait conçu comme un site démontable. Les deux sites pour le hockey sur glace seraient construits sur les emplacements actuels de deux sites existants dépassés. Enfin, en tant que tel, aucun terrain supplémentaire ne serait requis.

Un village olympique et l'un des nombreux villages des médias seraient situés juste à côté du parc de glace. D'autres sites majeurs autres que de compétition seraient situés dans la zone de Munich, notamment le Centre Principal de Presse (CPP) et le Centre International de Radio et Télévision (CIRTV), un village des médias, la place des médailles et la zone principale d'hôtels pour les Jeux Olympiques.

Vision, concept et héritage

La zone de Garmisch-Partenkirchen comprendrait sept sites de compétition pour les sports de neige. Cinq sites seraient situés à Garmisch-Partenkirchen (ski alpin (vitesse et technique), ski acrobatique, snowboard, et saut à ski). Deux sites (biathlon et ski de fond) seraient situés dans le centre nordique de Schwaiganger. La zone comprendrait également un village olympique, un centre des médias en montagne, quatre villages des médias, d'autres hôtels pour les médias ainsi qu'une place des médailles. La ville de Garmisch-Partenkirchen, station de ski réputée, a accueilli les Jeux Olympiques d'hiver en 1936.

Le bobsleigh, la luge et le skeleton se dérouleraient sur un site indépendant existant à Königssee (à deux heures de Munich), où il y aurait également un village olympique.

Le principal aéroport d'entrée serait l'aéroport international de Munich, à environ 30 minutes de Munich et 90 minutes de Garmisch-Partenkirchen.

Avec trois villages olympiques, les temps de trajet des athlètes et officiels depuis leurs villages olympiques respectifs jusqu'aux sites de compétition et d'entraînement seraient très courts (moins de 10 minutes), à l'exception du centre nordique de Schwaiganger, où le temps de trajet serait d'environ 25 minutes jusqu'au village de Garmisch-Partenkirchen.

Les médias, la famille olympique, les sponsors et les spectateurs devraient bénéficier de temps de trajet convenables et relativement courts car ils travailleraient ou assisteraient aux épreuves se déroulant dans la même zone que leur lieu d'hébergement.

Les groupes de clients hébergés dans la zone de Munich auraient des temps de trajet relativement courts jusqu'au parc de glace et aux sites autres que de compétition à Munich et des temps de trajet raisonnables jusqu'à Garmisch-Partenkirchen. Les personnes hébergées à Garmisch-Partenkirchen auraient des temps de trajet relativement courts ainsi qu'un accès facile aux sites des sports de neige à Garmisch-Partenkirchen et des temps de trajet raisonnables jusqu'au centre nordique.

Les temps de trajet prévus pour chaque groupe de clients dépendraient en réalité de la complexité d'un système de transport spécifique pour les groupes de clients et du point de départ et d'arrivée de chaque trajet. Le système des médias à Munich offrirait des temps de trajet courts, avec de bonnes possibilités en termes de transports publics en plus d'un système de transport des médias traditionnel. Les médias qui se déplaceraient de Munich à Garmisch-Partenkirchen bénéficieraient également de temps de trajet modérés (environ 70 minutes).

Héritage

L'héritage laissé par une édition des Jeux de 2018 à Munich serait la construction de deux nouvelles installations multisportives, l'investissement dans des infrastructures routières dans la zone de Garmisch-Partenkirchen, une augmentation du nombre de logements durables et sociaux, la réhabilitation du Parc olympique de Munich, un centre de recherche et de formation baptisé "centre de la durabilité" et la mise en place accélérée de mesures d'accessibilité.

Vision, concept et héritage

Il y aurait aussi un héritage en matière de programmes d'éducation et de sensibilisation, visant en particulier les jeunes et portant sur l'Olympisme et la promotion de la pratique sportive. Le comité de candidature propose que le Festival des sports d'hiver organisé au Parc olympique de Munich en 2010 devienne un événement annuel dont l'objectif serait de promouvoir la participation des jeunes aux sports d'hiver.

Avec une large utilisation des installations existantes et d'installations temporaires, des Jeux à Munich en 2018 auraient un faible impact et un haut niveau de durabilité.

Communication

Le programme de communication de Munich 2018 consiste à mobiliser l'Allemagne dans son ensemble – et en particulier les jeunes – en faveur du "Festival de l'amitié", conçu comme une célébration du sport et de l'esprit olympique.

Le comité de candidature indique que le plus grand défi en termes de communication serait de maintenir un fort soutien du public allemand tout au long des sept années de préparation jusqu'aux Jeux de 2018. La commission estime que la stratégie décrite dans le dossier de candidature mériterait d'être dynamisée afin de communiquer efficacement auprès de la communauté sur les avantages et l'héritage éventuels d'une édition des Jeux à Munich.

Culture, éducation, cérémonies et activités organisées en ville

Munich est une ville dont l'héritage culturel et festivalier est riche. L'ambition générale de ce projet olympique serait d'intégrer le thème du "Festival de l'amitié" dans un ensemble d'activités existantes et régionales organisées en ville par le biais d'un engagement du budget du COJO, à hauteur de USD 73 millions.

Même si le budget comprend une somme plutôt faible pour les programmes culturels (USD 3,4 millions), Munich 2018 a expliqué que l'essentiel des programmes culturels liés aux Jeux serait financé par les budgets annuels alloués à une grande gamme d'activités culturelles par la ville de Munich et l'État libre de Bavière.

Le programme éducatif de Munich 2018 s'appuie sur un large éventail de programmes du CNO, qui visent à faire du sport, de l'adoption d'un mode de vie sain et des valeurs olympiques, une partie centrale de la stratégie de ces Jeux en termes d'éducation. Le comité de candidature a l'intention d'intégrer les possibilités offertes par les Jeux de 2018 dans une série de programmes existants qui seraient menés par le CNO, mais financés et livrés par les régions correspondantes d'Allemagne.

La ville de Munich et le Bureau des sports de Munich prévoient d'intégrer des programmes d'éducation olympique dans l'ensemble des programmes régionaux et locaux existants, avec un accent particulier placé sur l'Olympisme.

Vision, concept et héritage

Le comité de candidature propose un projet baptisé "amitié" des Jeux Olympiques d'hiver, conçu comme le prolongement d'un programme existant du CNO financé par le gouvernement allemand. Le programme comprendrait la mise à disposition de centres d'entraînement olympique pour les athlètes de sports d'hiver et d'été de tous les CNO.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se dérouleraient dans le stade olympique existant de Munich, lequel compte 70 000 places et est au cœur du parc de glace. Le comité de candidature propose une place des médailles au cœur des deux zones des Jeux.

Un relais de la flamme, d'une durée de 60 jours à travers l'Allemagne, est proposé sur le thème : "allumer la flamme de l'amitié".

Dans l'ensemble, il apparaît clairement que Munich 2018 serait en mesure de proposer un programme culturel et de cérémonies cohérent, axé autour d'activités existantes, et avec un solide soutien financier de la ville, laquelle serait célébrée par ses habitants.

La commission estime que ce modèle concentré sur les programmes culturels et les financements existants pour des activités olympiques avant et pendant les Jeux, constitue une approche efficace et réduit la nécessité de dépenses supplémentaires par le COJO. Il serait néanmoins nécessaire que le COJO joue un rôle de coordination prédominant, en étroite partenariat avec la ville et la région, afin d'optimiser le lien entre les programmes existants et une édition des Jeux à Munich en 2018.

Sports et sites de compétition

Concept des sports

Les deux zones des Jeux (décrites en détail dans le concept général), associées au site indépendant de bobsleigh/luge/skeleton, offrent 13 sites de compétition. Tous les sites satisfont aux exigences du CIO en termes de capacité d'accueil, voire y répondent largement.

Les temps de trajet entre les sites de compétition et le village olympique correspondant sont les suivants :

Site de compétition	Village de Munich	Village de Garmisch-Partenkirchen	Village de Königssee
Biathlon		< 30 min	
Bobsleigh/Luge/Skeleton			< 10 min
Curling	< 10 min		
Hockey sur glace I	< 10 min		
Hockey sur glace II	< 10 min		
Patinage de vitesse	< 10 min		
Piste courte / Patinage artistique	< 10 min		
Ski de fond / Combiné nordique		< 30 min	
Saut à ski / Combiné nordique		< 10 min	
Ski alpin (épreuves de vitesse)		< 10 min	
Ski alpin (épreuves techniques)		< 10 min	
Ski acrobatique		< 10 min	
Snowboard		< 10 min	

Temps de trajet depuis le village olympique le plus proche	Nombre de sites
0-10 minutes	11
11-20 minutes	0
21-30 minutes	2
31-40 minutes	0

Outre les sports pour lesquels l'entraînement se déroulerait sur le site de compétition, Munich prévoit quatre sites d'entraînement pour les sports de glace sur ou près des sites de compétition, à l'exception de l'entraînement pour le patinage de vitesse sur piste courte pour lequel Munich 2018 a indiqué que le temps de trajet serait d'environ 20 minutes depuis le site de compétition.

Lors de la visite de la commission, le comité de candidature a confirmé qu'il accueillerait toute nouvelle discipline ou épreuve que le CIO pourrait ajouter au programme olympique. Si des ajouts devaient être faits, Munich 2018 a indiqué que certaines épreuves pourraient être déplacées.

Sports et sites de compétition

État des constructions

État des constructions	Nombre de sites de compétition
Sites existants (pas de constructions requises)	5
Sites existants (constructions requises)	2
Sites prévus (seront construits indépendamment de l'octroi des Jeux à Munich)	0
Sites permanents additionnels (seraient construits uniquement si Munich se voyait décerner les Jeux)	2
Sites temporaires additionnels (seraient construits uniquement si Munich se voyait décerner les Jeux)	4
TOTAL	13

Remarque : Le dossier de candidature de Munich comporte 15 sites de compétition. Le CIO compte le saut à ski et les sauts comme un site et le slalom et les bosses comme un site, puisque dans les deux cas les pistes terminent dans un stade commun, ce qui réduit le nombre total des sites, les faisant passer de 15 à 13.

Caractéristiques des sites / points particuliers, notamment l'héritage sportif

Munich 2018 contrôle 93 % des terrains requis pour la construction et les opérations des sites en vue des Jeux. Sur les 7 % restants à acquérir, une parcelle est située sur l'aire de compétition du site de ski alpin de vitesse de Kandahar. Si l'utilisation de cette parcelle ne pouvait être obtenue, Munich 2018 envisage d'autres options, telles que modifier l'aire d'arrivée pour ce site. Munich 2018 s'est déclaré confiant quant au fait qu'une solution appropriée serait trouvée. Toutes les révisions des plans du site devraient être soumises à la FI pour approbation.

D'autres parcelles pour certains sites de Garmisch-Partenkirchen doivent encore être acquises, notamment celles où seraient installés les aires logistiques et les aménagements olympiques. Si ces parcelles ne pouvaient être acquises, des alternatives réalisables devraient être trouvées.

Deux des sites de compétition proposés pour les sites des sports de neige à Garmisch-Partenkirchen (le stade de Kandahar pour les épreuves de vitesse en ski alpin et le stade olympique de ski, qui accueillerait quatre sports/disciplines) offrent une configuration compacte et sont situés dans des zones aménagées existantes. Ces sites sont pratiques et ne viennent pas altérer des zones non aménagées.

Sports et sites de compétition

Munich 2018 devrait concevoir et gérer avec soin les aires d'arrivée/tribunes spectateurs, les aires logistiques ainsi que leurs horaires d'utilisation pendant les Jeux dans ces zones aménagées et restreintes.

Les fédérations allemandes de sport, très expérimentées, ont été associées à la planification des sites de compétition et les communes qui accueillent des sites se sont fortement mobilisées et ont apporté tout leur soutien s'agissant de la planification et de l'emplacement des sites.

Le comité de candidature s'est engagé à organiser des épreuves tests dans tous les sports/disciplines.

S'agissant des garanties pour les sites de compétition, Munich 2018 a apporté toutes les garanties requises par le CIO. Les Fédérations Internationales ont toutes approuvé le concept proposé pour les sites de compétition s'agissant de leurs disciplines sportives respectives.

Le comité de candidature a apporté la garantie nécessaire en précisant "qu'aucune autre réunion ou manifestation importante, nationale ou internationale, ne se tiendra dans la ville hôte même, dans ses environs ou sur les autres sites de compétition pendant les Jeux Olympiques d'hiver ou pendant la semaine qui les précède ou celle qui les suit." Toutefois, lors de la visite de la commission, le comité de candidature a indiqué que des négociations seraient nécessaires avec les autorités compétentes régissant le football pour autant qu'un grand match soit programmé.

Les améliorations apportées aux sites existants dans la zone de Garmisch-Partenkirchen pourraient s'appuyer sur une déjà grande tradition de sports d'hiver. La construction de deux nouvelles patinoires pour le hockey dans la zone de Munich permettrait d'offrir deux nouveaux sites multisportifs après-Jeux.

La hauteur moyenne de neige sur les sites des sports de neige semble satisfaisante, à l'exception du centre nordique de Schwaiganger où la hauteur de neige est relativement basse. Toutefois, Munich 2018 a garanti 100 % d'enneigement sur tous les sites des sports de neige et il semble que l'environnement ait été largement pris en compte s'agissant de l'enneigement artificiel, et aussi pour la consommation d'eau.

Expérience sportive (dix dernières années)

L'Allemagne a accueilli des compétitions internationales majeures (Championnats du monde et Coupes du monde) dans 13 des 15 disciplines olympiques d'hiver ces dix dernières années. Sept de ces compétitions ont été organisées sur les sites proposés pour la manifestation olympique.

En 2011, l'Allemagne a accueilli les Championnats du monde de ski alpin sur le site proposé pour les Jeux de 2018 et les Championnats du monde de bobsleigh et skeleton sur le site proposé pour 2018 à Königssee. En outre, les Championnats du monde 2011 de patinage de vitesse simple distance se sont tenus en Bavière.

L'Allemagne a de l'expérience dans l'accueil d'autres grands événements tels que la Coupe du monde de la FIFA en 2006 et les Championnats du monde de l'IAAF en 2009. En 2011, l'Allemagne accueillera également la Coupe du monde de football féminin de la FIFA.

Village(s) Olympique(s)

Emplacement et concept

Munich 2018 propose un concept axé autour de trois villages olympiques, avec la plupart des athlètes à 10 minutes maximum de leurs sites de compétition respectifs. Le village olympique de Munich (adjacent au parc de glace) soutiendrait les sites des sports de glace. Le village de Garmisch-Partenkirchen viendrait soutenir les sites des sports de neige, notamment les sites du biathlon et du ski de fond au centre nordique de Schwaiganger. Le village de Königssee serait situé près du site indépendant du bobsleigh/luge/skeleton.

Lors de la visite de la commission, le comité de candidature a présenté un nouveau concept pour le village olympique de Munich. Les plans présentés à la commission étaient provisoires et manquaient de détails. Le site occuperait 23 hectares, à une hauteur de 514 m. Il y aurait 880 unités de deux, trois ou quatre chambres dans des résidences, avec entre 7 et 14 niveaux. Munich 2018 a proposé un salon pour les athlètes au sommet de la tour olympique, laquelle serait située dans le Parc olympique.

Le terrain prévu pour le village olympique de Munich appartient au gouvernement fédéral, à l'État libre de Bavière et à la ville de Munich. Si Munich se voyait décerner les Jeux, la portion de ce site actuellement détenue par le gouvernement fédéral serait vendue à la ville conformément aux conditions et au calendrier d'ores et déjà approuvés. La ville de Munich prendrait à sa charge 100 % du financement et le village serait construit par une entreprise de construction de la ville.

Après les Jeux, les 880 unités permanentes du village de Munich seraient transformées en appartements essentiellement destinés à la location (dont 30 % de logements sociaux), ce qui répondrait à la demande immobilière dans la zone de Munich.

Le site du village de Garmisch-Partenkirchen, proche du centre-ville et du centre existant des sports de glace, occuperait 18,5 hectares, à une hauteur de 707 m. Il serait composé d'appartements résidentiels permanents et de logements temporaires modulables, avec trois niveaux au maximum. Les athlètes et les officiels seraient hébergés dans des unités temporaires. Le bruit pourrait constituer un enjeu, une ligne ferroviaire s'étendant le long du périmètre du village, mais le comité de candidature a indiqué que les plans de construction intégreraient des mesures antibruit.

Le site du village de Garmisch-Partenkirchen a été garanti par la commune de Garmisch-Partenkirchen. L'achat de la portion qui n'appartient pas encore à la commune a été approuvé et sera fait auprès d'une agence immobilière. Après les Jeux, les 100 unités de logement permanentes du village de Garmisch-Partenkirchen seraient vendues et les logements temporaires déplacés.

Le village de Königssee consisterait en un hôtel quatre étoiles, lequel serait construit à dix minutes du site du bobsleigh/luge/skeleton. Bien que décrit comme un "hébergement supplémentaire" dans le dossier de candidature, conformément aux directives du CIO, il serait considéré comme un village olympique. Après les Jeux, le village de Königssee redeviendrait un hôtel quatre étoiles.

Les temps de trajet détaillés entre les villages et les sites de compétition figurent sous la section Sports et sites de compétition.

Village(s) Olympique(s)

Les athlètes séjournant au village de Munich pourraient prendre une navette qui les emmènerait en 10 minutes au centre-ville. Les athlètes séjournant à Garmisch-Partenkirchen auraient 10 minutes de marche jusqu'au centre-ville.

Organisation du village

Le nombre total de lits pour les trois villages confondus serait de 6 550.

Village de Munich	Village de Garmisch-Partenkirchen	Village de Königssee
3 500 lits (628 chambres simples, 1 465 chambres doubles) dont 400 lits pour les officiels techniques supplémentaires	2 500 lits (488 chambres simples, 1 140 chambres doubles) dont 400 lits pour les officiels techniques supplémentaires	550 lits (70 chambres simples, 240 chambres doubles) dont 150 lits pour les officiels techniques supplémentaires

Dans les chiffres susmentionnés pour le village de Munich, 250 lits sont comptabilisés dans une "pension de famille" que les athlètes des villages de Garmisch-Partenkirchen ou Königssee pourraient utiliser s'ils le souhaitent pour passer une ou deux nuits à Munich.

Les restaurants dans les villages de Munich et Garmisch-Partenkirchen pourraient accueillir chacun 1 500 personnes.

Outre la grande gamme de services requis par le CIO, les trois villages offriraient un accès sans fil gratuit à Internet.

Bourse de soutien CNO/CNP

Munich 2018 a assuré qu'il prendrait à sa charge "tous les frais de voyage de tous les membres des délégations de CNO et CNP qui participent aux Jeux en tant qu'athlètes qualifiés et accrédités ou les personnes accréditées autorisées à séjourner au village olympique, conformément à la Règle 39 de la Charte olympique. Cette bourse de voyage est calculée sur la base d'un vol en classe économique depuis l'aéroport de la capitale du pays du CNO concerné ou d'un autre aéroport principal national désigné par le CNO correspondant, jusqu'à l'aéroport international de la ville hôte, Munich."

Munich propose un concept axé autour de trois villages olympiques, basé sur les besoins des athlètes, avec une concentration des sites des sports de glace dans le village de Munich, des sites des sports de neige à Garmisch-Partenkirchen et le site du bobsleigh/luge/skeleton à Königssee. Dans l'ensemble, 80 % des athlètes auraient un temps de trajet inférieur à 10 minutes d'un village olympique jusqu'à leurs sites de compétition respectifs. Les 20 % restants (ski nordique) pourraient rejoindre leur site de compétition en moins de 30 minutes.

Jeux Paralympiques

La vision de Munich 2018 d'un "Festival de l'amitié" s'étend aux Jeux Paralympiques qui entendent mieux faire connaître, grâce au sport, les capacités des personnes souffrant d'un handicap.

L'engagement de Munich à offrir un environnement sans obstacle se traduirait par des sites qui seraient équipés pour les compétitions et l'entraînement des athlètes paralympiques et qui constitueraient un héritage des Jeux. Les Jeux seraient également un catalyseur pour promouvoir un environnement sans obstacle à Garmisch-Partenkirchen.

Budget

Le coût général supplémentaire lié aux Jeux Paralympiques s'élève à USD 85,9 millions. Ce montant comprend USD 41 millions sous la forme de subventions garanties des autorités gouvernementales municipales, régionales (État de Bavière) et fédérales. Les projections de revenus comprennent USD 31 millions provenant des parrainages et USD 6 millions provenant de la vente de 250 000 billets.

Comité d'organisation

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques assumerait l'entière responsabilité de l'organisation des Jeux Paralympiques. Le président du Comité National Paralympique (CNP) siège au conseil de surveillance du comité de candidature. Une commission technique sur les Jeux Paralympiques a été créée pour aider le comité de candidature dans son travail. Elle comprend des membres du CNP et des athlètes paralympiques.

Cette structure se reflèterait également dans le COJO avec une représentation du CNP au conseil et à la commission technique. Un département paralympique au sein du COJO ferait la liaison avec toutes les parties prenantes paralympiques et s'assurerait que les responsables paralympiques sont bien déployés au niveau des secteurs fonctionnels. Le chef du département participerait à toutes les réunions des cadres supérieurs.

Sports et sites

Les sites et villages olympiques à Munich et Garmisch-Partenkirchen seraient également utilisés pour les Jeux Paralympiques.

Munich accueillerait les compétitions dans les sports de glace (hockey sur luge et curling en fauteuil roulant), les cérémonies d'ouverture et de clôture, un village paralympique, le CPP/CIRTV ainsi qu'un village des médias. Les épreuves de hockey sur luge se dérouleraient dans la patinoire de hockey I tandis que celles de curling en fauteuil roulant auraient lieu dans la patinoire de hockey II, afin d'offrir l'environnement le plus accessible qui soit. Le temps de trajet entre les sites des sports de glace à Munich et le village paralympique, ainsi qu'entre les sites, serait inférieur à dix minutes.

Jeux Paralympiques

Les sites pour les sports de neige (ski alpin, biathlon et ski de fond), ainsi qu'un village paralympique, une place des médailles et un village des médias seraient situés dans la zone de Garmisch-Partenkirchen (les compétitions de biathlon et de ski de fond se tiendraient au centre nordique de Schwaiganger). Les épreuves de vitesse en ski alpin sont prévues dans le stade de Kandahar et les épreuves techniques en ski alpin auraient lieu pour leur part dans le stade olympique de ski. Les sites pour le ski alpin seraient également à 10 minutes maximum du village de Garmisch-Partenkirchen. Le site du biathlon et du ski de fond serait situé approximativement à 25 minutes du village de Garmisch-Partenkirchen. Le temps de trajet entre Munich et Garmisch-Partenkirchen serait d'environ 65 minutes.

Le stade olympique de Munich accueillerait aussi les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Paralympiques. Le comité de candidature propose de construire des tribunes provisoires pour avoir le nombre requis de sièges accessibles aux personnes handicapées. Une place des médailles est prévue à Garmisch-Partenkirchen.

Munich s'est engagée à organiser des épreuves tests paralympiques dans les cinq sports, dans un cadre qui reste à définir avec l'IPC.

Services aux Jeux

Munich s'est engagée à fournir le même niveau de services essentiels qu'aux Jeux Olympiques, adaptés aux besoins des Jeux Paralympiques. Par ailleurs, les critères d'accessibilité ont été pris en considération dans la planification des sites, de l'hébergement et du transport.

Le système de transport public de Munich est très accessible. Toutes les stations de métro de la ville sont sans obstacle, de même que plus de 90% des arrêts de tram et 75% des gares du réseau ferroviaire de banlieue. Toutes les rames du service régulier de tram sont à plancher surbaissé et accessibles aux personnes handicapées. Munich et Garmisch-Partenkirchen sont reliées entre elles par une autoroute et une ligne ferroviaire. Les transports publics seraient gratuits pour les spectateurs munis d'un billet ainsi que pour les groupes de clients accrédités.

Le village de Garmisch-Partenkirchen comprendrait des structures permanentes et des structures temporaires modulaires, dont certaines seraient sans obstacle. Les officiels d'équipe et les officiels techniques seraient logés dans des sections qui leur seraient spécialement réservées dans les deux villages.

Un "office de coordination nationale du tourisme pour tous", établi en 2002, a contribué à améliorer considérablement les normes d'accessibilité dans le secteur hôtelier. Les hôtels ont remis des garanties pour les Jeux Paralympiques et un hôtel à Garmisch-Partenkirchen est proposé comme hôtel de la famille paralympique.

Jeux Paralympiques

Médias et communication

Le centre des médias en montagne proposé pour les Jeux Olympiques servirait également pour les Jeux Paralympiques. Une partie du Centre Principal des Médias à Munich pourrait également être utilisée. Les représentants des médias seraient logés dans des hôtels situés à proximité des centres des médias et disponibles dans une large fourchette de prix.

La sensibilisation grandissante au sport paralympique en Allemagne et la couverture accrue des Jeux permettraient d'offrir une plus grande visibilité au sport paralympique en 2018.

Remarques complémentaires

Les marques et symboles paralympiques et de l'IPC sont protégés en vertu de la législation actuelle.

Outre un certificat de vaccination standard, les chiens guides, qui devront être âgés de plus de trois mois, devront également être porteurs d'un tatouage reconnaissable ou d'un transpondeur.

Hébergement

Généralités

Il y a approximativement 53 000 chambres existantes dans un rayon de 50 km autour de Munich, ce qui offre suffisamment de possibilités d'hébergement pour les spectateurs et visiteurs.

Le plan d'hébergement de Munich 2018 offre un inventaire total de plus de 24 600 chambres garanties, conformément aux exigences du CIO, réparties dans 268 installations. Comme indiqué dans le dossier de candidature, le plan comprend :

- 17 600 chambres d'hôtel (2-5 étoiles)
- 5 950 chambres dans des villages des médias (2-3 étoiles)
- 1 100 chambres dans d'autres installations, dont des hôtels une étoile, des auberges de jeunesse classées et des chambres d'hôtes (équivalentes à des hébergements 2 à 5 étoiles)

Sur le nombre total de chambres garanties, environ 18 500 le sont dans un rayon de 10 km autour de Munich (12 800 chambres), de Garmisch-Partenkirchen/Schwaiganger (4 700 chambres) et de Königssee (1 000 chambres), ce qui montre un plan d'hébergement compact.

Il n'y aurait pas de séjour minimal requis.

Le "programme d'accueil des familles des athlètes" serait mis en place par l'association touristique Munich-Haute-Bavière et permettrait aux familles des athlètes de séjourner gratuitement dans des familles d'accueil à Munich et Garmisch-Partenkirchen. Ce programme s'appliquerait également durant les Jeux Paralympiques.

Tarifs des chambres

Deux hôtels ont été retenus comme éventuels hôtels de la famille olympique. Ils sont situés à dix minutes maximum du parc de glace de Munich.

Durant la visite de la commission, le comité de candidature a indiqué que, depuis la publication du dossier de candidature, il avait négocié une réduction des tarifs pour les hôtels de la famille olympique et présenté les garanties correspondantes. Les nouveaux tarifs, taxes et petit-déjeuner inclus, sont les suivants.

Tarifs des hôtels de la famille olympique (en dollars 2018) :

	Chambre simple	Chambre double
Nouveaux tarifs	463	493
Tarifs mentionnés dans le dossier de candidature	592	628

Hébergement

Les tarifs maximums des chambres en dollars 2018 pour les autres groupes de clients, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
5 étoiles	773	1,041
4 étoiles	587	625
3 étoiles	442	481
2 étoiles	157	175

Pour le village des médias, les tarifs maximums des chambres en dollars 2018, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
3 étoiles	172	219
2 étoiles	91	128

Durant la visite de la commission, Munich 2018 a confirmé que si les tarifs des chambres devaient être plus élevés que ceux indiqués ci-dessus, le COJO prendrait à sa charge la différence. Une provision budgétaire a été constituée à cet effet.

Étant donné que les garanties des hôtels ont été établies en euros, il y a un certain risque pour le budget du COJO en termes de fluctuation des devises.

Hébergement des médias

Les représentants des médias seraient logés dans six villages des médias. Deux villages des médias offrant 2 750 chambres seraient situés dans la zone de Munich et, d'une manière moins centralisée, quatre villages des médias offrant au total 3 200 chambres se trouveraient dans la zone de Garmisch-Partenkirchen. Tous les villages des médias offriraient un confort équivalant à un hébergement deux-trois étoiles.

Les autres représentants des médias seraient logés dans des hôtels de deux à cinq étoiles à Munich, Garmisch-Partenkirchen et Königssee.

Tous les villages des médias et la plupart des autres hébergements seraient commodément situés à proximité du CPP/CIRTV ou des sites de compétition.

L'utilisation d'un grand nombre de chambres provisoires pour l'hébergement des médias est conforme à la vision générale des Jeux et permettrait aux représentants des médias d'être logés à proximité de leur lieu de travail, mais étant donné le nombre élevé d'hébergements que cela représente, cela pourrait présenter un risque sur le plan financier ainsi que pour la livraison des villages.

Les représentants des médias au centre de glisse de Königssee seraient logés dans 120 chambres proposées par quatre hôtels existants situés à proximité du site.

Hébergement

Le plan d'hébergement général serait compact et la répartition des chambres entre chaque groupe de clients a été effectuée en tenant compte de l'emplacement des différents sites et conformément aux exigences des clients.

Les tarifs maximums des hôtels pour les "autres groupes de clients" sont toutefois plutôt élevés.

Transport

Concept

Le plan de transport reflète le concept général des Jeux avec deux zones et un site indépendant à Königssee.

Tous les sites olympiques seraient reliés à Munich par l'autoroute et le rail. Les améliorations ferroviaires ainsi que la construction de trois tunnels routiers dans le secteur de Garmisch-Partenkirchen permettraient de fournir les capacités de transport supplémentaires nécessaires pour atteindre les sites des sports de neige.

Le concept de transport repose sur trois axes principaux :

- De l'aéroport de Munich à la principale zone hôtelière à Munich (40 km) par une autoroute existante de grande capacité et deux lignes ferroviaires entre l'aéroport et le centre-ville;
- De Munich au centre nordique de Schwaiganger (65 km) et à Garmisch- Partenkirchen (90 km) par une autoroute qui sera portée à quatre voies sur toute cette section avant 2018 (l'actuelle ligne ferroviaire à une seule voie qui longe cette autoroute sera également rénovée pour accroître la capacité);
- De Munich à Königssee (165 km) par une autoroute, une route de montagne et le train.

Accès international, national et régional

L'aéroport international de Munich serait l'aéroport d'accueil pour les Jeux. Cette installation moderne, de grande capacité (approximativement 33 millions de passagers par an) est située à 40 km au nord de Munich et à 125 km au nord de Garmisch-Partenkirchen. Il a largement la capacité d'accueillir un événement tel que les Jeux Olympiques d'hiver.

Les temps de trajet entre l'aéroport et les villages olympiques seraient les suivants :

Village olympique	Aéroport de Munich
Munich	25 minutes
Garmisch-Partenkirchen	90 minutes
Königssee	125 minutes

Avec sept autoroutes et huit lignes ferroviaires principales qui convergent dans la ville, Munich est la principale plateforme de transport de l'Allemagne du sud.

Développement de l'infrastructure de transport

Les principaux projets de développement de l'infrastructure de transport devant être terminés d'ici à 2018 sont les suivants :

Améliorations ferroviaires : huit projets essentiellement à la périphérie de Munich	USD 145 millions
Améliorations routières : neuf projets essentiellement dans la zone de Garmisch-Partenkirchen	USD 597 millions
Investissement total	USD 742 millions

Transport

Garmisch-Partenkirchen serait la plus grande bénéficiaire des investissements en matière de transport avec environ USD 260 millions injectés dans une autoroute à quatre voies et quelque USD 300 millions dans deux tunnels de 4-5 km qui seraient construits de chaque côté de la ville pour réduire la circulation dans le centre.

Tous les projets susmentionnés et les financements correspondants sont totalement garantis. Seuls environ USD 30 millions (4%) des investissements dans les transports dépendraient des Jeux.

Opérations et services de transport liés aux Jeux

Il n'y aurait pas de parking pour les spectateurs sur les sites. Durant la visite de la commission, le comité de candidature a fait le point sur ses projets de parkings-relais. Tous les sites de compétition et autres seraient desservis par le rail et des navettes de bus.

Les vastes parkings-relais provisoires (35 000 places) seraient répartis comme suit :

- Plus de 20 000 places dans des parkings pour la plupart existants autour de Munich;
- Approximativement 13 000 places dans des parkings essentiellement provisoires entre Schwaiganger et Garmisch-Partenkirchen;
- Approximativement 2 000 places dans des parkings essentiellement provisoires dans le secteur de Königssee-Berchtesgaden.

Zone de Munich

Les sites dans le parc olympique de Munich sont desservis par des moyens de transport public denses (principalement métro et tramway). Le Centre Principal des Médias (et le village des médias adjacent) se trouve à environ 15-20 km à l'est de la ville. Il est bien desservi par le métro et l'autoroute et dispose de nombreux parkings.

Zone de Garmisch-Partenkirchen

À l'intérieur de la zone de Garmisch-Partenkirchen, la circulation serait limitée au transport olympique et aux détenteurs d'une autorisation. Tous les sites seraient desservis par des gares ferroviaires de faible capacité et des navettes de bus de grande capacité reliées au réseau de parkings-relais.

Opérations de transport olympique

Comme le réseau d'autoroutes de Munich est fortement utilisé, les opérations de transport durant les Jeux comprendraient des mesures avancées de gestion du trafic, dont 380 km de voies réservées à la circulation olympique. Le réseau de voies olympiques couvrirait toutes les liaisons directes par autoroutes entre les principaux sites de compétition et autres. Durant la visite de la commission, il a été précisé que les voies olympiques seraient mises en place uniquement sur les autoroutes à six voies ou plus et que sur les autoroutes à quatre voies, la bande d'arrêt d'urgence serait utilisée pour les opérations de transport olympique provisoires.

Transport

Durant la période des Jeux, l'utilisation des transports publics serait grandement encouragée en offrant deux jours de transport gratuit aux spectateurs munis d'un billet en Bavière et dans l'Autriche voisine.

Le budget de Munich 2018 consacré aux opérations de transport pour les Jeux, qui s'élève à USD 95 millions, semble adéquat.

Avec un système de transport existant solide, associé à de nouvelles infrastructures et des techniques avancées de gestion du trafic, la commission pense que les exigences en matière de transport seraient pleinement satisfaites.

Opérations médias

Projet CPP/CIRTV

Munich 2018 propose deux centres des médias. Le Centre Principal des Médias (CPM) serait situé à Munich et le centre de montage à Garmisch-Partenkirchen.

Le CPM comprendrait un Centre International de Radio et Télévision (CIRTV) de 40 000 m² et un Centre Principal de Presse (CPP) de 20 000 m² qui seraient situés dans l'actuel Centre de foires-expositions de Munich. Ce centre des expositions a été conçu dans le respect des normes de durabilité et équipé d'une technologie de pointe. Il dispose sur place d'une importante capacité de production d'énergie solaire. Il compte 180 000 m² d'espaces couverts (hauteur sous plafond de 15 m) et 360 000 m² d'espaces extérieurs pouvant accueillir un complexe de diffusion de 5 000 m², 900 places de stationnement et le village temporaire des médias du CPP/CIRTV.

Le centre des médias en montagne serait situé à Garmisch-Partenkirchen. Il s'étendrait sur 12 000 m² et serait installé dans de nouveaux bâtiments permanents qui seraient construits sur un site existant.

Le CPM et le centre de montagne répondent aux exigences du CIO en termes de surface. Durant la visite de la commission, confirmation a été obtenue que les exigences du CIO en termes d'accès au CIRTV et au CPP de Munich avant les Jeux seraient satisfaites. Il a également été confirmé que le calendrier de construction et l'accès au centre des médias en montagne avant les Jeux répondraient aux exigences du CIO.

Le financement des nouveaux bâtiments dans le centre de montagne serait assuré par l'État libre de Bavière.

Le comité de candidature a confirmé que des connexions WiFi gratuites seraient disponibles dans le CPP/CIRTV.

Après les Jeux, le CPM retrouverait son affectation d'origine : le Centre de foires-expositions de Munich. Le centre des médias en montagne serait transformé en centre de la durabilité, un institut de recherche et de formation.

Transport des médias

Le système de transport mis en place pour les médias s'articulerait autour de deux plateformes, l'une au CPM et l'autre au centre des médias en montagne. Un service de transport direct serait assuré entre l'aéroport de Munich et les installations d'hébergement des médias (ainsi que depuis les aéroports d'Innsbruck et Salzburg en Autriche).

Confirmation a été obtenue durant la visite de la commission qu'outre les services habituels, le système de transport des médias proposerait des liaisons directes entre le CPM et le centre nordique de Schwaiganger.

Opérations médias

Il a par ailleurs été confirmé qu'à Munich, les ensembles hôteliers qui hébergeraient les médias seraient situés dans un rayon de 5 à 10 minutes à pied des liaisons avec le système de navettes réservé aux médias, qui leur permettrait ensuite de rallier le CPM. Les médias auraient également accès gratuitement aux transports publics, lesquels desserviraient le CPM, le parc de glace de Munich, le centre des médias en montagne et le centre de bobsleigh/luge/skeleton de Königssee.

Des temps de trajet représentatifs pour les déplacements entre les principaux emplacements médias et diverses destinations sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces temps ne tiennent pas compte du transit via les ensembles hôteliers pour les déplacements vers les centres des médias ni via les centres des médias pour les déplacements vers les sites de compétition.

Lieu de départ	Destination	Temps de trajet
CPM	Hébergement des médias à Munich	<15 minutes
CPM	Parc de glace Munich	15 minutes
CPM	Centre nordique de Schwaiganger	55 minutes
CPM	Épreuves de vitesse en ski alpin	80 minutes
CPM	Centre des médias en montagne	75 minutes
CPM	Königssee	115 minutes
Centre des médias en montagne	Village des médias de Garmisch-Partenkirchen	<10 minutes
Centre des médias en montagne	Centre nordique de Schwaiganger	25 minutes

Le CPM a servi de centre principal des médias lors de la Coupe du monde de football de 2006. Ce serait une solution présentant très peu de risques pour les opérations médias.

L'emplacement du CPM et du centre des médias en montagne répond bien aux besoins des médias. Les plans d'hébergement et de transport sont bien conçus et les temps de trajet à l'intérieur des zones seraient courts.

Environnement et météorologie

Le programme consacré à l'environnement et à la durabilité s'articule autour d'un concept de 18 projets phares pour l'établissement de normes de référence en termes de durabilité pour les Jeux d'hiver, concept élaboré par le comité de candidature et axé sur le changement climatique, le sport durable et le développement régional, et la sensibilisation à l'environnement. Ce programme, dont le budget s'élèverait à USD 117 millions, serait principalement financé par le gouvernement.

Des "espaces verts" seraient aménagés et un centre de la durabilité serait ouvert à Garmisch-Partenkirchen, lequel jetterait les bases de l'éducation et de la recherche en matière d'environnement et de durabilité dans la région.

Seul 1,3 hectare de forêts serait déboisé pour la construction et la transformation des sites prévus pour les Jeux, et la même superficie au moins serait reboisée à titre de mesures compensatoires. Le comité de candidature a précisé que toutes les zones protégées seraient préservées.

Le projet pour des Jeux à bilan carbone neutre, qui repose sur des économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la compensation des émissions de carbone, tient compte de tous les déplacements aériens en relation avec les Jeux (y compris ceux des spectateurs).

L'ambition du comité de candidature est, d'une part, de doter le village olympique de Munich de l'étalon or selon le système de certification du DNGB (Conseil allemand pour la construction durable), lequel s'emploie à limiter autant que possible la consommation d'énergie, et, d'autre part, de réduire de 30 % la consommation d'énergie dans les installations existantes devant être rénovées (et utilisées par différents sports) en vue des Jeux de 2018.

Tous les grands projets de construction – y compris ceux concernant les sites de compétition et autres – seraient subordonnés au respect des dispositions rigoureuses de la législation allemande s'agissant de la consommation et des normes énergétiques pour la construction et la rénovation, et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Le comité de candidature a indiqué que tous les nouveaux sites seraient approvisionnés en énergie 100 % verte provenant de sources renouvelables.

L'Allemagne a ratifié le Protocole de Kyoto et la Convention alpine (sur la préservation des Alpes).

Les conditions météorologiques moyennes au moment des Jeux sur les sites proposés sont satisfaisantes.

La candidature de Munich 2018 propose une stratégie solide et novatrice en termes de durabilité, avec un large recours à des installations temporaires et existantes et des emplacements pour les sites qui auraient un impact permanent minime sur l'environnement. Une stratégie détaillée a été définie pour des Jeux à bilan carbone neutre et un plan exhaustif a été élaboré pour l'organisation de Jeux durables sur le plan environnemental.

Sûreté et sécurité

Compte tenu de l'expérience acquise lors de l'organisation en Bavière et en Allemagne d'événements de haut niveau ainsi que des informations et garanties fournies dans le dossier de candidature, la commission estime que Munich a bien compris les besoins des Jeux en termes de sécurité.

Les rôles et responsabilités des diverses parties associées au projet sont clairement définis dans la législation allemande et l'autorité suprême en matière de sécurité pour les Jeux serait détenue par l'État libre de Bavière, secondé par les agences gouvernementales fédérales en charge de la sûreté et de la sécurité. Le COJO serait responsable de la sécurité à l'intérieur des sites de compétition et autres.

Le centre de commandement fonctionnel de la sécurité, qui opérerait sous la conduite du Ministère bavarois de l'Intérieur, serait responsable de la sécurité des Jeux dans son ensemble, dans le cadre d'une chaîne de commandement unique. La sécurité sur les sites serait du ressort du responsable sécurité du COJO.

La somme de USD 49 millions est inscrite au budget sécurité hors COJO et celle de USD 37 millions au budget COJO pour les sociétés de sécurité privées, l'équipement, la planification, la coordination, la formation et les dépenses de logistique des forces de l'ordre. Durant la visite de la commission, le gouvernement a confirmé que la plupart des coûts seraient inclus dans le budget ordinaire des différentes agences gouvernementales concernées.

Les effectifs de sécurité requis pour les Jeux seraient composés de membres des forces de l'ordre bavaroises, de professionnels issus de services de sécurité privés et de volontaires. En cas de nécessité, les forces de police d'autres régions d'Allemagne pourraient être déployées en appui à leurs collègues bavarois. Le nombre de personnes prévues semble suffisant. Il a été arrêté sur la base de précédentes éditions des Jeux et des événements de grande envergure organisés en Bavière. Les forces de sécurité sont bien entraînées et bien équipées.

Il est difficile de prévoir l'avenir sept ans à l'avance mais, sur la base de l'expérience acquise précédemment et d'une analyse des tendances, il est probable que la menace terroriste persiste en Europe dans un avenir proche.

Munich peut être considérée comme une ville sûre, présentant peu de risques. Les services proposés par les agences de sécurité sont de grande qualité et les propositions soumises pour assurer la sécurité aux Jeux devraient garantir un environnement sûr.

Services médicaux et contrôle du dopage

La commission a noté avec satisfaction que Munich et la Bavière offrirait des soins de santé de qualité à tous les visiteurs.

Chaque village olympique serait équipé des installations médicales requises et les médecins d'équipe seraient autorisés à dispenser des soins à leurs délégations.

Munich 2018 a confirmé que chaque site de compétition disposerait de services d'urgence de haut niveau tenant compte des spécificités de chaque sport.

La famille olympique et paralympique bénéficierait de soins gratuits au moment des Jeux. Munich 2018 a retenu quatre hôpitaux, soit un total de 4 100 lits, pour les athlètes, les FI, les CNO/CNP et le CIO/IPC, tous situés dans un rayon de 15 km des différents villages olympiques.

Les premiers secours et les soins médicaux d'urgence seraient dispensés gratuitement aux spectateurs sur les sites des Jeux.

Contrôle du dopage

L'Allemagne a signé la déclaration de Copenhague de l'AMA et ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

L'Agence allemande de lutte contre le dopage a été créée en 2002. L'Allemagne possède deux laboratoires accrédités par l'AMA, le premier à Cologne et le second à Kreischa, situés respectivement à 500 km et à 400 km de Munich. Munich 2018 propose d'aménager un laboratoire temporaire pour les Jeux dans le département des sciences du sport de l'Université technique de Munich.

La législation allemande permettrait aux autorités compétentes de coopérer et d'échanger des informations en relation avec la lutte contre le dopage et le trafic de stupéfiants.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Législation

Munich 2018 déclare que le cadre juridique en vigueur en Allemagne est suffisant pour organiser les Jeux de 2018.

À l'échelon régional, une loi olympique a été votée par le Parlement de Bavière (autorités régionales) en décembre 2010 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Cette loi confirme les engagements financiers et autres pris par l'État libre de Bavière en relation avec la candidature de Munich 2018.

Entrée dans le pays

Dans l'ensemble, le dossier de candidature fait état d'une bonne compréhension des besoins du CIO ainsi que d'un engagement et d'une capacité manifestes à y répondre.

Confirmation a été obtenue que l'entrée dans le pays de toutes les délégations olympiques et paralympiques dûment accréditées serait conforme aux exigences du CIO. Des entrées multiples seraient autorisées pour la durée des Jeux et pour une période d'un mois avant et après la manifestation.

Pour ce qui est des épreuves tests, les procédures d'entrée habituelles s'appliqueraient – demandes à adresser à l'un des 230 consulats ou ambassades d'Allemagne pour les personnes résidant en dehors de l'Union européenne (UE) ou de l'espace Schengen, ou ne figurant pas sur la liste agréée des pays exemptés de visa.

La commission a été informée que pour tous les athlètes arrivant via Salzbourg ou Innsbruck (Autriche), les formalités douanières et d'immigration seraient les mêmes que celles en vigueur à l'aéroport de Munich.

Permis de travail

La plupart du personnel lié aux Jeux et originaire de pays situés en dehors de l'UE aurait besoin d'un permis de travail. Pour simplifier les procédures, Munich 2018 ouvrirait des bureaux olympiques dans les ambassades allemandes partout dans le monde. L'assurance a été donnée que le personnel des ambassades recevrait une formation approfondie afin d'offrir un service centralisé efficace et que le Ministère des Affaires étrangères collaborerait étroitement avec le COJO aussi bien pour l'entrée dans le pays que pour l'établissement des permis de travail, lesquels seraient gratuits. Le dossier de candidature indique que la délivrance d'un visa prend généralement deux jours, mais que cette durée pourrait passer à dix jours si des contrôles de sécurité supplémentaires s'avéraient nécessaires.

Importation de marchandises

Confirmation a été obtenue que toutes les marchandises importées et réexportées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques seraient exonérées de tous droits de douane. Les mêmes conditions s'appliqueraient pour les épreuves tests.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Législation du travail et impôts/taxes

Munich 2018 a fait savoir que l'État libre de Bavière avait accepté d'adapter la législation du travail aux exigences particulières des médias présents aux Jeux par l'adoption de dispositions générales. Si l'organisation des Jeux était confiée à Munich, ces dispositions devraient absolument s'appliquer.

Le gouvernement a accepté ce qui suit :

- exempter OBS et les diffuseurs détenteurs de droits des taxes et impôts sur le revenu et les sociétés applicables en Allemagne pour les activités liées aux Jeux;
- lever les droits de douane pour l'importation et la réexportation du matériel;
- autoriser les médias à demander le remboursement de la TVA sur les frais techniques et logistiques engagés.

Le comité de candidature a indiqué que "si une société s'établit dans une commune, les revenus qu'elle y génère sont soumis à la taxe professionnelle".

Gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Le COJO prendrait la forme d'une société à responsabilité limitée, à but non lucratif, exerçant son activité conformément à la législation allemande. Figureaient au nombre des associés le CNO, la République fédérale d'Allemagne, l'État libre de Bavière, la ville de Munich, la municipalité de Garmisch-Partenkirchen et le district rural du land de Berchtesgaden.

Le conseil des associés serait l'autorité suprême du COJO. Il assurerait l'application de l'accord multipartite de Munich 2018, lequel définit les rôles, responsabilités et engagements financiers des différentes parties prenantes au projet olympique (pour plus d'informations, se reporter à la section suivante : Structure politique, soutien du gouvernement et du public).

Un conseil de surveillance, placée sous l'autorité du conseil des associés, assurerait le contrôle administratif du COJO. Une direction exécutive serait responsable des activités quotidiennes du COJO.

Le département des sites serait chargé de la livraison des installations temporaires et de l'aménagement olympique. Il assurerait la liaison avec les différents propriétaires/promoteurs pour la livraison des installations permanentes.

La gestion de la livraison de l'infrastructure générale (route et rail) relèverait de la compétence directe des maîtres d'ouvrage (autorités nationales, régionales ou locales). La ville de Munich, à travers l'une de ses sociétés immobilières, serait chargée de la livraison du village olympique de Munich.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Comme ce fut le cas lors d'autres grands événements organisés en Allemagne et reconnus d'importance nationale, une approche intégrée entre les agences gouvernementales et le COJO serait adoptée.

La transition entre le comité de candidature et le COJO serait assurée par l'équipe de la candidature et le plan de transition serait financé par un emprunt bancaire garanti par les autorités (régionales) de Bavière.

La répartition des rôles et responsabilités entre les différentes entités opérationnelles en charge de la livraison du projet olympique (infrastructure et opérations) semble correspondre à l'organisation de précédents grands événements en Bavière et en Allemagne et est conforme à la législation allemande. Le CNO aurait une participation majoritaire dans le COJO. Une solide équipe de direction serait nécessaire au sein du COJO afin de coordonner efficacement les différentes parties prenantes au projet olympique.

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

L'Allemagne compte environ 82 millions d'habitants et se place au rang de quatrième puissance économique mondiale. La population de l'État libre de Bavière s'élève à 12,6 millions d'habitants et la ville de Munich en recense 1,4 million.

La République fédérale d'Allemagne est une démocratie parlementaire au sein de laquelle les pouvoirs sont partagés entre le gouvernement fédéral (fédération) et 16 états fédérés (länder). Les membres du parlement fédéral (Bundestag) sont élus au suffrage universel direct tous les quatre ans et élisent le Chancelier allemand qui ensuite forme son gouvernement constitué de ministres fédéraux.

La Loi fondamentale (Grundgesetz) définit la division des pouvoirs entre les deux niveaux du gouvernement (la fédération et les états fédérés). Les communes font partie intégrante de la structure des 16 états fédérés mais jouissent d'un certain degré d'autonomie de gestion.

Les responsabilités pour la livraison du projet olympique ont été définies dans "l'accord multipartite de Munich 2018". Cet accord expose les principaux engagements financiers et administratifs des autorités publiques en relation avec la réalisation des Jeux :

- Le gouvernement fédéral serait responsable des services de douane et d'immigration ainsi que de la construction et de l'entretien de l'infrastructure routière et ferroviaire fédérale;
- L'État libre de Bavière serait l'autorité suprême en matière de sécurité et serait responsable des services médicaux en partenariat avec les autorités locales;
- Les autorités nationales, régionales et locales contribueraient chacune environ pour un tiers aux coûts de construction des sites permanents de compétition;
- Les autorités locales ont souscrit l'engagement de financer les sites permanents non destinés à la compétition.

La candidature bénéficie du total soutien des autorités nationales, régionales et locales, ainsi que de celui du secteur privé.

Au cours de sa visite, la commission a rencontré la Chancelière allemande, des ministres fédéraux et le Premier ministre de Bavière. De hauts responsables des autorités nationales, régionales et locales étaient présents lors des réunions et ont réaffirmé le total soutien du gouvernement.

La majorité des partis politiques à tous les échelons gouvernementaux ont exprimé leur appui aux Jeux. Toutefois, au niveau fédéral et régional, le parti des Verts a fait part de ses réserves.

Une certaine opposition à la candidature se manifeste au niveau local. Quelques propriétaires terriens à Garmisch-Partenkirchen ne veulent pas céder certaines parcelles de terrain nécessaires aux Jeux. La commission a rencontré un certain nombre de leurs représentants durant sa visite (voir la section Sport et sites de compétition pour de plus amples détails).

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

Un groupe d'opposition à Garmisch-Partenkirchen réclame la tenue d'un référendum pour contester la légalité du Contrat ville hôte. Le comité de candidature a confirmé que la législation de l'État libre de Bavière prévoyait la possibilité de demander la tenue d'un référendum mais il a mis l'accent sur le fait que les contrats signés au niveau municipal ont force obligatoire et ne peuvent pas être révoqués.

Le sondage d'opinion publique commandé par le CIO révèle une adhésion au projet d'accueillir les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 de 60 % pour Munich, 53 % pour la Bavière et 56 % au niveau national.

Marketing

Programme de marketing conjoint

L'Accord sur le programme de marketing conjoint a été signé par la ville de Munich et le CNO. Au moment de la visite de la commission, des discussions étaient en cours entre le CNO et le CIO quant à la structure de cet accord.

Une garantie a été présentée sous une forme acceptable par l'Association handisport allemande et la ville de Munich confirmant que le futur COJO et l'Association handisport allemande concluraient un Accord sur le programme de marketing conjoint pour les Jeux Paralympiques avant le 31 juillet 2012.

Panneaux d'affichage et publicité

Munich 2018 a obtenu les garanties nécessaires concernant les espaces publicitaires dans les zones concernées par les Jeux sur le territoire allemand. Ces garanties portent sur les espaces publicitaires extérieurs, les espaces situés dans les transports publics et à l'aéroport de Munich. Par ailleurs, des garanties ont été obtenues concernant la publicité aux aéroports d'Innsbruck et de Salzbourg (en Autriche). Ces garanties prendraient effet à partir du 1er janvier 2018 et resteraient en vigueur jusqu'au 31 mars 2018.

Les tarifs communiqués par les parties concernées sont basés sur les tarifs moyens qui seront en vigueur de 2015 à 2017, indexés sur l'inflation.

Protection des droits

La législation allemande prévoit une protection significative des droits de propriété intellectuelle olympiques. Le comité de candidature et les parties prenantes au projet sont d'avis que la législation actuelle est suffisante car elle prévoit des mesures de redressement par injonction qui peuvent être rapidement mises en place.

Billetterie

Munich 2018 prévoit un total des recettes provenant de la billetterie s'élevant à USD 214 millions, dont USD 208 millions pour les Jeux Olympiques et USD 6 millions pour les Jeux Paralympiques. Ces estimations sont basées sur la vente estimée de 1,7 million de billets pour les Jeux Olympiques et de 250 000 billets pour les Jeux Paralympiques. Ces chiffres de vente représentent respectivement 89 % et 68 % du total des billets disponibles.

Les tarifs proposés sont conformes aux tarifs pratiqués lors de précédentes éditions des Jeux Olympiques et paraissent raisonnables dans le contexte des marchés allemand et européen. Munich 2018 table sur un prix moyen de USD 104. Les tarifs varieraient entre USD 146 et USD 925 pour les cérémonies d'ouverture, entre USD 46 et USD 593 pour les épreuves phares et entre USD 21 et USD 160 pour les autres épreuves.

Marketing

Le marché allemand apporte traditionnellement un solide soutien aux manifestations de sports d'hiver et des stratégies visant à assurer le remplissage maximal des stades ont été présentées à la commission. L'accès aux transports publics (bus et train) en Bavière et dans les régions d'Autriche adjacentes serait compris dans le prix du billet le jour de l'épreuve correspondante plus un jour supplémentaire, ce qui constitue un élément important du plan global adopté en matière de billetterie et de transport.

Le comité de candidature de Munich 2018 a informé la commission qu'il prévoyait l'accès sur présentation de billets payants aux cérémonies de remise de médailles à Munich.

Le comité de candidature propose un programme de billetterie "deux pour deux" selon lequel tous les athlètes olympiques et paralympiques auraient accès à deux billets pour deux épreuves. Ce point mériterait d'être développé davantage, en accord avec les principes du CIO.

Les stratégies présentées devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés en termes de billetterie.

Parrainage national et programme de licences

Munich 2018 projette que les revenus du partenariat national se monteraient à USD 511 millions auxquels s'ajouteraient USD 31 millions correspondant aux Jeux Paralympiques. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des récentes éditions des Jeux et cela laisse supposer qu'ils pourraient être améliorés compte tenu de la puissance de l'économie allemande et du soutien historiquement accordé aux grandes manifestations sportives. Un programme à trois niveaux rassemblant environ 48 sponsors et fournisseurs officiels est prévu. Le comité de candidature estime que le parrainage national serait constitué à 37 % de valeur en nature et à 63 % de versements en espèces. Le montant projeté pour la valeur en nature a été intégré dans le budget des dépenses.

Les revenus issus de la vente de produits sous licence sont estimés à USD 36 millions et paraissent réalisables sur le marché allemand.

Finances

La République fédérale d'Allemagne affichait en 2009 un PIB d'environ USD 3 300 milliards avec un PIB par habitant de USD 41 000 (source : Banque mondiale). Munich 2018 a déclaré que le PIB de l'État libre de Bavière s'élevait à EUR 430 milliards en 2009. La commission est convaincue que l'économie allemande serait en mesure de soutenir le développement de l'infrastructure nécessaire à la réalisation des Jeux de 2018.

Le taux moyen annuel d'inflation en Allemagne au cours des dix dernières années est resté stable, variant de 0 % à 3 %.

Budget du COJO

Le budget du COJO proposé par Munich est équilibré, avec des revenus et des dépenses évalués à USD 1,52 milliard environ, selon les estimations effectuées en 2010. Une réserve de USD 76 millions (5 % des dépenses totales) est intégrée pour parer aux imprévus. Munich se situant dans une zone économique relativement stable, le taux moyen d'inflation anticipé jusqu'en 2018 est de 1,6 % par an. Le budget initialement établi en euros a été converti en dollars par le comité de candidature sur la base d'un taux de change de 1 euro pour 1,17 dollar, soit un taux nettement inférieur à celui qui avait cours au moment de la visite de la commission d'évaluation. Ce taux est calculé sur la base d'une analyse des projections de la parité du pouvoir d'achat sur la période menant jusqu'aux Jeux.

Le budget des Jeux de Munich 2018 comprend les éléments de revenus suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Contribution du CIO	373	24,5
Contribution du programme TOP	168	11,0
Partenariat national	511	33,6
Vente de billets	208	13,7
Licences	36	2,4
Subventions du gouvernement	41	2,7
Autres revenus	185	12,2
Total	1 522	100

Finances

Conformément aux directives du CIO, les dépenses en capital ne sont pas incluses dans le budget du COJO. Le budget des dépenses de Munich 2018 comprend les principaux éléments suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Technologie	250	16,4
Main d'œuvre pour les Jeux	140	9,2
Sites, villages et autres installations	370	24,3
Cérémonies et culture	73	4,8
Transport	95	6,2
Jeux Paralympiques	86	5,7
Publicité et promotion	48	3,2
Administration et autres	384	25,2
Réserve pour imprévus	76	5,0
Total	1 522	100

Le budget a été élaboré selon une technique d'évaluation ascendante détaillée puis validé selon une approche descendante en le comparant aux budgets des récentes éditions des Jeux. Les projections financières ont été largement soumises à l'examen et à l'approbation des parties gouvernementales.

Les coûts de la main d'œuvre pour les Jeux sont inférieurs aux coûts caractéristiques d'une édition des Jeux d'hiver, ceci s'expliquant par l'avantage que procure le recours au personnel d'installations publiques et par une forte culture du volontariat pour les manifestations sportives. La réserve pour imprévus de 5 % est jugée suffisante compte tenu du potentiel existant d'augmenter les revenus. Le budget reflète la structure d'un futur COJO bénéficiant de relations étroites avec les propriétaires des sites de compétition et autres sites qui seraient également partenaires et associés dudit COJO. Si ce soutien ne devait pas se concrétiser, les coûts imputables au COJO augmenteraient.

Finances

Budget hors-COJO

Les dépenses en capital hors budget COJO se montent à USD 1,86 milliard, dont USD 741 millions pour l'infrastructure de transport (essentiellement des routes et des tunnels), USD 160 millions pour les sites de compétition et d'entraînement et USD 270 millions pour l'hébergement. Sont également compris USD 278 millions pour les trois villages olympiques de Munich, Garmisch-Partenkirchen et Königssee. Le montant de USD 113 millions est prévu pour le village des médias de Munich. USD 114 millions sont affectés aux projets environnementaux.

Sur le total de ces dépenses en capital, seule la part de USD 698 millions, correspondant essentiellement aux sites de compétition, villages et systèmes de gestion environnementale, serait strictement liée à l'attribution des Jeux à Munich. À l'exception de la construction par le secteur privé d'un hôtel qui servirait de village olympique à Königssee, la plupart des autres éléments supplémentaires liés aux Jeux, hors budget COJO, seraient financés par les différents échelons du gouvernement. Le district rural du land de Berchtesgaden a souscrit l'engagement de financer la construction du village olympique de Königssee.

Les dépenses de fonctionnement hors budget COJO s'élèvent à USD 57 millions dont la plus grosse part correspond à la sécurité. Munich 2018 a expliqué que le gouvernement ne facture pas la mobilisation des services de sécurité et que les coûts de la sécurité seraient donc couverts pour la grande majorité par les budgets courants des services publics. De même, aucune provision particulière pour les programmes culturels n'est inscrite dans le budget hors COJO du fait que les activités culturelles seraient intégrées dans les programmes culturels existants. Le budget hors COJO ne fait apparaître aucune provision pour l'amélioration de l'infrastructure électrique car selon le comité de candidature, il n'y en aurait pas besoin. La commission estime cependant que certains travaux d'amélioration de l'infrastructure électrique pourraient s'avérer nécessaires sur le site nordique temporaire, travaux dont il conviendrait de garantir le financement.

Garanties financières

Une déclaration a été fournie garantissant la couverture d'un éventuel déficit du COJO à parts égales par le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'État libre de Bavière et la ville de Munich. L'accord entre les parties prévoit que le règlement et l'audit des comptes seraient effectués, le cas échéant, avant la fin de 2021. Le comité de candidature a déclaré que si des fonds supplémentaires devaient être débloqués durant la préparation des Jeux, les garants, tous étant associés et membres du conseil de surveillance du COJO, seraient en mesure d'en confirmer la nécessité et d'agir en conséquence. La commission relève que si les associés ne parvenaient pas à prendre rapidement une résolution en cas de déficit annoncé, les préparatifs et la réalisation des Jeux pourraient en être affectés.

Une garantie relative au financement des travaux de construction requis pour les sites de compétition et les autres sites a été fournie par les parties gouvernementales.

L'État libre de Bavière s'est engagé à constituer une garantie bancaire d'un montant de USD 23,4 millions destinée à faciliter la période de transition entre la candidature et la formation du COJO, et assurer la continuité des crédits bancaires.

Finances

Les autorités nationales, régionales et locales garantissent la mobilisation sans frais en faveur du COJO de tous les services de sécurité, de santé, de douane et d'immigration et autres services publics, conformément à leurs responsabilités juridictionnelles respectives. Elles se sont également engagées à mettre tous les sites de propriété publique à la disposition du COJO, gratuitement ou à un tarif de location qui sera approuvé par le CIO.

Le budget du COJO est bien étayé et témoigne d'une analyse méthodique et complète. La commission estime que si des risques pèsent probablement sur certains coûts liés notamment à l'aménagement olympique des sites, à la technologie et à d'autres besoins opérationnels, lesquels coûts pourraient augmenter, ces risques seraient compensés par l'approche prudente adoptée dans la budgétisation des revenus.

Le budget hors COJO révèle de la part des autorités une bonne compréhension des engagements financiers nécessaires pour réaliser les Jeux.

Toutes les garanties financières requises ont été fournies.

2 → Annecy



Annecy 2018

VILLE CANDIDATE



Vision, concept et héritage

Vision

L'ambition d'Annecy est de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2018 un catalyseur et un modèle de développement durable pour les régions de montagne. Ce développement durable contribuerait ainsi à l'augmentation de la pratique des sports d'hiver et à la croissance de l'industrie du tourisme. Il permettrait en outre une diversification de cette industrie, laquelle pourrait ainsi proposer de nouvelles activités sportives tout au long de l'année, tout en préservant l'héritage naturel et culturel de la région.

Parmi les plans d'Annecy, un programme de recherche "éco-station", visant à mettre sur pied des directives et un système de labellisation pour un développement écologique durable de la région. Ce programme servirait ensuite de référentiel en termes de stations de ski pour l'industrie du tourisme.

Les plans des Jeux sont complètement intégrés dans la planification urbaine régionale et locale, dans les politiques environnementales ainsi que dans les initiatives du gouvernement français, lesquelles répondent aux demandes de changement de la population dans les domaines du développement et du tourisme pour s'adapter aux bouleversements climatiques et aux nouvelles tendances socioéconomiques et culturelles afin de préserver l'avenir économique et environnemental de la région.

Concept

Annecy propose d'organiser les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 du 9 au 25 février et les Jeux Paralympiques d'hiver du 9 au 18 mars.

Le concept d'Annecy 2018 s'appuie sur l'utilisation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles infrastructures déjà prévues et le recours à des installations temporaires pendant les Jeux. Ce concept reflète la vision d'Annecy 2018, à savoir, limiter l'impact environnemental des Jeux.

Le concept comprend trois zones : Annecy, Chamonix/Mont-Blanc et La Clusaz/Le Grand-Bornand, ainsi qu'un site existant indépendant à La Plagne. L'une des caractéristiques de ce concept est qu'Annecy et Chamonix seront deux pôles accueillant chacun des épreuves à la fois de sports de neige et de sports de glace, ce qui permettrait aux visiteurs d'assister à plusieurs compétitions dans chaque pôle.

La zone d'Annecy comprendrait cinq sites de compétition (deux de sports de neige et trois de sports de glace : le snowboard et le ski acrobatique, le patinage artistique/le patinage de vitesse sur piste courte, le patinage de vitesse et le curling) ainsi qu'un village olympique, le CPP/CIRTV, un village des médias, les hôtels du CIO et le site pour les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que pour la remise des médailles.

La zone de La Clusaz/Le Grand-Bornand accueillerait quant à elle trois sites : ski de fond, saut à ski, combiné nordique et biathlon. Lors de la visite de la commission, le comité de candidature a proposé de construire un village olympique au cœur de la zone, lequel serait situé à St-Jean-de-Sixt (voir la section Village(s) olympique(s) pour plus de détails).

Vision, concept et héritage

La zone de Chamonix/Mont-Blanc comprendrait quatre sites de compétition (deux de sports de neige et deux de sports de glace) pour le ski alpin (vitesse et technique), le hockey sur glace (I et II) ainsi qu'un village olympique, un centre des médias en montagne et une place des médailles. Chamonix, station de ski réputée, a accueilli les premiers Jeux Olympiques d'hiver en 1924.

Les épreuves de bobsleigh, luge et skeleton se dérouleraient sur un site existant à La Plagne, à deux heures d'Annecy. Ce site avait été utilisé pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992. Un village olympique serait également prévu à La Plagne.

Le principal aéroport d'accueil et 13 % des chambres d'hôtels pour les Jeux seraient situés à Genève (Suisse). Les hôtels à Genève sont dotés d'un nombre significatif de chambres quatre et cinq étoiles pour les CNO, les diffuseurs, la presse écrite, les partenaires TOP et les invités et sponsors du COJO. Le temps de trajet de Genève à Annecy serait d'environ 35 minutes, jusqu'à La Clusaz/Le Grand-Bornand d'environ 60 minutes et jusqu'à Chamonix/Mont-Blanc, d'environ 75 minutes.

Avec quatre villages olympiques, les temps de trajet pour les athlètes et officiels de leur village respectif jusqu'aux sites de compétition et d'entraînement dans chaque zone seraient courts, à l'exception du site du ski acrobatique et du snowboard dans la zone d'Annecy (plateau du Semnoz) qui nécessiterait un temps de trajet de 40 minutes depuis le village olympique d'Annecy.

Les médias, la famille olympique, les sponsors et les spectateurs devraient bénéficier de temps de trajet convenables et relativement courts car ils travailleraient ou assisteraient aux épreuves se déroulant dans la même zone que leur lieu d'hébergement.

Les temps de trajet pour les groupes de clients logés à Genève et Aix-les-Bains (à 35 km au sud d'Annecy) jusqu'aux différentes zones, ou entre les trois zones, prendraient plus de temps.

Les temps de trajet de chaque groupe de clients dépendraient en réalité de la complexité d'un système de transport spécifique pour les groupes de clients et du point de départ et d'arrivée de chaque trajet. Le système de transport des médias serait le plus complexe et le plus susceptible d'être affecté. Les CNO pourraient également rencontrer des difficultés d'ordre opérationnel en raison du nombre de villages olympiques et de leur répartition géographique.

Vision, concept et héritage

Héritage

Avec l'accueil des Jeux, Annecy 2018 entend doter la ville et la région d'infrastructures durables afin de développer davantage le tourisme tout au long de l'année et augmenter la pratique sportive. Quatre projets pilotes dans le cadre du programme de recherche "éco-station" seront lancés en 2011 et les caractéristiques environnementales de la ville de Chamonix donneront l'impulsion nécessaire et serviront de modèle à ce programme.

Dans le droit fil de la vision d'Annecy 2018, l'héritage des Jeux Olympiques d'hiver comprendrait également un centre d'excellence pour l'entraînement et la formation des athlètes de sports d'hiver, des logements sociaux, l'extension de l'infrastructure des transports publics, notamment le réseau ferroviaire, et une protection accrue des spécificités environnementales et culturelles de la région.

S'il présente quelques difficultés d'ordre opérationnel, la commission estime que le concept des Jeux soumis par Annecy 2018 pourrait être un modèle réalisable en termes de durabilité pour une édition des Jeux Olympiques d'hiver.

Communication

Le plan de communication d'Annecy 2018 mettrait l'accent sur les jeunes, avec notamment le recours aux nouveaux médias numériques. Le slogan de la candidature est le suivant : " La neige, la glace et vous."

La stratégie de communication vise à démontrer l'intégration des Jeux au sein de leur environnement et la possibilité qu'offrent ces Jeux de développer une nouvelle vision pour les stations de ski, en démontrant qu'une édition des Jeux peut se dérouler dans une région de montagne tout en veillant au développement durable, ainsi qu'à la protection et au renforcement de l'héritage naturel et culturel de la communauté locale.

Le budget total pour la communication et la promotion des Jeux apparaît peu élevé. Une communication efficace sur les avantages et l'héritage sur les plans régional et local d'une édition des Jeux serait nécessaire pour accroître et renforcer le soutien de la communauté en faveur de ces Jeux.

Vision, concept et héritage

Culture, éducation, cérémonies et activités organisées en ville

Dans le droit fil de la vision d'Annecy 2018, qui consiste à créer une nouvelle empreinte écologique pour les stations de ski, le concept de la candidature vise à intégrer le sport dans la vie sociale, culturelle et économique. Le gouvernement français a garanti un financement de USD 59 millions pour les initiatives culturelles et éducatives (budget hors COJO).

Annecy 2018 entend utiliser ces Jeux comme une plateforme pédagogique servant à promouvoir l'Olympisme. Toutefois, peu de détails ont été donnés quant à la manière de mettre en œuvre ce projet. Il a été souligné que le COJO avait l'intention de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation et le CNO pour mettre en place de nouveaux programmes, tout en développant ceux qui existent déjà. À travers ces programmes, les jeunes seraient encouragés à vivre selon les valeurs olympiques, avec un accent particulier placé sur les technologies numériques et les réseaux sociaux. L'objectif qui consiste à mettre sur pied un programme d'éducation olympique à travers toute la France devrait quant à lui être développé davantage.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se dérouleraient dans un théâtre temporaire de 42 000 places au bord du lac d'Annecy, lequel serait également utilisé comme place des médailles. Une deuxième place des médailles est proposée au centre de Chamonix.

Les bords du lac offriraient un décor des plus impressionnants et des possibilités intéressantes pour ces cérémonies, même si l'espace disponible pourrait représenter quelques enjeux en termes de logistique, en particulier liés au mouvement des athlètes, aux entrées réservées et aux besoins des médias.

S'agissant du relais de la flamme, l'idée est de faire remonter la flamme à contre-courant depuis la mer jusqu'aux montagnes, par les rivières et les lacs, dans le respect du thème du slogan "La neige, la glace et vous".

Pour ce qui est des activités culturelles et des activités organisées en ville, Annecy 2018 propose d'utiliser le centre historique et piétonnier de la ville comme un "parc olympique urbain", où deux sites en milieu ouvert sont prévus. Le concept de "Place des nations", laquelle présenterait au public l'histoire et les cultures des pays qui constituent le Mouvement olympique, est une initiative positive. Des activités similaires se dérouleraient au centre de Chamonix.

Même si plusieurs initiatives ont été amplement décrites, et certains thèmes culturels clairement identifiés, relativement peu de détails ont été fournis. Si Annecy se voyait décerner les Jeux, une attention particulière devrait être portée assez tôt sur ces domaines afin de mettre sur pied des programmes concrets et intégrés et veiller à ce que la vision du comité de candidature s'agissant des activités culturelles, éducatives et organisées en ville puisse être concrétisée.

Sports et sites de compétition

Concept des sports

Les trois zones des Jeux (décrites en détail dans le concept général) ainsi que le site indépendant du bobsleigh/luge/skeleton, offrent 13 sites de compétition. La plupart des sites proposés et les capacités d'accueil satisfont aux exigences du CIO. Lorsque les capacités sont légèrement en dessous, cela s'explique par les contraintes de transport qui limiteraient le nombre de spectateurs se rendant sur ces sites.

Outre les sports où l'entraînement se déroulerait sur le site de compétition, la zone d'Annecy proposerait deux sites d'entraînement existants (l'un pour le patinage artistique et l'autre pour le patinage de vitesse sur piste courte). La zone de Chamonix/Mont-Blanc disposerait de deux sites d'entraînement (un nouveau site pour le hockey sur glace I et un site existant, à environ 20 minutes, pour le hockey sur glace II).

Les temps de trajet entre les sites de compétition et les villages olympiques correspondants sont les suivants :

Site de compétition	Village d'Annecy	Village de Chamonix	Village de St-Jean-de-Sixt	Village de La Plagne
Biathlon			< 10 min	
Bobsleigh/Luge/Skeleton				< 10 min
Curling	< 10 min			
Hockey sur glace I		< 10 min		
Hockey sur glace II		< 20 min		
Patinage de vitesse	< 10 min			
Piste courte / Patinage artistique	< 10 min			
Ski de fond / Combiné nordique			< 10 min	
Saut à ski / Combiné nordique			< 10min	
Ski alpin (épreuves de vitesse)		< 10 min		
Ski alpin (épreuves techniques)		<10 min		
Ski acrobatique	< 40 min			
Snowboard	< 40 min			

Temps de trajet depuis le village olympique le plus proche	Nombre de sites
0-10 minutes	10
11-20 minutes	1
21-30minutes	0
31-40minutes	2

Sports et sites de compétition

Annecy 2018 a précisé que si le CIO devait ajouter de nouvelles épreuves/disciplines au programme olympique, celles-ci seraient intégrées avec un minimum de modifications à apporter au plan proposé des Jeux.

État des constructions

État des constructions	Nombre de sites de compétition
Sites existants (pas de constructions requises)	0
Sites existants (constructions requises)	6
Sites prévus (seront construits indépendamment de l'octroi des Jeux à Annecy)	1
Sites permanents additionnels (seraient construits uniquement si Annecy se voyait décerner les Jeux)	5
Sites temporaires additionnels (seraient construits uniquement si Annecy se voyait décerner les Jeux)	1
TOTAL	13

La plupart des terrains requis pour la construction et les opérations des sites de compétition appartiennent au comité de candidature et le risqué lié à l'achat des 8 % restants est limité. Sur ces 8 %, l'essentiel concerne le centre de patinage et le stade de ski alpin. Le cas échéant, une procédure d'expropriation pourrait être utilisée pour limiter les risques si une solution à l'amiable n'était pas trouvée. Le comité de candidature a expliqué que dans le pire scénario imaginable, cette procédure pourrait prendre jusqu'à deux ans. Si tel devait être le cas, cela pourrait représenter un risque en termes de délais de construction.

Caractéristiques des sites / points particuliers, notamment l'héritage sportif

La plupart des sites de compétition seraient situés dans ou près de zones aménagées existantes, ce qui est pratique et évite de construire sur des terrains non aménagés. En raison des contraintes du site et des accès au site s'agissant des épreuves de vitesse en ski alpin et ski nordique, Annecy 2018 devrait faire très attention à la conception des sites afin d'être en mesure de livrer les sites tel que proposé.

L'emplacement proposé et la configuration générale des sites de compétition d'Annecy 2018 et des villages olympiques se sont relativement inspirés des idées des athlètes. D'autres communes ont également apporté leur contribution s'agissant de l'emplacement et des opérations des sites de compétition pendant les Jeux.

Annecy 2018 a apporté toutes les garanties requises par le CIO pour les sites de compétition. En outre, les Fédérations Internationales ont approuvé les sites de compétition proposés pour leurs disciplines et sports respectifs.

Sports et sites de compétition

Annecy s'est engagée à organiser des épreuves tests dans tous les sports/disciplines.

Les améliorations apportées à cinq sites existants pour les sports de neige en plus de la construction de deux nouveaux sites permanents pour les sports nordiques s'appuieraient sur ce que la région a déjà à offrir en termes de sports d'hiver. La construction de quatre nouveaux sites pour les sports de glace (deux à Annecy et deux dans la zone de Chamonix/Mt-Blanc) se traduirait par deux sites additionnels pour les sports de glace, un site qui serait transformé en piscine olympique, et une installation multisportive, laissant ainsi un héritage sportif supplémentaire à la région. La construction d'une patinoire d'entraînement supplémentaire à Chamonix contribuerait encore davantage à cet héritage.

Le site existant de bobsleigh/luge/skeleton à La Plagne ferait également l'objet d'une rénovation et de certaines améliorations permanentes.

La hauteur moyenne de neige sur les sites des sports de neige est satisfaisante et Annecy 2018 propose de mettre en place des systèmes d'enneigement artificiel sur tous les sites des sports de neige. Quatre-vingt pour cent des systèmes sont d'ores et déjà en place.

Expérience sportive (dix dernières années)

La France a accueilli des compétitions internationales majeures (Championnats du monde, Coupes du monde et Championnats continentaux) dans 11 des 15 disciplines olympiques d'hiver ces dix dernières années. Quatre de ces compétitions internationales ont été organisées sur les sites proposés pour la manifestation olympique.

La France a de l'expérience dans l'accueil d'autres grands événements tels que les Championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF en 2003 et la Coupe du monde de rugby de l'IRB en 2007.

La France accueillera les Championnats d'Europe de l'UEFA en 2016.

Village(s) Olympique(s)

Emplacement et concept

Anancy 2018 propose un concept axé autour de quatre villages olympiques, prenant en considération les besoins des athlètes, notamment celui d'être près de leurs sites respectifs. Les villages d'Anancy et de Chamonix accueilleraient tout deux des sites des sports de glace et des sports de neige. Le village de St-Jean-de-Sixt accueillerait des épreuves de ski nordique et de biathlon et le village de La Plagne, les épreuves de bobsleigh/luge/skeleton.

Le site du village d'Anancy occuperait 28 hectares, à une altitude de 480 m. Le village serait constitué d'un noyau de bâtiments de quatre niveaux et situé dans un bois près d'une crique. Un service de navette assurerait la liaison jusqu'au centre-ville d'Anancy (à 10 minutes). Ce concept respectueux de l'environnement proposerait de vastes espaces verts au sein du village. Le bruit pourrait constituer un enjeu car les résidences seraient situées à 300-500 m de l'autoroute, mais le comité de candidature a indiqué que les plans de construction intégreraient des mesures antibruit.

Le terrain prévu pour le village d'Anancy est en cours d'acquisition par l'agglomération d'Anancy, avec d'ores et déjà 74 % garantis à ce jour. Il reste toutefois un risque pour les 26 % restants, mais ce dernier est minimisé grâce aux procédures d'acquisition des terrains en France et au fait que les terrains sont déjà dans la zone prévue à cet effet.

Les 610 unités qui composent le village d'Anancy seraient transformées en appartements (dont 35 % de logements sociaux), lesquels seraient loués et vendus après les Jeux.

Le site du village de Chamonix, au cœur de la ville, occuperait 8,5 hectares, à une hauteur de 1 030 m. Le village comprendrait des appartements résidentiels permanents et des pavillons à l'architecture typique de la station avec cinq niveaux au maximum, répartis le long d'une vaste zone d'espaces verts que les athlètes pourraient utiliser comme piste de jogging ou espaces détente. Anancy 2018 a confirmé que les mesures de sécurité nécessaires seraient prises étant donné qu'un téléphérique surplomberait le village.

Le site appartient à la commune de Chamonix et à des promoteurs privés qui ont accepté de mettre les bâtiments à disposition pour les Jeux. Les (172) appartements du village de Chamonix seraient ensuite vendus après les Jeux, et 70 % seraient transformés en logements sociaux.

Lors de la visite de la commission, les hébergements supplémentaires cités dans le dossier de candidature pour la zone de La Clusaz/Le Grand-Bornand ont été remplacés par un village olympique, lequel serait construit à St-Jean-de-Sixt (y compris les 900 lits initialement prévus pour le village olympique d'Anancy). Le village, à une hauteur de 1 005 m, occuperait sept hectares et consisterait en une association de chalets individuels, de maisons de ville et d'hébergements temporaires, à plusieurs niveaux et dont l'architecture serait typique de la région.

Le village de St-Jean-de-Sixt appartient à la commune, à l'entreprise EDF (Électricité de France) et à trois autres comités d'entreprise locaux. Quatre-vingt quatre pour cent des terrains sont acquis, mais un risque demeure pour les 16 % restants. Ici encore, ce risque est limité par les procédures d'acquisition des terrains et le fait que le terrain est déjà dans la zone prévue à cet effet.

Village(s) Olympique(s)

Après les Jeux, les 140 unités d'hébergement de ce village seraient transformées en logements (dont 20 % de logements sociaux), une résidence hôtelière, un centre sportif, une caserne, une crèche et des bâtiments pour répondre aux divers besoins de la commune. Les unités temporaires modulables seraient démontées et utilisées hors site comme logements et hébergements touristiques.

Bien que décrit comme "hébergement supplémentaire" dans le dossier de candidature, conformément aux directives du CIO, l'hébergement à La Plagne serait considéré comme un village olympique. Le village, un hôtel quatre étoiles qui existe déjà et est composé de huit niveaux, serait situé à 10 minutes du site de bobsleigh/luge/skeleton et serait loué pendant la durée des Jeux Olympiques.

Comme indiqué dans la section Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique, la Société d'aménagement des Jeux Olympiques (SAJO), serait responsable de la supervision des travaux de construction des villages olympiques d'Annecy, de Chamonix et de St-Jean-de-Sixt pour le compte des maîtres d'ouvrage. Annecy 2018 a précisé que le COJO serait associé à la planification et à la mise en œuvre de la construction permanente de ces villages.

Les temps de trajet détaillés entre les villages et les sites de compétition sont disponibles sous la section Sports et sites de compétition.

Les temps de trajet entre les villages et la place des médailles la plus proche seraient les suivants :

	Village d'Annecy	Village de Chamonix	Village de St-Jean-de-Sixt	Village de La Plagne	Place des médailles la plus proche
Village d'Annecy	-	70 minutes	30 minutes	135 minutes	< 10 minutes
Village de Chamonix	70 minutes	-	75 minutes	205 minutes	<10 minutes
Village de St-Jean-de-Sixt	30 minutes	75 minutes	-	165 minutes (via Annecy)	45 minutes
Village de La Plagne	135 minutes	205 minutes	165 minutes (via Annecy)	-	145 minutes

Organisation du village

Le nombre total de lits disponibles pour les quatre villages olympiques confondus serait de 5 710.

Annecy	Chamonix	St-Jean-de-Sixt	La Plagne
2 500 lits	1 400 lits (100 chambres simples, 650 chambres doubles)	1 200 lits (150 chambres simples, 525 chambres doubles)	610 lits (90 chambres simples, 260 chambres doubles)

Village(s) Olympique(s)

Les nombres susmentionnés comprennent les 600 lits pour les officiels supplémentaires répartis entre les villages d'Annecy, de Chamonix et de St-Jean-de-Sixt. Six cent autres lits seraient disponibles dans des hôtels voisins, soit au total 1 200 lits pour les officiels supplémentaires.

Tous les athlètes hébergés à La Plagne disposeraient également d'un lit au village olympique d'Annecy.

Les restaurants principaux dans les villages d'Annecy, Chamonix, et St-Jean-de-Sixt pourraient accueillir respectivement 1 500, 700, et 600 personnes.

Outre la grande gamme de services requis par le CIO, les villages olympiques offriraient un accès sans fil gratuit à Internet.

Bourse de soutien CNO/CNP

Le COJO prendrait à sa charge les frais de voyage (matériel inclus) des membres des délégations de CNO et CNP (c'est-à-dire tous les athlètes dûment qualifiés et accrédités et tous les officiels dûment accrédités et autorisés à séjourner dans le village olympique conformément au guide d'accréditation du CIO). Les frais de voyage seraient calculés à partir de l'aéroport de la capitale du pays ou de l'aéroport principal désigné par chaque CNO, jusqu'à l'aéroport international de Genève. Les voyages s'effectueraient en classe économique.

Le concept des villages est conçu de façon à réduire au maximum les temps de trajet pour les athlètes. En effet, dans l'ensemble, 80 % des athlètes seraient à moins de 10 minutes de leurs sites de compétition respectifs. Les quatre villages olympiques seraient toutefois relativement dispersés. En conséquence, les CNO seraient confrontés à des défis, notamment en termes d'opérations et de transport.

La présence d'athlètes de sports de glace et de sports de neige dans les villages permettrait aux athlètes d'assister plus facilement en tant que spectateurs aux compétitions dans des sports autres que les leurs.

Jeux Paralympiques

La devise d'Annecy, "La neige, la glace et vous !", s'étend aux Jeux Paralympiques et la vision de la ville est de rendre les montagnes plus accessibles aux personnes souffrant d'un handicap.

Le plan d'héritage consiste notamment à améliorer l'accessibilité d'une manière générale, à accroître la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie sportive et à donner à ces dernières la possibilité de pratiquer des activités sportives et récréatives durant toute l'année. Annecy 2018 utiliserait un certain nombre d'initiatives pour l'aider à atteindre cet objectif, notamment le label d'accessibilité "Tourisme et handicap" (pour les stations touristiques), la promotion des sports de glace et le programme "Skiez avec votre handicap".

Budget

Le coût général supplémentaire lié aux Jeux Paralympiques s'élève à USD 94 millions. Les projections de revenus comprennent un engagement de USD 61 millions des autorités nationales, régionales et locales, USD 18 millions provenant d'un programme de parrainage à trois niveaux et USD 7 millions provenant de la vente de 321 000 billets. Par ailleurs, 160 000 billets seraient donnés aux écoliers.

Annecy 2018 a confirmé que le statut fiscal spécial accordé au CIO s'appliquerait également à l'IPC.

Comité d'organisation

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques assumerait l'entière responsabilité de l'organisation des Jeux Paralympiques. Le Comité National Paralympique (CNP) serait représenté au conseil d'administration ainsi qu'au conseil olympique (l'autorité suprême qui régit le COJO). Par ailleurs, un département des Jeux Paralympiques serait établi pour superviser la planification et les progrès dans le secteur paralympique. Un référent dans chaque fonction du COJO assurerait l'intégration des aspects paralympiques à tous les niveaux. Il est prévu d'engager des paralympiens parmi le personnel à plein temps du COJO.

Sports et sites

Annecy propose un plan compact, avec l'utilisation du village olympique d'Annecy comme unique village paralympique. Tous les sites de compétition et autres seraient situés à 40 minutes maximum du village. Annecy 2018 s'est engagé à ce que tous les sites soient conçus conformément aux exigences techniques et d'accessibilité des Jeux Paralympiques.

Les compétitions dans les deux sports de glace (hockey sur luge et curling en fauteuil roulant) se dérouleraient à Annecy et celles dans les sports de neige à La Clusaz (ski alpin) et au Grand Bornand (ski de fond et biathlon).

Tous les sites des Jeux Paralympiques seraient ceux utilisés pour les Jeux Olympiques, à l'exception du site du ski alpin à La Clusaz qui aurait besoin d'être développé. Il y a un risque associé à ce site en ce qui concerne l'espace à la zone d'arrivée. La différence d'altitude entre Annecy et La Clusaz/Le Grand Bornand pourrait poser problème aux athlètes qui concourront dans les épreuves nordiques.

Jeux Paralympiques

Le comité de candidature a confirmé qu'il organiserait des épreuves tests dans les cinq sports d'hiver paralympiques en 2016 et 2017. Il a également confirmé qu'il pourrait accepter d'éventuels nouveaux sports au programme.

Le site des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques serait également utilisé pour les cérémonies paralympiques ainsi que comme place des médailles.

Services aux Jeux

Anancy s'est engagée à fournir le même niveau de services essentiels qu'aux Jeux Olympiques, adaptés aux besoins des Jeux Paralympiques.

Conformément à la législation française, tous les transports publics seront accessibles aux personnes handicapées d'ici à 2015.

Les déplacements entre les sites se feraient essentiellement par bus, avec un temps de trajet d'environ 40 minutes entre les sites des sports de neige et Anancy. Le réseau ferroviaire ne joue pas un rôle majeur dans le système de transport paralympique, sauf pour les arrivées et les départs. Les spectateurs munis d'un billet et la main-d'œuvre des Jeux auraient accès gratuitement aux transports publics.

Le village paralympique comprendrait des immeubles de quatre niveaux au maximum. Le site du village aurait une pente maximale de 4% et serait conçu de manière à être accessible et ouvert à tous (conformément à la législation française et aux normes de l'IPC), avec 50% des unités accessibles en fauteuil roulant. Des équipements auditifs seraient fournis aux athlètes malvoyants.

Pour les officiels des Jeux, il y aura la possibilité soit d'utiliser des espaces dans le village paralympique ou des chambres dans des hôtels situés plus près des sites. Des chambres dans des hôtels trois, quatre et cinq étoiles seraient disponibles pour la famille paralympique à Anancy ainsi que dans le secteur de La Clusaz/Le Grand Bornand, sans obligation de séjour minimum.

Médias et communication

Le CIRTV, le CPP et le village des médias à Anancy serviraient aussi pour les Jeux Paralympiques. Des possibilités d'hébergement en hôtels seraient également offertes dans le secteur de La Clusaz/Le Grand Bornand.

S'agissant du plan général de communication, l'accent devrait être mis davantage sur les éléments paralympiques afin de sensibiliser le grand public et d'avoir son soutien pour les Jeux Paralympiques.

Remarques complémentaires

Le terme "paralympique" est protégé comme une marque de fabrique en vertu de la législation française.

Les chiens guides auraient accès aux sites pour les Jeux. Une certification vétérinaire et une identification par micropuce seraient requises.

Hébergement

Généralités

Il y a approximativement 56 000 chambres existantes dans un rayon de 50 km autour d'Annecy. En tant qu'une des principales destinations touristiques en France, il y aurait suffisamment de possibilités d'hébergement dans la région pour les spectateurs et les visiteurs.

Le plan d'hébergement d'Annecy 2018 offre un inventaire total de plus de 25 500 chambres d'hôtel garanties (conformément aux exigences du CIO) dans 533 installations. Comme indiqué dans le dossier de candidature, le plan comprend approximativement :

- 16 400 chambres d'hôtel (2-5 étoiles)
- 2 760 chambres dans le village des médias (2-3 étoiles)
- 4 800 chambres dans des résidences hôtelières (2-5 étoiles)
- 1 600 chambres dans des villages de vacances non classés, essentiellement pour la main-d'œuvre du COJO.

Sur le nombre total de chambres garanties, environ 10 800 le sont dans un rayon de 10 km autour d'Annecy (6 700 chambres), de Chamonix (2 900 chambres) et de La Plagne (1 200 chambres).

Il n'y aurait pas de séjour minimal requis.

Durant la visite de la commission, le comité de candidature a confirmé que la famille olympique serait logée dans neuf hôtels de trois à cinq étoiles (contrairement aux 14 hôtels mentionnés dans le dossier de candidature), offrant 974 chambres dans un rayon de 5 km autour du centre d'Annecy. Ce nouveau plan dépendrait de la construction d'un hôtel d'une capacité de 200 chambres.

L'hébergement des familles des athlètes serait facilité par l'utilisation de chambres d'hôtes, de chalets et de locations. Un programme en vertu duquel les familles des athlètes pourraient loger gratuitement chez des familles locales a également été mentionné.

Tarifs des chambres

Les tarifs des chambres ont été calculés en tenant compte du taux d'inflation estimé en France entre 2010 et 2018.

Pour la famille olympique, les tarifs maximums en dollars 2018, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
5 étoiles	563	667
4 étoiles	263	358
3 étoiles	174	233

Hébergement

Les tarifs maximums des chambres en dollars 2018 pour les autres groupes de clients, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
5 étoiles	563	667
4 étoiles	263	358
3 étoiles	174	233
2 étoiles	130	174

Pour le village des médias, les tarifs maximums des chambres en dollars 2018, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
3 étoiles	174	233
2 étoiles	130	174

Dans les garanties des hôtels fournies avec le dossier de candidature, la commission a noté que la désignation "chambre simple" faisait référence à une chambre avec un lit d'une personne (moins de 3% de l'inventaire total). Le comité de candidature a confirmé que le tarif pour une chambre double mentionné ci-dessus s'appliquait pour une occupation d'une ou deux personnes, mais qu'il serait demandé aux hôtels de déduire le montant d'un deuxième petit-déjeuner dans le cas d'une chambre occupée par une seule personne.

S'il se voyait décerner les Jeux, le comité de candidature a indiqué que l'office régional du tourisme gèrerait pour le COJO les réservations de chambres ainsi que l'attribution aux différents groupes de clients et qu'il serait responsable de la rédaction des contrats hôteliers.

Durant la visite de la commission, Annecy 2018 a confirmé que si les tarifs des chambres devaient être plus élevés que ceux indiqués ci-dessus, le COJO prendrait à sa charge la différence. Une provision budgétaire a été constituée à cet effet.

Étant donné que les garanties des hôtels ont été établies en euros ou en francs suisses, il y a un certain risque pour le budget du COJO en termes de fluctuation des devises.

Hébergement

Hébergement des médias

Les représentants des médias seraient logés dans approximativement 10 600 chambres (sur le nombre total de chambres garanties) réparties comme suit : 6 400 chambres d'hôtel, 2 760 chambres dans le village des médias et 1 400 chambres dans des résidences hôtelières.

Le village des médias serait situé à proximité immédiate du Centre Principal des Médias à Annecy, dans des structures à la fois permanentes et temporaires. Les structures permanentes comprendraient 520 chambres dans trois nouveaux complexes résidentiels et 200 chambres dans de nouveaux hôtels (un hôtel deux étoiles et un hôtel trois étoiles). Les 2 040 chambres restantes se trouveraient dans des structures temporaires à trois niveaux et de catégorie trois étoiles. Les chambres seraient équipées d'une salle de bain attenante, d'un espace de travail, de la télévision internationale par satellite et d'une connexion Internet sans fil à grande vitesse. Les services hôteliers (conciergerie, blanchisserie et restauration) seraient fournis 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Le reste des hébergements pour les médias serait réparti dans toute la région olympique et notamment sur Genève, Annecy, Aix-les-Bains, La Clusaz/Le Grand Bornand et Chamonix.

La vision des Jeux étant d'utiliser autant que possible l'infrastructure existante, et comme la ville d'Annecy a une faible capacité d'hébergement, le plan d'hébergement des Jeux repose sur la mise à disposition de chambres dans les diverses zones des Jeux. Les quelque 25 500 chambres garanties sont donc situées dans 533 installations d'hébergement en France et à Genève (Suisse). La dispersion des logements et le nombre d'établissements que cela implique entraîneraient des difficultés sur les plans opérationnel et financier pour les divers groupes de clients.

Transport

Concept

Le plan de transport d'Annecy 2018 repose sur une rénovation et une amélioration de l'infrastructure existante pour relier les sites des Jeux entre eux ainsi qu'aux réseaux de transport nationaux et internationaux. Genève (Suisse) jouerait également un rôle important dans le système de transport des Jeux.

La principale plateforme de transport olympique serait située à Annecy (450 m d'altitude). D'autres zones et sites des Jeux seraient desservis par cinq liaisons de transport :

- Chamonix/Mont Blanc : à 100 km d'Annecy et de Genève par une autoroute à quatre voies et une ligne ferroviaire;
- Genève : à 40 km d'Annecy par une autoroute à quatre voies
- La Clusaz/Le Grand Bornand (environ 1 000 m d'altitude) : à 40 km d'Annecy par une route à deux voies;
- Plateau du Semnoz (1 480 m d'altitude) : à 15 km d'Annecy par une route de montagne raide à deux voies;
- La Plagne (1 680m d'altitude) : à 150 km d'Annecy par une autoroute à quatre voies et des routes à deux voies.

Accès international, national et régional

L'aéroport international de Genève serait l'aéroport d'accueil pour les Jeux. Avec 12 millions de passagers par an, il a une bonne expérience en termes de manifestations de grande envergure à Genève et dans les Alpes françaises. Il a la capacité de gérer la plupart des demandes de transport aérien liées aux Jeux.

Les temps de trajet entre l'aéroport de Genève et les villages olympiques seraient les suivants :

Village olympique	Aéroport de Genève
Annecy	25 minutes
Chamonix	75 minutes
St Jean de Sixt	55 minutes
La Plagne	160 minutes

L'aéroport international de Lyon-St Exupéry donnerait également accès à la région d'Annecy par une ligne à grande vitesse.

Les liaisons internationales et nationales de la région olympique seraient assurées par quatre autoroutes reliant Annecy, Chamonix et Genève avec le reste de la France, la Suisse et l'Italie par le tunnel du Mont Blanc.

Transport

Développement de l'infrastructure de transport

Les principaux projets de développement de l'infrastructure de transport devant être terminés d'ici à 2018 sont les suivants :

Amélioration des lignes ferroviaires reliant Aix-les Bains-Annecy-St. Gervais et St. Gervais-Chamonix	USD 684 millions (environ 80% du budget d'investissement total dans les transports)
Neuf projets de routes locales pour améliorer l'accès et la sécurité à l'intérieur de la région olympique	USD 182 millions

Le transport ferroviaire régional est actuellement peu développé, mais il serait amélioré par le vaste programme d'investissement mentionné dans le tableau ci-dessus, afin de proposer de bien meilleures liaisons à grande vitesse à l'intérieur de la région ainsi que sur les longues distances.

Le réseau bien développé d'autoroutes internationales et régionales restera inchangé pour l'essentiel, à l'exception des projets routiers mentionnés ci-dessus.

Tous les projets susmentionnés et les financements correspondants sont totalement garantis. Seuls environ USD 39 millions (4,5%) des investissements dans les transports dépendraient des Jeux.

Opérations et services de transport liés aux Jeux

Les opérations de transport proposées par Annecy 2018 sont axées sur l'offre de services de transport public améliorés pendant et après les Jeux. Parmi les principales mesures et actions, citons :

- Un "Train des Jeux" avec quatre navettes par heure entre Annecy et St Gervais-Chamonix;
- 100% des spectateurs qui utiliseraient les transports publics (train, bus);
- Le transport public gratuit dans toute la région olympique pour la famille olympique et paralympique, les spectateurs munis d'un billet pour les Jeux et la main-d'œuvre accréditée (Aix-les Bains, Annecy et Chamonix);
- Des billets de train à bas prix (EUR 1) pour les spectateurs munis d'un billet pour les Jeux et provenant de villes comme Grenoble, Lyon et Chambéry;
- 10 000 parkings relais temporaires;
- Un service fréquent de trains entre le centre d'Annecy et une gare ferroviaire rénovée au village olympique d'Annecy;
- Deux vastes zones piétonnes dans les centres urbains d'Annecy et de Chamonix pour les lieux de célébration des Jeux;

L'actuel terrain d'aviation d'Annecy, situé à proximité du Centre Principal des Médias proposé, serait utilisé pour le dépôt de véhicules et la logistique de transport durant les Jeux.

Transport

L'examen des opérations de transport effectué durant la visite de la commission montre que les 450 km de voies olympiques mentionnées dans le dossier de candidature comprendraient en fait :

- Environ 80 km de voies réservées à la circulation olympique.
- Le reste consisterait en des systèmes souples pour la gestion du trafic comprenant des "voies express" sur les autoroutes, des "routes olympiques exclusives" et des "voies restreintes". Ces dernières seraient utilisées en particulier dans les vallées de montagne peuplées, afin d'éviter de devoir délivrer des milliers d'autorisations de circulation aux résidents et aux entreprises locales.

Les autorités de transport françaises et italiennes étudient actuellement comment dévier la circulation des poids lourds de l'autoroute Paris-Lyon-Genève-Chamonix et du tunnel du Mont-Blanc vers d'autres autoroutes transalpines durant la période des Jeux. Un accord formel a été signé mais les mesures opérationnelles doivent encore être examinées.

Dans l'ensemble, le plan de transport d'Annecy 2018 est bien pensé pour les athlètes et la plupart des autres groupes de clients olympiques, ainsi que pour la majorité des spectateurs attendus nombreux aux Jeux.

Le groupe de clients qui rencontrerait le plus de difficultés serait les médias en raison de la dispersion et du nombre élevé d'hébergements dans tout le secteur, des centres des médias à Annecy et Chamonix, et de la distance entre les zones et les sites olympiques. Dans certains cas, un seul trajet prendrait plus d'une heure. (De plus amples informations figurent dans la section Opérations médias).

Le budget des opérations de transport d'Annecy 2018 s'élève à USD 77 millions. Celui-ci semble peu élevé si l'on tient compte du coût des nombreux transports publics gratuits pour les spectateurs et la main-d'œuvre et de la complexité de l'offre de services de transport adéquats vers les hébergements des médias dans toute la région olympique.

Les sites de Semnoz, La Clusaz/Le Grand Bornand et Chamonix-Les Houches posent un problème de transport majeur en raison de leur accès très limité qui risque d'avoir un impact sur les capacités des sites indiquées dans le dossier de candidature.

D'une manière générale, le plan de transport comprend de nombreuses mesures avant-gardistes en termes de transport respectueux de l'environnement ainsi que des modèles de déplacement plus durables en réduisant au minimum l'utilisation des véhicules et en utilisant au maximum les transports publics. Les importantes améliorations qui seraient apportées au système ferroviaire constitueraient l'héritage le plus significatif à long terme pour la région d'Annecy-Chamonix-Genève et encourageraient un système de transport plus durable, conformément à la vision des Jeux d'Annecy 2018.

Avec les projets d'amélioration du réseau ferré et des transports publics, la commission pense que les exigences en matière de transport olympique seraient satisfaites. Toutefois, étant donné le concept relativement dispersé des Jeux, les temps de trajet entre les zones des Jeux pour certains groupes de clients risqueraient d'être longs.

Opérations médias

Projet CPP/CIRTV

Annecy 2018 propose deux centres des médias. Le Centre Principal des Médias (CPM) serait situé à Annecy et le centre de montagne à Chamonix.

Le CPM, qui serait construit à proximité de l'autoroute et permettrait d'y accéder facilement, comprendrait un Centre International de Radio et Télévision (CIRTV) de 40 000 m² et un Centre Principal de Presse (CPP) de 20 000 m². Des structures temporaires accueilleraient les installations de restauration, accréditation et autres services communs. Le CPM disposerait d'un centre de transport et de 900 places de stationnement.

Le CIRTV serait aménagé dans un complexe regroupant des installations sur un et deux niveaux (hauteur sous plafond de 8 m), avec 15 000 m² de structures permanentes et 25 000 m² de structures temporaires. Le CIRTV serait équipé d'un complexe de diffusion de 7 000 m² abritant les aires satellite (antennes paraboliques) et logistique (installations de production).

Le CPP serait pour sa part installé dans un bâtiment permanent de trois niveaux.

Le centre des médias en montagne s'étendrait sur 10 000 m² et serait composé de bâtiments permanents disposant d'un centre de transport et d'une aire de stationnement de 100 places. Les travaux d'aménagement permanents prévoient la rénovation d'une salle omnisports existante et l'extension des courts de tennis couverts. Le complexe de diffusion du centre de montagne, qui accueillera les aires satellite (antennes paraboliques) et logistique (installations de production), occuperait une superficie de 4 000 m².

Durant la visite de la commission, confirmation a été obtenue que les exigences du CIO en termes de surface et d'accès avant les Jeux pour les deux centres des médias seraient satisfaites.

Le financement des travaux permanents et de la reconversion du CPM est garanti par l'agglomération d'Annecy. Le financement du centre des médias de Chamonix en montagne est garanti par la communauté de communes de la Vallée de Chamonix.

Toutes les installations temporaires au CPM et dans le centre de montagne seraient fournies par le COJO.

Après les Jeux, les bâtiments pérennes du CIRTV d'Annecy accueilleraient des bureaux et des activités du secteur tertiaire. Le CPP d'Annecy serait quant à lui transformé en centre de formation aux métiers du sport, des loisirs et des activités de plein air. Les infrastructures permanentes du centre de Chamonix redeviendraient un centre omnisports pour la communauté. Les installations temporaires du CIRTV seraient démontées et utilisées par les entreprises de logistique d'Annecy et sa région.

L'utilisation post-olympique des bâtiments permanents et des structures temporaires qui seraient déplacées répond à des objectifs de durabilité tant sur le plan environnemental que financier.

Opérations médias

Transport des médias

Le système de transport mis en place pour les médias s'articulerait autour de deux plateformes, l'une au CPM et l'autre au centre des médias en montagne. Tous les représentants des médias transiteraient par ces plateformes de transport pour se rendre sur les sites de compétition, si ce n'est pour les sites du biathlon et du ski de fond/saut à ski pour lesquels un service de transport serait assuré de site à site.

Qui plus est, des mini-centres de transport installés dans diverses zones hôtelières permettraient la prise en charge des médias se rendant dans les pôles d'Annecy et de Chamonix. Un service de transport direct serait assuré entre les aéroports/gares de Genève et Lyon et les installations d'hébergement des médias.

Des temps de trajet représentatifs pour les déplacements entre les principaux emplacements médias et diverses destinations sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces temps ne tiennent pas compte du transit via les mini-centres de transport situés dans les zones hôtelières pour les déplacements vers les centres des médias ni via les centres des médias pour les déplacements vers les sites de compétition.

Lieu de départ	Destination	Temps de trajet
CPM	Village des médias d'Annecy	< 10 minutes
CPM	Genève	30 minutes
CPM	La Clusaz/Le Grand-Bornand (ski nordique et biathlon)	35-40 minutes
CPM	Semnoz (ski acrobatique et snowboard)	50 minutes
CPM	Centre des médias en montagne	70 minutes
Centre des médias en montagne	Genève	75 minutes
Centre des médias en montagne	Hockey sur glace II	20 minutes
CPM	La Plagne (bobsleigh/luge/skeleton)	130 minutes

Les médias accrédités auraient accès gratuitement aux transports publics.

Afin de réduire autant que possible les contrôles de sécurité, les médias bénéficieraient d'un accès de site sécurisé à site sécurisé entre le CPM et le théâtre des cérémonies.

L'emplacement des deux centres des médias répond bien aux besoins des médias. Cela étant, compte tenu du grand nombre d'installations d'hébergement prévues (plus de 200) et de leur dispersion sur le plan géographique, une planification rigoureuse des opérations et des déplacements serait nécessaire pour garantir des temps de trajet satisfaisants aux représentants des médias qui se déplaceraient dans la région olympique.

Environnement et météorologie

Le vaste programme environnemental proposé pour les Jeux prévoit l'adoption d'une série de mesures pour la conception et la construction durables des sites, les transports publics, la gestion des déchets, la protection des paysages et de la biodiversité, la gestion de l'énergie (utilisation d'énergies renouvelables, réduction de la consommation d'énergie) et une sensibilisation accrue à l'environnement.

Annecy 2018 entend organiser des Jeux à bilan carbone neutre grâce, d'une part, à la mise en œuvre de mesures novatrices visant à réduire les émissions et la consommation d'énergie dans les transports et la construction et, d'autre part, à l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables. Le programme de compensation des émissions de carbone – bien conçu et ambitieux – prévoit la compensation, pendant une période de sept ans, des émissions provenant de l'ensemble des opérations menées, de la construction des sites de compétition et autres et de l'usage des transports aériens par les délégations et les spectateurs.

Le déboisement de 18 hectares de forêts à des fins de construction ou d'aménagement des sites serait compensé par des reboisements ou la remise en état de forêts sur une même superficie au moins. Le programme de construction des villages privilégierait un large recours au bois local, qui serait intégralement certifié comme provenant d'exploitations appliquant des méthodes de gestion durable.

L'installation de nouveaux équipements électriques et de dispositifs d'enneigement artificiel sur le plateau du Semnoz (site du ski acrobatique et du snowboard) pourrait avoir un impact sur l'environnement, mais le comité de candidature a précisé que toute l'infrastructure prévue pour les Jeux dans la région serait temporaire et que le site retrouverait son état d'origine une fois la manifestation olympique terminée.

Thème cher à la candidature d'Annecy 2018 : concevoir les sites olympiques dans le respect de normes durables. Les nouvelles constructions répondraient aux normes de certification pour la conception et la construction durables des installations, dont les labels LEED (neighbourhood development) et Minergie ou Minergie "P" (une certification développée en Suisse pour évaluer l'efficacité énergétique). Les villages olympiques d'Annecy, de Chamonix et de St-Jean-de-Sixt ainsi que le village des médias d'Annecy seraient certifiés "Minergie P".

Un Conseil d'orientation environnement et développement durable, associant le gouvernement, des ONG et le secteur privé, a été créé en 2009. Ce conseil aiderait à la supervision du programme environnemental et du système de gestion environnementale des Jeux.

La France a ratifié le Protocole de Kyoto et la Convention alpine (sur la préservation des Alpes).

Les conditions météorologiques moyennes au moment des Jeux sur les sites proposés sont satisfaisantes.

En résumé, la durabilité et la protection de l'environnement sont un élément clé de la candidature d'Annecy. La commission estime que le plan environnemental proposé pour les Jeux est exhaustif et novateur et que la manifestation olympique ferait office de catalyseur et de modèle de développement durable.

Sûreté et sécurité

Compte tenu de l'expérience acquise lors de l'organisation en France d'événements de haut niveau ainsi que des informations et garanties fournies dans le dossier de candidature, la commission estime qu'Annecy a bien compris les besoins des Jeux en termes de sécurité.

L'autorité suprême en matière de sécurité pour les Jeux serait détenue par l'État, sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, lequel assurerait la coordination entre toutes les autres agences gouvernementales chargées de la sûreté et de la sécurité. L'État nommerait un haut-fonctionnaire olympique à la tête de la Cellule de coordination sécurité, laquelle regrouperait les forces de sécurité françaises, suisses et italiennes ainsi que celles du COJO. Le COJO couvrirait les coûts de sécurité à l'intérieur des sites de compétition et autres. L'État prendrait en charge pour sa part les coûts de sécurité à l'extérieur des sites (lieux publics, transports, hôtels, etc.).

Les rôles et responsabilités des diverses parties associées au projet sont clairement définis dans une loi relative à l'organisation des grands événements sur le territoire français, votée en juin 1995. Un commandement unique est prévu avec la mise en place d'un Centre de commandement olympique. La responsabilité des opérations de sécurité courantes sur les sites serait confiée à un responsable sécurité du COJO. En cas de crise ou de menace grandissante, c'est à l'État que reviendrait cette responsabilité.

La somme de USD 650 millions est inscrite au budget sécurité hors COJO et celle de USD 41 millions au budget COJO pour les sociétés de sécurité privées, l'équipement, la planification, la coordination, la formation et les dépenses de logistique des forces de l'ordre.

L'aéroport d'accueil principal et plusieurs hôtels 4 et 5 étoiles étant situés à Genève (Suisse), le comité de candidature a obtenu une garantie des autorités du canton de Genève s'agissant des opérations de sécurité sur le territoire suisse. Les deux pays, qui collaborent sur une base régulière et permanente, ont signé en octobre 2007 un accord concernant les grands événements internationaux. Le document en question présente les aspects opérationnels et prévoit la possibilité pour les forces de sécurité de collaborer des deux côtés de la frontière. Cela étant, pour ce qui est d'une édition des Jeux à Annecy en 2018, la répartition des coûts devrait encore être définie. Les chiffres ne figurent pas dans les budgets fournis, ce qui pourrait présenter un certain risque pour le budget des Jeux.

Les effectifs de sécurité requis pour les Jeux seraient issus d'agences et d'organisations gouvernementales, ainsi que de sociétés de sécurité privées. Leur nombre semble suffisant. Il a été arrêté sur la base de précédentes éditions des Jeux. Les forces de sécurité sont bien entraînées et bien équipées.

Il est difficile de prévoir l'avenir sept ans à l'avance mais, sur la base de l'expérience acquise précédemment et d'une analyse des tendances, il est probable que la menace terroriste persiste en Europe dans un avenir proche.

Annecy et la Haute-Savoie peuvent être considérées comme un environnement sûr, présentant peu de risques pour les Jeux. Les services proposés par les agences de sécurité sont de grande qualité et les propositions soumises pour assurer la sécurité aux Jeux devraient garantir un environnement sûr.

Services médicaux et contrôle du dopage

La commission a noté avec satisfaction qu'Annecy et la Haute-Savoie offriraient des soins de santé de qualité à tous les visiteurs.

Chaque village olympique serait équipé des installations médicales requises et les médecins d'équipe seraient autorisés à dispenser des soins à leurs délégations.

Annecy 2018 a confirmé que chaque site de compétition disposerait de services d'urgence de haut niveau tenant compte des spécificités de chaque sport.

La famille olympique et paralympique bénéficierait de soins gratuits au moment des Jeux. Annecy 2018 a retenu quatre hôpitaux, soit 3 600 lits, pour les athlètes, les FI, les CNO/CNP et le CIO/IPC, tous situés dans un rayon de 40 km des différents villages olympiques.

Les premiers secours et les soins médicaux d'urgence seraient dispensés gratuitement aux spectateurs sur les sites des Jeux.

Contrôle du dopage

La France a signé la déclaration de Copenhague de l'AMA et ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Néanmoins, lors de la visite de la commission, la question de l'appel devant le TAS des décisions rendues en relation avec des athlètes participant à des compétitions nationales en France était toujours en suspens.

L'Agence française de lutte contre le dopage a été créée en 2006. La France possède un laboratoire accrédité par l'AMA. Ce dernier est situé à Châtenay-Malabry, à plus de 500 km d'Annecy. Annecy 2018 aménagerait un laboratoire temporaire à La Roche-sur-Foron, à 30 km d'Annecy (entre Annecy et Chamonix).

La législation française permettrait aux autorités compétentes de coopérer et d'échanger des informations en relation avec la lutte contre le dopage et le trafic de stupéfiants.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Législation

Annecey 2018 déclare que le cadre juridique en vigueur en France est suffisant pour organiser les Jeux de 2018.

Entrée dans le pays

Dans l'ensemble, le dossier de candidature fait état d'une bonne compréhension des besoins du CIO et d'une ferme intention d'y répondre par l'entremise d'une équipe placée sous la supervision d'une agence gouvernementale et travaillant en étroite coopération avec les autorités suisses (l'aéroport international de Genève serait en effet l'aéroport d'accueil des Jeux).

Confirmation a été obtenue que l'entrée dans le pays de toutes les délégations olympiques et paralympiques dûment accréditées serait conforme aux exigences du CIO. Des entrées multiples seraient autorisées pour la durée des Jeux et pour une période d'un mois avant et après la manifestation.

La France et la Suisse faisant toutes deux partie de l'espace Schengen, la libre circulation des personnes serait garantie entre les deux pays.

Des conditions particulières s'appliquent aux officiels d'équipe et athlètes non européens originaires de pays ne bénéficiant pas d'une dispense de visa avec la France. S'agissant des personnes se rendant à Annecy pour des entraînements ou des épreuves tests, l'engagement a été pris de les aider à obtenir leur visa via une procédure simplifiée par le biais des bureaux olympiques qui seraient installés dans tous les grands consulats et ambassades de France.

Permis de travail

Le personnel lié aux Jeux pourrait obtenir un permis de travail et de résidence selon une procédure spécifique simplifiée, mise en place par le gouvernement français et placée sous la coordination du COJO. Les permis seraient délivrés en une semaine. Les ressortissants de la plupart des pays de l'Union européenne n'ont pas besoin de permis de travail.

Pour les citoyens hors UE, le gouvernement français a remis une garantie selon laquelle certaines catégories de personnes (telles que définies par le CIO et l'IPC) pourraient obtenir gratuitement, sur présentation du justificatif approprié, des permis de travail temporaires. Les permis seraient valables pour la durée nécessaire à l'accomplissement de leur mission et jusqu'à un an après les Jeux.

Dans le cadre de la législation suisse, le gouvernement fédéral suisse collaborerait avec les autorités françaises afin de délivrer des permis de travail temporaires aux quelques personnes associées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et devant travailler en Suisse pendant une période d'un an au moins avant les Jeux. Les permis seraient gratuits.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Importation de marchandises

Confirmation a été obtenue que toutes les marchandises importées et réexportées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques seraient exonérées de tous droits de douane. Les mêmes conditions s'appliqueraient pour les épreuves tests.

Une garantie remise par les autorités suisses confirme que ces dernières appliqueraient des procédures douanières simplifiées pour les marchandises présentées à l'importation, à l'exportation ou en transit à l'occasion des Jeux. Un service franco-suisse unique s'occuperait de toutes les formalités douanières à l'aéroport de Genève. Des discussions ont eu lieu à cet égard entre autorités suisses et françaises.

Législation du travail et impôts/taxes

Anancy 2018 a fait savoir que des dispositions spécifiques seraient introduites dans la législation française du travail pour "assouplir l'application des dispositions en vigueur, prenant ainsi en compte le caractère exceptionnel, intensif et temporaire des activités de préparation et d'organisation des Jeux Olympiques". Si l'organisation des Jeux était confiée à Anancy, ces dispositions devraient absolument s'appliquer.

Le gouvernement français a donné les garanties suivantes :

- tous les diffuseurs détenteurs de droits seraient exemptés des taxes relatives aux activités de diffusion;
- les médias pourraient demander le remboursement de la TVA sur les frais techniques et logistiques engagés;
- les droits de douane seraient levés pour l'importation et la réexportation du matériel utilisé dans le cadre des Jeux.

Gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Le COJO prendrait la forme d'une association de droit privé à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Cette structure présenterait divers avantages fiscaux et une souplesse de fonctionnement.

Le conseil olympique serait l'autorité suprême du COJO. Il serait composé du CNOSF, du CNP, de la ville d'Anancy, des membres du CIO en France, d'athlètes ainsi que de représentants du secteur privé. Une direction générale s'occuperait de tous les aspects opérationnels.

Une direction d'audit et de contrôle, placée sous l'autorité du conseil olympique, superviserait l'avancée des projets de construction.

La livraison des sites de compétition et autres serait gérée par la Société d'aménagement des Jeux Olympiques (SAJO), qui ferait office d'interlocuteur unique pour le COJO. La SAJO serait financée par les autorités publiques, la caisse des dépôts et des banques privées. Le financement des travaux de construction serait assuré par les maîtres d'ouvrage, des promoteurs privés et des investisseurs. La mission de la SAJO serait double :

- être la principale autorité en charge de la construction des sites autres que de compétition;
- assister les maîtres d'ouvrage dans le cadre de la construction des sites de compétition.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

La création de la SAJO serait subordonnée à la signature d'un accord tripartite entre le COJO, les maîtres d'ouvrage et la SAJO.

La gestion de la livraison de l'infrastructure générale (route et rail) relèverait de la compétence directe des maîtres d'ouvrage (autorités nationales, régionales ou locales).

Comme ce fut le cas lors d'autres grands événements organisés en France, un comité de coordination et d'impulsion interministérielle serait créé et placé sous l'autorité du premier ministre. Il aurait pour mission de coordonner tous les services fournis par le gouvernement.

La transition entre le comité de candidature et le COJO serait assurée par l'équipe de la candidature et le plan de transition serait financé par les autorités gouvernementales au moyen de subventions et de prestations de services.

La répartition des rôles et responsabilités entre les différentes entités opérationnelles en charge de la livraison du projet olympique (infrastructure et opérations) semble être claire et correspondre à l'organisation de précédents grands événements en France. Elle est conforme à la législation française.

Si les Jeux étaient attribués à Annecy, les diverses entités composant la Société d'aménagement des Jeux Olympiques (SAJO), qui serait placée en définitive sous le contrôle de l'État, devraient être instituées très rapidement sur les plan légal et opérationnel afin de pouvoir garantir la livraison du projet olympique.

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

La France compte 63 millions d'habitants et se place au rang de cinquième puissance économique mondiale. La population de la région Rhône-Alpes s'élève à 6,2 millions d'habitants et la ville d'Annecy en recense 150 000.

La France est une démocratie parlementaire avec un Président de la République élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Historiquement très centralisé autour du gouvernement national, l'État français a progressivement attribué des moyens et compétences de plus en plus larges à ses collectivités locales.

La France compte trois principales subdivisions territoriales : la région, le département et la commune, chacune administrée par une autorité locale qui dispose d'un budget propre et dont les représentants sont élus tous les six ans.

Les principales responsabilités des différents échelons gouvernementaux pour la livraison du projet olympique se répartiraient ainsi :

- Le gouvernement français mettrait gracieusement à disposition tous les services liés à la sécurité, aux douanes et à l'immigration et prendrait à sa charge 56 % des coûts relatifs aux sites de compétition permanents;
- La région Rhône-Alpes et le département de la Haute-Savoie prendraient chacun en charge 15 % des coûts relatifs aux sites de compétition permanents;
- Annecy, le département de la Savoie, les autres communes accueillant des épreuves et des investisseurs privés prendraient en charge le restant des coûts relatifs aux sites de compétition et autres sites permanents;
- Les services médicaux seraient partagés entre l'État, responsable de l'organisation des services de santé publique, et les départements, responsables des services d'urgence et de secours;
- L'infrastructure routière et ferroviaire serait livrée par différents échelons gouvernementaux.

La commission a rencontré le Président de la République, le Premier ministre et une importante délégation de ministres présents durant la visite. Les responsables du gouvernement ont fait preuve d'un degré élevé de compréhension des conditions requises pour les Jeux.

La candidature bénéficie du total soutien des autorités nationales, régionales et locales, de tous les partis politiques, ainsi que de celui du secteur privé.

En ce qui concerne le risque de grèves en France, la candidature a déclaré que les syndicats ont toujours reconnu la dimension d'intérêt général que revêt l'organisation de manifestations sportives internationales en France et a ajouté qu'un soutien écrit des trois principaux syndicaux avait été reçu.

Au moment de la visite de la commission, le comité de candidature d'Annecy et les autorités compétentes ont signé un protocole d'intention avec des représentants de la profession agricole en vue de la conclusion d'accords spécifiques portant sur l'utilisation temporaire des terres agricoles pour les Jeux et leur totale réhabilitation après les Jeux, la valorisation des produits agricoles locaux et la compensation pour perte de gain.

Les représentants de la commission ont reçu un groupe d'opposants à la candidature pour prendre connaissance de leurs préoccupations essentiellement liées au chômage, aux questions sociales et environnementales.

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

Le sondage d'opinion publique commandé par le CIO révèle une adhésion au projet d'accueillir les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 de 51 % pour Annecy, de 63 % pour la région Rhône-Alpes et de 62 % au niveau national.

La législation française permet à la population de demander l'organisation d'un référendum sur les questions communales. Le comité de candidature a affirmé que les résultats d'un éventuel référendum ne pourraient pas remettre en cause les engagements existants.

Marketing

Programme de marketing conjoint

L'Accord sur le programme de marketing conjoint a été signé par la ville d'Annecy et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et répond aux exigences du CIO.

Une garantie a été présentée sous une forme acceptable par le Comité paralympique français et la ville d'Annecy confirmant que le futur COJO et le Comité paralympique français concluraient un Accord sur le programme de marketing conjoint pour les Jeux Paralympiques avant le 31 juillet 2012.

Panneaux d'affichage et publicité

Annecy 2018 a obtenu les garanties nécessaires concernant les espaces publicitaires dans les zones concernées par les Jeux sur le territoire français ainsi qu'à Genève où l'aéroport d'accès et un certain nombre d'hôtels seraient situés. Ces garanties portent sur les espaces publicitaires extérieurs, les espaces situés dans les transports publics, aux remontées mécaniques et dans les aéroports. Celles-ci prendraient effet à partir de quatre semaines avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver et resteraient en vigueur jusqu'à trois jours après les Jeux.

Les tarifs communiqués par les parties concernées en France et certains quartiers de Genève sont basés sur les tarifs en vigueur en 2010 indexés sur l'inflation.

Protection des droits

La législation française prévoit une protection significative des droits de propriété intellectuelle olympiques. Le gouvernement français s'est engagé à compléter et renforcer cette législation si nécessaire, d'ici au 1er janvier 2016 au plus tard.

Aucune garantie n'a été fournie de la part des autorités helvétiques concernant le marketing sauvage sur territoire suisse, ce qui pourrait constituer un risque. Le CNO suisse a toutefois accepté d'engager la discussion avec le futur COJO quant aux droits des partenaires locaux de ce dernier de faire de la publicité sur territoire suisse à l'aéroport de Genève.

Billetterie

Annecy 2018 prévoit un total des recettes provenant de la billetterie s'élevant à USD 214 millions, dont USD 207 millions pour les Jeux Olympiques et USD 7 millions pour les Jeux Paralympiques. Ces estimations sont basées sur la vente estimée de 1,6 million de billets pour les Jeux Olympiques d'hiver et de 321 000 billets pour les Jeux Paralympiques. Ces chiffres de vente représentent respectivement 85 % et 50% du total des billets disponibles.

Marketing

Les tarifs proposés sont conformes aux tarifs pratiqués lors de précédentes éditions des Jeux Olympiques et paraissent raisonnables dans le contexte des marchés français et européen. Selon les prévisions, deux tiers des billets seraient proposés à des tarifs inférieurs à USD 130. Les tarifs varieraient entre USD 129 et USD 1 170 pour les cérémonies, entre USD 64 et USD 455 pour les épreuves phares et entre USD 26 et USD 194 pour les autres épreuves.

Les stratégies visant à assurer le remplissage maximal des stades et à favoriser la vente de billets aux résidents locaux ont été présentées à la commission.

L'accès aux transports publics (bus et train) sur le territoire olympique serait compris dans le prix du billet le jour de l'épreuve correspondante, ce qui constitue un élément important de la stratégie globale adoptée en matière de billetterie et de transport.

Le comité de candidature d'Annecy 2018 a informé la commission qu'il prévoyait l'accès gratuit aux cérémonies de remise de médailles à Chamonix, sur présentation d'un billet toutefois pour limiter le nombre de spectateurs. Un concert serait organisé lors des cérémonies de remise de médailles à Annecy dont l'accès se ferait alors sur présentation d'un billet payant.

Les stratégies présentées, associées au soutien des sports d'hiver traditionnellement affiché en France, devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés en termes de billetterie, pour autant que les capacités d'accueil des sites puissent être maintenues telles que prévues.

Parrainage national et programme de licences

Annecy 2018 projette que les revenus du partenariat national se monteraient à USD 747 millions auxquels s'ajouteraient USD 18 millions correspondant aux Jeux Paralympiques. Ce montant correspond aux revenus tirés lors de précédentes éditions des Jeux et suppose un engagement important de la part du secteur privé. Étant donné la puissance de l'économie française et le soutien historiquement accordé aux grandes manifestations sportives, cet objectif semble réalisable par la mise en œuvre d'un programme de marketing efficace. Il est proposé un programme à trois niveaux rassemblant environ 44 sponsors et fournisseurs officiels.

Le comité de candidature estime que le parrainage national serait constitué à 43 % de valeur en nature et à 57 % de versements en espèces. Le montant projeté pour la valeur en nature a été intégré dans le budget des dépenses.

Les revenus issus de la vente de produits sous licence sont estimés à USD 42 millions et traduiraient la forte contribution du marché français.

Le gouvernement français s'est engagé à mettre en place un programme de loteries qui rapporterait USD 19,5 millions au COJO.

Finances

La France affichait en 2009 un PIB de USD 2 600 milliards avec un PIB par habitant de USD 41 000 (source : Banque mondiale). Annecy 2018 a déclaré que le PIB de la région Rhône-Alpes s'élevait à USD 244 milliards en 2008. La commission est convaincue que l'économie française serait en mesure de soutenir le développement de l'infrastructure nécessaire à la réalisation des Jeux de 2018.

Le taux moyen annuel d'inflation en France au cours des dix dernières années est resté stable, variant de 0 % à 3 %.

Budget du COJO

Le budget du COJO proposé par Annecy est équilibré, avec des revenus et des dépenses évalués à USD 1,85 milliard environ, selon les estimations effectuées en 2010. Une réserve de USD 143 millions (7,7 % des dépenses totales) est intégrée pour parer aux imprévus. Annecy se situant dans une zone économique relativement stable, le taux moyen d'inflation anticipé jusqu'en 2018 est de 2 % par an. Le budget a été converti d'euros en dollars sur la base d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar, soit un taux légèrement inférieur à celui qui avait cours au moment de la visite de la commission d'évaluation.

Les chiffres budgétaires reproduits ci-après tiennent compte de l'ajout d'un village olympique dans la zone de La Clusaz/Le Grand-Bornand.

Le budget des Jeux d'Annecy 2018 comprend les éléments de revenus suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Contribution du CIO	376	20,3
Contribution du programme TOP	171	9,2
Partenariat national	747	40,4
Vente de billets	207	11,2
Licences	42	2,3
Subventions du gouvernement	61	3,3
Autres revenus	246	13,3
Total	1 850	100

Finances

Conformément aux directives du CIO, les dépenses en capital ne sont pas incluses dans le budget du COJO. Le budget des dépenses d'Annecy 2018 comprend les principaux éléments suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Technologie	298	16,1
Main d'œuvre pour les Jeux	262	14,2
Sites, villages et autres installations	405	21,9
Cérémonies et culture	104	5,6
Transport	77	4,2
Jeux Paralympiques	94	5,1
Publicité et promotion	48	2,6
Administration et autres	419	22,6
Réserve pour imprévus	143	7,7
Total	1 850	100

Le budget a été élaboré selon une technique d'évaluation ascendante détaillée puis validé selon une approche descendante en le comparant aux budgets des récentes éditions des Jeux.

Budget hors-COJO

Le budget hors-COJO examiné par la commission a été modifié par rapport à celui présenté dans le dossier de candidature pour tenir compte du nouvel engagement de créer un village olympique supplémentaire en tant que projet d'aménagement permanent. Les chiffres suivants reflètent cette modification.

Les dépenses en capital hors budget COJO se montent à USD 2,5 milliards, dont USD 865 millions pour l'infrastructure de transport (essentiellement voies ferrées), USD 478 millions pour les sites sportifs, USD 349 millions pour l'hébergement. Sont également compris USD 385 millions pour la construction de trois villages olympiques (Annecy, Chamonix et St-Jean-de-Sixt). Le coût du village des médias est estimé à USD 125 millions et le CPP/CIRTV à USD 156 millions. Enfin, l'alimentation et l'infrastructure électrique est évaluée à USD 114 millions.

Finances

Sur le total de ces dépenses en capital, seule la part de USD 630 millions, correspondant essentiellement aux sites de compétition et aux villages, serait strictement liée à l'attribution des Jeux à Annecy. La quasi-totalité (97 %) des sites de compétition sont financés par diverses autorités publiques. L'hébergement est essentiellement financé par le secteur privé et la construction des villages olympiques est prise en charge conjointement par les autorités locales et le secteur privé.

Les dépenses de fonctionnement hors budget COJO s'élèvent à USD 896 millions dont la plus grosse part correspond à la sécurité. Un montant de USD 59 millions a également été affecté aux programmes de culture et d'éducation.

Garanties financières

Le gouvernement français garantit la couverture d'un éventuel déficit budgétaire du COJO. Le cas échéant, le mécanisme de couverture serait déclenché à la clôture des états financiers du COJO. Le Président de la République française et ses ministres ont réaffirmé cet engagement.

La garantie de couverture du déficit fournie dans le dossier de candidature ne comprenait aucune clause concernant le remboursement des avances versées par le CIO, comme l'exige le CIO.

En tant que maîtres d'ouvrage, les communes d'Annecy, Chamonix et St-Jean-de-Sixt garantissent la construction des villages olympiques respectifs. Le gouvernement français a également fourni une garantie par laquelle il s'engage à terminer tous les projets d'investissement en capital en cas de défaillance du maître d'ouvrage principal (sites de compétition et autres sites).

Les autorités nationales, régionales et locales garantissent la mobilisation sans frais en faveur du COJO de tous les services de sécurité, de santé, de douane et d'immigration et autres services publics, conformément à leurs responsabilités juridictionnelles respectives. Elles garantissent par ailleurs la mise à disposition gratuite de tous les sites de propriété publique.

Le budget du COJO est très bien étayé et témoigne d'une analyse méthodique et complète. Il semble refléter une évaluation raisonnable des coûts potentiels de l'organisation des Jeux sur la base des meilleures informations disponibles aujourd'hui.

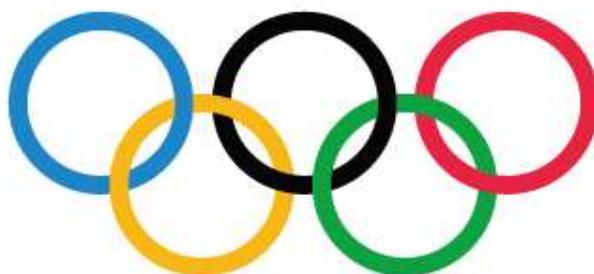
Le budget hors COJO révèle une bonne compréhension de la part des autorités publiques des engagements financiers requis pour réaliser les Jeux. À l'exception de la garantie relative aux avances versées par le CIO, toutes les autres garanties financières exigées ont été fournies.

3 → PyeongChang



PyeongChang 2018

CANDIDATE CITY



Vision, concept et héritage

Vision

L'ambition de PyeongChang 2018, reflétée dans son slogan "Nouveaux horizons", est que la ville et la région (province de Gangwon) deviennent un nouveau centre de sports d'hiver en Asie, et que ces Jeux soient un catalyseur pour une augmentation plus soutenue et plus rapide de la pratique des sports d'hiver, en particulier par les jeunes en République de Corée et dans toute l'Asie. L'objectif du comité de candidature est également de susciter l'intérêt des habitants pour les sports d'hiver, lesquels ne sont généralement pas populaires dans ce pays.

La vision du comité de candidature compte sur le fort développement des sports et des infrastructures qui a permis à la ville de se porter candidate à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 et 2014, traduisant ainsi l'engagement continu du pays en faveur de l'accueil d'une édition des Jeux. Le projet propose de nouveaux sites de compétition et le lancement du programme "Rêve", lequel donne la possibilité à des jeunes originaires de pays où les sports d'hiver sont moins accessibles de pouvoir les pratiquer.

La candidature est complètement intégrée dans les plans du gouvernement – que ce soit aux niveaux national, régional ou local – le but étant de continuer à développer l'infrastructure régionale et les installations du secteur des sports d'hiver en pleine expansion en Asie. La plupart des infrastructures et bon nombre de projets dans les domaines de l'hébergement, du transport et de l'environnement seront livrés indépendamment du résultat de l'élection.

Concept

PyeongChang propose d'organiser les Jeux Olympiques d'hiver du 9 au 25 février et les Jeux Paralympiques d'hiver du 9 au 18 mars.

Le concept comprend deux zones : la zone d'Alpensia à PyeongChang et la zone côtière à Gangneung. Le temps de trajet entre les deux zones serait d'environ 20 minutes.

La zone d'Alpensia, avec des sites de compétition pour les sports de neige et pour le bobsleigh/luge/skeleton, serait située au cœur des Jeux, dans les montagnes au sein de la station d'Alpensia, récemment construite. La zone inclurait huit sites de compétition pour le biathlon, le ski de fond, le saut à ski, le centre pour le bobsleigh, la luge et le skeleton, tous très proches du village olympique. Également dans cette zone, et à 30 minutes maximum du village olympique, le site du ski acrobatique/snowboard au Bokwang Phoenix Park, et le site pour les épreuves de vitesse et les épreuves techniques en ski alpin à Jungbong et YongPyong respectivement.

La zone d'Alpensia comprendrait aussi le site des cérémonies d'ouverture et de clôture (site du saut à ski), une place des médailles, le CPP/CIRTV, le village des médias d'Alpensia et les hôtels du CIO.

Vision, concept et héritage

Toutes les épreuves des sports de glace se dérouleraient sur les cinq sites de compétition dans la zone côtière (patinage artistique/patinage de vitesse sur piste courte, hockey sur glace I, hockey sur glace II, curling et patinage de vitesse). Les sites autres que de compétition dans la zone côtière comprendraient un village olympique, un village des médias et une place des médailles.

PyeongChang propose un concept très compact et son réseau de transport multimodal permettrait des temps de trajet courts pour les athlètes et les autres groupes de clients, non seulement au sein d'une zone, mais aussi entre les deux zones.

Le principal aéroport serait l'aéroport international Incheon de Séoul, à environ 120 minutes de PyeongChang en bus. Avec l'achèvement de la ligne ferroviaire à grande vitesse, le temps de trajet en 2018 serait de 68 minutes en train.

Héritage

Une édition des Jeux à PyeongChang en 2018 laisserait un héritage à la région sur le plan économique, notamment grâce au développement des infrastructures, du tourisme des sports d'hiver et des services y afférents. Après les Jeux, le CPP serait transformé en une académie de radiodiffusion et le CIRTV en un centre médical et un centre éducatif.

Qui plus est, une édition des Jeux à PyeongChang en 2018 laisserait un héritage en termes de programmes éducatifs et de sensibilisation, lesquels viseraient en particulier la jeunesse et porteraient sur l'Olympisme et la promotion de la pratique sportive.

Pour le grand public, il y aurait également un héritage dans le domaine de l'accessibilité, laquelle serait améliorée.

Parmi l'héritage laissé par les précédentes candidatures à l'organisation des Jeux Olympiques de 2010 et 2014, la station de ski d'Alpensia, qui a ouvert en août 2010 ainsi qu'un certain nombre de nouveaux sites sportifs (tels que le site du saut à ski récemment construit), lesquels offrent des installations d'entraînement à tous les athlètes coréens de sports d'hiver. PyeongChang a également bénéficié d'une nouvelle infrastructure de transport, plus étendue. Le programme "Rêve", avec 935 participants à ce jour, est aussi un héritage direct de la candidature de PyeongChang aux Jeux de 2010. Dans le cadre du programme "Rêve" existant mais élargi, une Académie des sports d'hiver pour les athlètes et entraîneurs est prévue.

Dans l'ensemble, la commission pense que l'héritage d'une édition des Jeux à PyeongChang en 2018, forte des acquis laissés par les précédentes candidatures à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver, serait significatif pour le développement futur des sports d'hiver en Asie.

Vision, concept et héritage

Communication

Le plan de communication de PyeongChang 2018 s'appuie sur la vision baptisée "Nouveaux horizons" pour les Jeux, et son principal objectif serait de susciter l'intérêt pour les sports d'hiver, les Jeux Olympiques d'hiver et les valeurs olympiques. Le plan devrait être davantage étoffé afin de gérer et d'assurer efficacement la communication autour des Jeux.

Le budget total pour la publicité et la promotion semble être satisfaisant.

Culture, éducation, cérémonies et activités organisées en ville

PyeongChang 2018 prend d'importants engagements quant à la promotion de la culture, de l'éducation, des activités organisées en ville et des cérémonies à travers les Jeux. Le budget du COJO est de USD 92 millions et le gouvernement de Corée s'est engagé à investir davantage.

La commission a remarqué que plusieurs programmes culturels et éducatifs existaient déjà et semblent bien fonctionner. PyeongChang 2018 envisage ces Jeux comme un catalyseur, afin de donner de la valeur ajoutée à ces programmes et manifestations. D'une manière générale, il y a une volonté claire d'intégrer les programmes existants dans la vision globale des "Nouveaux horizons" et de s'engager activement auprès des pays qui n'ont pas accès aux sports d'hiver. Le programme "Rêve" et l'Académie des sports d'hiver sont les parfaits exemples de cette intégration.

Pour ce qui est de l'engagement du gouvernement, le service coréen des informations et de la culture, en étroite concertation avec le COJO, devrait livrer un programme d'échanges culturels sur six ans (2012-2017) destinés aux pays qui ne sont pas développés en termes de sports d'hiver.

Depuis sa première candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2010, PyeongChang a lancé plusieurs programmes éducatifs, visant principalement les enfants en âge d'aller à l'école. L'accent a été mis sur la promotion d'un mode de vie sain et des sports d'hiver ainsi que sur l'enseignement de l'Olympisme à travers des cursus pédagogiques dans les écoles.

La plupart de ces initiatives se concentrent sur la province de Gangwon, même si l'extension de ces programmes à travers tout le pays est prévue dans le cas où PyeongChang se verrait décerner les Jeux Olympiques. Un engagement significatif a été pris pour dispenser 20 heures de cours par semestre sur le "Mouvement olympique et les sports d'hiver" à compter de 2012, et les ressources sont d'ores et déjà allouées à cet effet. Ces cours viendraient s'ajouter aux enseignements sur les Jeux Olympiques déjà disponibles.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se dérouleraient sur le site du saut à ski. La commission estime que le travail doit se poursuivre quant à la conception du site pour les cérémonies, car en l'état, ce dernier pose quelques difficultés d'ordre opérationnel et logistique. Si le comité de candidature a proposé de réduire la capacité d'accueil du site, en la faisant passer de 60 000 à 50 000 places lors de la visite de la commission, une planification approfondie serait nécessaire. Le budget combiné des cérémonies d'ouverture et de clôture, d'un montant de USD 35 millions, apparaît peu élevé.

Vision, concept et héritage

Il a été porté à l'attention du comité de candidature que sa proposition d'organiser un relais de la flamme olympique à travers toute l'Asie ne satisfaisait pas aux exigences du CIO. PyeongChang 2018 a accepté de se conformer aux directives du CIO à cet égard et a indiqué que des plans existaient également pour un relais de 100 jours à travers la Corée.

Le comité de candidature propose une place des médailles dans les deux zones des Jeux. Il est prévu d'aménager la place d'Alpensia comme une "cité olympique", avec des sites en milieu ouvert, un centre d'hospitalité pour les sponsors ainsi qu'un pavillon olympique dans un parc. Dans la zone côtière, un stade de football existant au centre-ville constituerait la place des médailles.

S'agissant des activités organisées en ville, le comité de candidature a indiqué que des fonds hors COJO, d'un montant de USD 80 millions, seraient disponibles, même si une planification plus détaillée serait requise pour créer le retentissement nécessaire dans la petite ville de PyeongChang. La province de Gangwon et PyeongChang 2018 discutent actuellement de propositions qui pourraient inclure des sites en milieu ouvert, des zones olympiques, des boutiques olympiques, un marché planétaire ainsi qu'une manifestation "Best of Korea" (laquelle proposerait le meilleur de la Corée).

Sports et sites de compétition

Concept des sports

Ainsi qu'il a été décrit en détail dans le concept général, le plan de PyeongChang 2018 pour ces Jeux, axé autour de deux zones, est très compact. Treize sites de compétition sont proposés, tous satisfont aux exigences du CIO en termes de capacité d'accueil, voire y répondent largement.

Outre les sports pour lesquels l'entraînement pourrait se dérouler sur le site de compétition, chaque site de compétition pour les sports de glace disposerait d'une piste de glace, dont trois seraient temporaires.

Les temps de trajet entre les sites de compétition et le village olympique correspondant ou les hébergements supplémentaires figurent dans le tableau ci-après :

Site de compétition	Village d'Alpensia	Village côtier	Hébergement à Jungbong	Hébergement au Bokwang Phoenix Park
Biathlon	< 10 min			
Bobsleigh/Luge/Skeleton	< 10 min			
Curling		< 10 min		
Hockey sur glace I		< 10 min		
Hockey sur glace II		< 10 min		
Patinage de vitesse		<10 min		
Piste courte / Patinage artistique		<10 min		
Ski de fond / Combiné nordique	< 10 min			
Saut à ski / Combiné nordique	< 10 min			
Ski alpin (épreuves de vitesse)	< 30 min		< 10 min	
Ski alpin (épreuves techniques)	< 10 min			
Ski acrobatique	< 30min			< 10min
Snowboard	< 30min			< 10min

Temps de trajet depuis le village olympique le plus proche	Nombre de sites
0-10 minutes	10
11-20 minutes	0
21-30 minutes	3
31-40 minutes	0

Le comité de candidature a confirmé que si le CIO décidait d'inclure de nouvelles disciplines au programme olympique, celles-ci seraient intégrées avec un minimum de modifications à apporter au plan proposé.

Sports et sites de compétition

État des constructions

État des constructions	Nombre de sites de compétition
Sites existants (pas de constructions requises)	5
Sites existants (constructions requises)	2
Sites prévus (seront construits indépendamment de l'octroi des Jeux à PyeongChang)	2
Sites permanents additionnels (seraient construits uniquement si PyeongChang se voyait décerner les Jeux)	3
Sites temporaires additionnels (seraient construits uniquement si PyeongChang se voyait décerner les Jeux)	1
TOTAL	13

Tous les terrains requis pour la construction et les opérations des sites de compétition ont été garantis, ce qui représente un risque minimum pour la livraison des sites en vue des Jeux.

Caractéristiques des sites / points particuliers, notamment l'héritage sportif

La candidature jouit d'un solide soutien du gouvernement aussi bien sur les plans national, régional que local, non seulement pour les sites existants, mais aussi pour les sites à venir, et pour l'intégration et les opérations pendant les Jeux.

S'agissant des garanties pour les sites de compétition, PyeongChang 2018 a apporté toutes les garanties requises par le CIO. Qui plus est, les Fédérations Internationales ont approuvé le concept des sites de compétition proposé pour leurs disciplines sportives respectives.

Pour ce qui est de l'emplacement proposé et de la configuration générale des sites de compétition et des villages olympiques de PyeongChang 2018, l'avis des athlètes a bien été pris en compte.

PyeongChang s'est engagée à organiser des épreuves tests dans tous les sports/disciplines.

PyeongChang s'est fortement mobilisée en faveur des sports d'hiver, avec notamment la construction des sites du ski de fond et du biathlon dans la station d'Alpensia. Le site du saut à ski a pour sa part été livré en 2009.

Sports et sites de compétition

Le plan visant à améliorer deux sites existants (curling et snowboard) et à construire cinq nouveaux sites permanents (bobsleigh/luge/skeleton, patinage de vitesse, hockey sur glace II, patinage artistique/patinage de vitesse sur piste courte et épreuve de vitesse en ski alpin) permettrait de laisser un héritage supplémentaire en termes de sports d'hiver à la Corée, héritage qui irait au-delà des sports traditionnellement pratiqués en Corée et en Asie.

La modernisation et la livraison de ces sites, en plus de l'accueil de manifestations sportives internationales, contribuent à faire de PyeongChang une destination de sports d'hiver.

Le premier site pour le hockey sur glace est conçu pour être démonté après les Jeux et transféré dans une autre ville de Corée (Wonju) pour une utilisation permanente.

La commission a estimé que sur certains sites, en particulier les sites pour les épreuves de vitesse et les épreuves techniques en ski alpin respectivement à Jungbong et YongPyong, il pourrait s'avérer difficile d'atteindre le nombre de spectateurs tel que présenté dans le dossier de candidature en raison de contraintes liées aux accès (transport). Aussi PyeongChang 2018 a-t-il décidé de réduire la capacité d'accueil de ces deux sites, en la faisant passer de 18 000 à 12 000 personnes.

La hauteur moyenne de neige est relativement basse, mais cela ne devrait pas être une difficulté car le comité de candidature a garanti 100 % d'enneigement pendant les Jeux grâce aux installations d'enneigement artificiel et à la distribution de neige préalablement stockée si l'enneigement était insuffisant.

Expérience sportive (dix dernières années)

La République de Corée a accueilli de grandes compétitions internationales (Championnats du monde, Coupes du monde et Championnats continentaux) dans 11 des 15 disciplines sportives olympiques ces dix dernières années. Cinq de ces compétitions internationales ont été organisées sur les sites proposés pour la manifestation olympique.

La Corée a de l'expérience dans l'accueil d'autres grands événements tels que la Coupe du monde de la FIFA Corée/Japon en 2002 ainsi que de l'expérience des manifestations multisportives avec l'Universiade d'été de 2003 (Daegu) et les Jeux Asiatiques en 2002 (Busan). En 2014, la Corée accueillera les Jeux Asiatiques à Incheon.

Village(s) Olympique(s)

Emplacement et concept

PyeongChang 2018 propose un concept compact et bien détaillé autour de deux villages : le village olympique d'Alpensia, situé près de PyeongChang, pour les sports de neige et le bobsleigh/luge/skeleton, et le village olympique côtier, situé près de la ville de Gangneung, pour les sports de glace.

Le village olympique d'Alpensia (à environ 750 m d'altitude) occuperait 43 hectares et serait composé de 954 unités distinctes réparties en 20 bâtiments dans le style d'une résidence hôtelière quatre étoiles, avec dix niveaux au maximum. De vastes espaces verts seraient également disponibles.

Le terrain pour le village olympique d'Alpensia appartient à une entreprise privée qui s'est engagée à construire le village et à le mettre à la disposition du COJO six mois avant les Jeux Olympiques et jusqu'à un mois après les Jeux Paralympiques. Le village est pensé pour son utilisation à long terme, à savoir un hébergement touristique quatre étoiles, même si le site choisi et les caractéristiques en termes de conception reflètent son utilisation future comme village olympique et paralympique. Après les Jeux, il serait transformé en hébergement touristique quatre étoiles.

Durant leurs compétitions, les athlètes et les officiels des épreuves de vitesse en ski alpin, ski acrobatique et snowboard auraient également la possibilité de séjourner dans deux installations d'hébergement supplémentaires à Jungbong et au Bokwang Phoenix Park. Ils seraient hébergés gratuitement dans des hôtels quatre étoiles sur ces deux sites. Des lits seraient également disponibles pour ces athlètes et officiels au village d'Alpensia.

Le village olympique côtier (à 35 m d'altitude) occuperait 12,5 hectares et serait composé de 490 unités distinctes réparties en 18 résidences modernes, comptant huit niveaux au maximum. Il serait construit par un organisme public, la "Korea Land and Housing Company", laquelle s'est engagée à construire le village et à le mettre à la disposition du COJO six mois avant les Jeux Olympiques et jusqu'à un mois après. Après les Jeux, 70 % des unités d'hébergement seraient vendues et 30% seraient transformés en logements sociaux pour les habitants, conformément aux plans de développement à long terme de la région.

Les promoteurs des deux villages sont convenus que les représentants du COJO feraient partie de l'équipe en charge des projets afin de guider le développement général des villages et veiller à sa conformité avec les exigences du projet olympique.

Le temps de trajet entre les deux villages serait d'environ 20 minutes.

Les temps de trajet détaillés entre les deux villages olympiques et les sites sont disponibles sous la section Sports et sites de compétition.

Village(s) Olympique(s)

Organisation du village

Le nombre total de lits disponibles pour les deux villages olympiques confondus serait de 5 860. S'agissant des hébergements supplémentaires, le nombre total de lits serait de 1 020. Les officiels supplémentaires seraient hébergés aux villages olympiques.

Village d'Alpensia	Village côtier	Hébergement au Bokwang Phoenix Park	Hébergement à Jungbong
3 520 lits (116 chambres simples, 1 702 chambres doubles) – dont 600 lits pour les officiels techniques supplémentaires	2 340 lits (470 chambres simples, 935 chambres doubles) – dont 400 lits pour les officiels techniques supplémentaires	750 lits (50 chambres simples, 350 chambres doubles) – dont 150 lits pour les officiels techniques supplémentaires	270 lits (114 chambres simples, 78 chambres doubles) – dont 30 lits pour les officiels techniques supplémentaires

Les principaux restaurants du village olympique d'Alpensia et du village olympique côtier pourraient accueillir respectivement 2 400 personnes et 1 500 personnes. Si PyeongChang devait être élue ville hôte, le COJO devrait discuter d'éventuelles réductions des capacités d'accueil des restaurants car les propositions actuelles vont au-delà des exigences du CIO.

Les athlètes séjournant au village olympique d'Alpensia pourraient marcher un kilomètre jusqu'au centre-ville proposé, lequel comprendrait la place des médailles, des restaurants et des magasins.

La technologie serait mise à l'honneur, les deux villages olympiques disposeraient d'un accès sans fil gratuit à Internet.

Bourse de soutien CNO/CNP

PyeongChang 2018 a garanti que "le comité d'organisation prendrait à sa charge les billets aller-retour en classe économique de tous les membres des délégations de CNO, depuis la capitale ou l'aéroport principal désigné par chaque CNO jusqu'aux aéroports internationaux d'Incheon ou Yangyang en Corée." Cet engagement vaut également pour les athlètes et officiels participant aux Jeux Paralympiques.

Les délégations de CNO/CNP pourraient faire leur choix parmi un certain nombre d'options en termes de transport, tous gratuits, pour le transfert depuis l'aéroport international de Séoul jusqu'au(x) village(s) olympique(s). Veuillez-vous reporter à la section Transport pour plus de détails.

PyeongChang 2018 propose un plan compact avec deux villages olympiques et un temps de trajet relativement court entre les deux villages. Quatre-vingt pour cent des athlètes pourraient ainsi rejoindre leurs sites de compétition respectifs en moins de 10 minutes, et les 20 % restants en 30 minutes maximum. Si les athlètes devaient choisir de séjourner dans les hébergements supplémentaires proposés, tous les athlètes seraient à dix minutes maximum de leurs sites de compétition respectifs.

Jeux Paralympiques

La vision de PyeongChang 2018 de "Nouveaux horizons" s'étend aussi aux Jeux Paralympiques en proposant des sites accessibles et des programmes qui permettraient aux sports d'hiver paralympiques de toucher de nouveaux publics en Asie.

Un des héritages laissés par les Jeux serait l'élargissement de l'infrastructure de sports d'hiver en Asie grâce à des installations sportives accessibles aux personnes handicapées ainsi qu'à des possibilités d'entraînement et de compétition pour les athlètes, mais aussi de formation pour les entraîneurs et officiels.

Budget

Le coût général supplémentaire lié aux Jeux Paralympiques s'élève à USD 97,4 millions, dont USD 60,7 millions sont désignés comme "budget des Jeux Paralympiques" et USD 36,7 millions supplémentaires qui sont intégrés dans le budget du COJO pour les coûts de fonctionnement. Les projections de revenus comprennent une subvention de USD 30 millions du gouvernement national, USD 9 millions provenant d'un programme de parrainage à trois niveaux et USD 7 millions provenant de la vente de 312 000 billets.

Un montant de USD 17,5 millions est compris dans le budget pour le projet "Actualizing the Dream" (concrétisation du rêve), un plan sur sept ans qui vise à attirer de nouveaux athlètes paralympiques vers les sports d'hiver, à sensibiliser le public et les médias aux sports paralympiques et à préparer et former les officiels ainsi que le personnel local avant les Jeux.

PyeongChang 2018 a précisé que le COJO prendrait à sa charge le montant des taxes prélevées sur le paiement des droits à l'IPC.

Comité d'organisation

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques assumerait l'entière responsabilité de l'organisation des Jeux Paralympiques, avec un département paralympique et un personnel paralympique spécialement affecté aux secteurs fonctionnels clés au sein du COJO. Le président du Comité National Paralympique (CNP) coréen serait le représentant paralympique au conseil d'administration du COJO et le CNP jouerait un rôle clé dans l'organisation des Jeux de 2018 ainsi que dans le comité du projet "Actualizing the Dream".

Sports et sites

Le village olympique de PyeongChang serait le seul village paralympique, situé dans la zone d'Alpensia, et tous les sites de compétition et autres seraient à 30 minutes maximum de celui-ci.

Le concept des Jeux Paralympiques repose sur un plan des sites très compact avec des temps de trajet courts. Les sites des Jeux Olympiques seraient utilisés pour toutes les épreuves paralympiques. La zone d'Alpensia accueillerait les compétitions nordiques, les épreuves de ski alpin, le village paralympique, les hôtels de la famille paralympique ainsi que les installations pour les médias. Les épreuves de vitesse en ski alpin se tiendraient à Jungbong, à 30 minutes du village, et les épreuves techniques en ski alpin à YongPyong, à 10 minutes du village. Les compétitions dans les sports de glace (hockey sur luge et curling en fauteuil roulant) auraient lieu dans la zone côtière, à environ 20 minutes du village.

Jeux Paralympiques

La législation coréenne accorde une priorité à l'accessibilité en s'assurant que tous les moyens de transport, voies piétonnes, installations et services sont accessibles aux personnes handicapées. D'autres améliorations sont prévues pour garantir un environnement sans obstacle sur tous les sites d'ici à 2018. Le COJO travaillerait étroitement avec l'IPC et adhérerait au Guide de l'accessibilité de ce dernier.

Le stade des cérémonies olympiques (site du saut à ski) serait également utilisé pour les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Paralympiques. Le temps de trajet entre ce site et le village serait de moins de dix minutes. La commission a relevé quelques difficultés d'ordre opérationnel en ce qui concerne l'aire de regroupement des athlètes ainsi que l'entrée/le défilé dans le stade pour les Jeux Paralympiques. La place des médailles, même site que celui prévu pour les Jeux Olympiques, est située à proximité de PyeongChang dans la "cité olympique" proposée, à moins de dix minutes du village.

PyeongChang 2018 s'est engagée à organiser en 2017 des épreuves tests dans les cinq sports paralympiques.

Services aux Jeux

PyeongChang 2018 s'est engagée à fournir le même niveau de services essentiels qu'aux Jeux Olympiques, adaptés aux besoins des Jeux Paralympiques.

Le concept des transports aux Jeux Paralympiques reposerait sur un réseau de bus spéciaux comprenant 200 véhicules à plancher surbaissé. Plus de trente pour cent des véhicules T3 seraient pleinement accessibles. Des voies réservées à la circulation paralympique sont prévues. Un transport public gratuit vers les sites à l'intérieur de la zone d'Alpensia et de la zone côtière serait assuré pour les détenteurs de billets et les personnes accréditées.

Tous les athlètes paralympiques seraient logés dans un seul village composé de 20 bâtiments de 10 niveaux chacun et n'utilisant que cinq niveaux en mode paralympique. Les exigences en matière d'accessibilité ont été prises en considération dans les plans, en garantissant 337 chambres accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Le village paralympique aurait une pente moyenne de 4%. La commission estime toutefois qu'il y pourrait y avoir une inclinaison plus importante dans la zone résidentielle proposée. PyeongChang 2018 a accepté de consulter l'IPC durant la phase de conception afin d'accroître au maximum l'accessibilité et les opérations.

Tous les hébergements pour les délégations des CNP, les officiels et la famille paralympique seraient situés dans la zone d'Alpensia. Les officiels des Jeux Paralympiques seraient logés dans le village paralympique dans un secteur distinct de celui des athlètes.

Les tarifs hôteliers pour la période paralympique sont garantis et ne comprennent pas de majoration.

Jeux Paralympiques

Médias et communication

Le CPP/CIRTV à Alpensia serait également utilisé pour les Jeux Paralympiques. Un hôtel quatre étoiles situé à quelques minutes à pied du CPP/CIRTV serait utilisé comme village des médias. Durant la visite de la commission, PyeongChang 2018 a confirmé la disponibilité de chambres dans des hôtels deux et trois étoiles. Des hébergements des médias seraient également proposés dans la zone côtière.

Le comité de candidature s'est engagé à harmoniser la communication olympique et paralympique en utilisant les principales chaînes de télévision pour promouvoir le message paralympique.

Remarques complémentaires

Les marques paralympiques sont protégées par la législation coréenne sur les marques de fabrique.

Les personnes qui amèneront des chiens guides dans le pays devront présenter les certificats de santé et anti-rage de ceux-ci.

Les Jeux Paralympiques de 1988 à Séoul ont eu un fort impact sur la Corée et ont encouragé un changement social. Le comité de candidature pense que les Jeux de 2018 à PyeongChang auraient un impact similaire sur les sports d'hiver et le tourisme.

Hébergement

Généralités

Il y a en tout 76 000 chambres existantes dans un rayon de 50 km autour de PyeongChang, ce qui offre suffisamment de possibilités d'hébergement pour les spectateurs et visiteurs.

Le plan d'hébergement de PyeongChang 2018 offre un inventaire total de plus de 25 500 chambres garanties, conformément aux exigences du CIO, réparties dans 46 installations.

Les chambres seraient réparties comme suit :

- 3 600 chambres dans des hôtels 4-5 étoiles
- 11 400 chambres dans des résidences hôtelières 4-5 étoiles offrant des services hôteliers
- 10 500 chambres dans des villages des médias 4-5 étoiles.

Sur le nombre total de chambres garanties, environ 11 400 le seraient dans un rayon de 10 km autour du centre des Jeux à PyeongChang et 8 300 dans un rayon de 10 km autour de la zone côtière, ce qui montre un plan d'hébergement compact.

Il n'y aurait pas de séjour minimal requis.

Durant la visite de la commission, PyeongChang 2018 a confirmé qu'il apporterait des garanties supplémentaires pour 5 500 chambres dans des hôtels 2-3 étoiles à un prix d'environ USD 100 par nuit. Une garantie du ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme a été fournie.

Pour les familles des athlètes, PyeongChang 2018 propose des programmes d'accueil dans des familles ("Home Host" et "Homestay").

Tarifs des chambres

Pour la famille olympique, les tarifs des chambres en dollars 2018, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

Chambre simple	Chambre double
380	450

Deux hôtels dans la zone d'Alpensia (450 chambres) et deux hôtels dans la zone côtière (600 chambres) offriraient la capacité requise par le CIO (950 chambres). La commission pense qu'un plus grand nombre de chambres devraient être réservées à Alpensia.

Hébergement

Les tarifs maximums des chambres en dollars 2018 pour les autres groupes de clients, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
5 étoiles	296	326
4 étoiles	213	233

Pour les villages des médias, les tarifs maximums des chambres en dollars 2018, taxes et petit-déjeuner inclus, seraient les suivants :

	Chambre simple	Chambre double
5 étoiles	296	326
4 étoiles	213	233

Le COJO libérerait les chambres garanties trois mois avant les Jeux.

PyeongChang 2018 a confirmé que si les tarifs hôteliers devaient être plus élevés que ceux indiqués dans le dossier de candidature, le COJO prendrait à sa charge la différence. Une provision budgétaire a été constituée à cet effet.

Hébergement des médias

Les représentants des médias seraient logés dans deux villages des médias.

Le village des médias d'Alpensia serait situé à quelques minutes à pied du CPP/CIRTV et offrirait 5 250 chambres (90% simples et 10% doubles). Sur ces chambres, 1 100 existent déjà et se trouvent dans un hôtel-résidence. Les autres chambres seraient prêtes pour juin 2017 et seraient disponibles dans un hôtel-résidence cinq étoiles. Ces chambres seraient louées au COJO un mois avant les Jeux et retrouveraient leur affectation d'origine après les Jeux. Une entité publique (la Gangwondo Development Corporation) a garanti le financement et la construction du village.

Le village des médias sur la côte offrirait 5 250 chambres (90% simples et 10% doubles) dans une résidence hôtelière avec appartements. Un organisme public (la Korean Land and Housing Corporation) a garanti le financement et la construction de ce village. Par ailleurs, trois installations quatre et cinq étoiles sur la zone côtière permettraient de loger 650 représentants des médias.

Les médias seraient également en mesure de réserver des hébergements à moindre coût dans 5 500 chambres deux et trois étoiles.

Hébergement

Le plan d'hébergement général serait compact et offre des tarifs compétitifs. La répartition des chambres entre chaque groupe de clients a été effectuée en tenant compte de l'emplacement des sites et conformément aux exigences des clients. Le nombre restreint d'installations d'hébergement faciliterait également les opérations Jeux.

Enfin, les villages des médias seraient commodément situés soit à proximité du CPP/CIRTV dans la zone d'Alpensia ou proches des sites de compétition dans la zone côtière. Le nombre restreint d'installations d'hébergement pour les médias (dix) faciliterait grandement les opérations de transport de ces derniers.

Transport

Concept

Un concept de transport simple reposant sur un axe est-ouest quasi-linéaire relierait les deux zones des Jeux et tous les sites par trois liaisons principales :

- De la zone d'Alpensia à la zone côtière : 30-35km par une autoroute et une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse;
- De la zone d'Alpensia au Bokwang Phoenix Park (680m d'altitude) : 40-45km par une autoroute et une liaison ferroviaire à grande vitesse;
- De la zone d'Alpensia à Jungbong (540m d'altitude) : 40-45 km par une autoroute et une route nationale améliorée.

La zone d'Alpensia (750m d'altitude) comprendrait bon nombre des sites de compétition et autres, attirant ainsi la plupart du trafic : le site des cérémonies d'ouverture et de clôture, le village olympique, les hôtels du CIO, le CPP/CIRTV, un village des médias, une place des médailles, les sites du biathlon, du ski de fond, du saut à ski et du bobsleigh/luge/skeleton, ainsi qu'une nouvelle gare ferroviaire pour le train à grande vitesse, le tout à moins de dix minutes en bus ou accessible à pied. Le site des épreuves techniques en ski alpin serait à 10 minutes.

Accès international, national et régional

L'aéroport international d'Incheon à Séoul serait l'aéroport d'accueil pour les Jeux. Cette installation de grande capacité (30 millions de passager par an) et de grande performance est située à 30 km à l'ouest de Séoul et à 240 km à l'ouest de PyeongChang. Il a largement la capacité d'accueillir un événement tel que les Jeux Olympiques d'hiver.

Les temps de trajet entre l'aéroport et les villages olympiques seraient les suivants :

	Aéroport de Séoul
Village d'Alpensia	120 minutes
Village de zone côtière	130 minutes

L'aéroport international de Yangyang, situé sur la côte à environ 70 km au nord-est de PyeongChang et à environ 45 km de la zone côtière, serait également disponible. Cet aéroport est utilisé par les charters qui transportent les clients en provenance de pays asiatiques voisins, de plus en plus nombreux à pratiquer des sports d'hiver.

Transport

Développement de l'infrastructure de transport

D'importants projets de développement de l'infrastructure de transport devraient être terminés d'ici à la fin 2017.

Il s'agit des projets suivants :

Ligne ferroviaire nationale : Une nouvelle ligne à grande vitesse de 113 km	USD 3,427 milliards
Amélioration de trois routes dans la zone d'Alpensia	USD 153 millions
Amélioration de quatre routes dans la zone d'Alpensia (projet dépendant des Jeux)	USD 128 millions
Extension/rénovation de trois routes desservant le Bokwang Phoenix Park et Jungbong	USD 416 millions
Investissement total dans les projets de développement de l'infrastructure de transport	USD 4,124 milliards

Avec un taux de 83% consacré à l'infrastructure ferroviaire, les investissements sont axés sur un transport respectueux de l'environnement. Tous les projets d'investissements dans les transports sont totalement garantis par les entités gouvernementales. Approximativement USD 128 millions (3,1%) dépendraient des Jeux.

D'ici à 2018, un nouveau train à grande vitesse reliera Séoul à la côte est et l'aéroport international d'Incheon aux deux zones des Jeux. PyeongChang serait alors à 68 minutes de l'aéroport d'Incheon et Gangneung à 80 minutes. Par ailleurs, Séoul serait à 50 minutes de PyeongChang, ce qui faciliterait la circulation actuellement très chargée durant les week-ends et les vacances sur l'autoroute de Yeongdong.

Environ 140 km de cette ligne (de Séoul à Wonju) sont déjà réalisés et les travaux d'extension d'un montant de USD 3,4 milliards pour relier Wonju à la côte est (113 km) débuteront en septembre 2011. Le train à grande vitesse serait principalement utilisé pour transporter les spectateurs de Séoul jusqu'au site des Jeux. La nouvelle section de cette ligne ferroviaire traversera une zone montagneuse et s'il ne s'avère pas possible de terminer tous les travaux d'ici à la fin 2017, l'efficacité du plan de transport des spectateurs pourrait être réduite.

Quatre nouvelles gares ferroviaires desserviraient le secteur olympique de PyeongChang. L'une d'elles serait située en plein cœur du complexe d'Alpensia et serait reliée à une gare souterraine à 440 m sous le complexe par un tunnel d'une longueur de 4 km et d'une inclinaison constante de 13%. Les plans des opérations de transport concernant cette gare devront être soigneusement étudiés pour confirmer les capacités de transport proposées.

Transport

Opérations et services de transport liés aux Jeux

Durant la visite de la commission, il a été précisé que toutes les personnes dûment accréditées arrivant à l'aéroport international d'Incheon à Séoul auraient trois possibilités de se rendre à leur lieu d'hébergement :

1. Une navette aérienne entre les aéroports d'Incheon et de Yangyang puis une navette de bus jusqu'aux lieux d'hébergements respectifs.
2. Un train à grande vitesse entre Incheon et la zone d'Alpensia ou la zone côtière.
3. Une navette de bus entre Incheon et la zone d'Alpensia ou la zone côtière.

Les trois options seraient gratuites pour la famille olympique et les médias.

Zone d'Alpensia

Un service de navettes par bus relierait tous les sites de compétition et autres. Un réseau piétonnier étendu serait également proposé. Des voies olympiques réservées relierait la nouvelle rocade d'Alpensia à deux échangeurs de l'autoroute de Yeongdong. Aucun stationnement ne serait autorisé sur les sites, sauf pour un nombre limité de résidents détenteurs d'une autorisation. En tout, 11 000 places dans des parkings-relais provisoires permettraient aux spectateurs de se garer le long de l'autoroute de Yeongdong, à proximité de l'échangeur existant ainsi que du nouvel échangeur olympique d'Alpensia et de l'échangeur de Jinbu.

Alpensia bénéficierait également d'une deuxième gare ferroviaire pour le train à grande vitesse, à Jinbu, à 8 km à l'ouest. Cette gare serait reliée à Alpensia par une nouvelle route de montagne à deux voies qui arriverait à proximité du CPP/CIRTV.

D'importants investissements routiers sont prévus à l'intérieur et autour d'Alpensia pour assurer l'accès à tous les sites olympiques sans avoir à traverser la ville de PyeongChang.

Zone côtière

Les sites de la zone côtière seraient situés dans trois pôles, dans un rayon de 5 km du village olympique et des villages des médias. Un réseau de routes larges disposant de voies olympiques et utilisant des systèmes intelligents de gestion du trafic offriraient un accès aisé à tous les sites olympiques proposés. Des services de navettes par bus à destination des sites seraient proposés à tous les groupes de clients. Environ 8 000 places de stationnement dans des parkings-relais pour la plupart déjà existants seraient disponibles dans la zone de Gangneung.

Autres sites

Bokwang Phoenix Park et Jungbong seraient amplement desservis par des navettes de bus reliées à l'autoroute de Yeongdong et aux gares de la ligne ferroviaire à grande vitesse.

Transport

Opérations de transport olympique

Environ 110 km de l'autoroute à quatre voies de Yeongdong, depuis Bokwang Phoenix Park jusqu'à Gangneung, comprendraient des voies olympiques gérées par un système intelligent de gestion du trafic afin d'offrir un maximum de souplesse aux différents usagers de la route. Environ 156 km de route d'accès aux sites, essentiellement à deux voies, seraient également réservées au trafic olympique et utiliseraient un système souple de gestion du trafic.

Les spectateurs munis d'un billet pour les Jeux bénéficieraient gratuitement des transports publics et des services de navettes entre les sites olympiques.

Le plan général de transport proposé par PyeongChang 2018 est bien pensé pour les athlètes et tous les groupes de clients.

Le budget de USD 74 millions affecté aux opérations de transport semble adéquat si l'on tient compte de la nature compacte du concept des Jeux proposé et de la concentration de sites à Alpensia, qui permettent aux groupes de clients de se déplacer à pied d'un site olympique à l'autre.

Les sites pour les épreuves techniques et de vitesse en ski alpin, ainsi que le site des cérémonies d'ouverture et de clôture, pourraient poser des difficultés d'accès.

Les rénovations des routes de montagne nationales, provinciales et locales amélioreraient considérablement la sécurité et l'accès autour de PyeongChang.

La ligne ferroviaire à grande vitesse serait l'héritage post-olympique le plus important en matière de transport car elle profiterait à toute la province de Gangwon ainsi qu'à la partie centrale de la côte est coréenne.

Avec un concept des Jeux Olympiques très compact, la création de nouvelles routes et l'extension de la ligne ferroviaire à grande vitesse, la commission pense que les exigences en matière de transport seraient pleinement satisfaites et que les temps de trajet seraient très courts.

Opérations médias

Projet CPP/CIRTV

PyeongChang 2018 propose deux centres des médias. Le Centre Principal des Médias (CPM) serait situé dans la zone d'Alpensia et le centre des médias de la zone côtière à Gangneung.

Le CPM comprendrait un Centre International de Radio et Télévision (CIRTV) de 40 000 m² sur deux niveaux (hauteur sous plafond de 10 m) et un Centre Principal de Presse (CPP) de 20 000 m² sur deux niveaux. Ces deux bâtiments seraient de nouvelles constructions. Le CIRTV serait constitué de structures pour moitié permanentes et pour moitié temporaires. Le CPP serait installé dans un bâtiment permanent. Le CPM disposerait également d'une structure temporaire de 12 000 m² sur un seul niveau abritant les services communs, d'un complexe de diffusion de 5 000 m² et de 1 000 places de stationnement.

Le CPM serait situé à dix minutes maximum du village des médias d'Alpensia et de la zone hôtelière principale.

Le centre des médias de la zone côtière s'étendrait sur 8 000 m² et serait installé dans des bâtiments temporaires disposant d'un centre de transport et de places de stationnement. Il serait situé à proximité des sites de compétition du patinage artistique / patinage de vitesse sur piste courte, du curling et de la patinoire de hockey I et serait à quelques minutes à pied de la place des médailles de la zone côtière. Il serait par ailleurs situé à dix minutes (en bus) du village des médias et des autres sites de sports de glace de la zone côtière.

Les exigences du CIO en termes de surface et d'accès avant les Jeux pour les deux centres des médias seraient satisfaites.

Le financement et la construction des nouveaux bâtiments du CPM seraient assurés par une entité publique (la Gangwondo Development Corporation). Le COJO serait responsable du financement et de la construction de la structure temporaire abritant les services communs au CPM et des bâtiments temporaires du centre des médias de la zone côtière.

Après les Jeux, les structures permanentes du CIRTV d'Alpensia accueilleraient une académie de diffusion et le CPP un centre médical et éducatif.

Le CPM serait construit dans le respect de normes de conception durables et disposerait de systèmes d'énergie solaire et géothermique. Durant la visite de la commission, il a été précisé que ces installations de production d'énergies renouvelables seraient conservées après les Jeux. Le CPM serait construit indépendamment de la tenue des Jeux.

Il a également été précisé qu'après les Jeux, la moitié du CIRTV serait démonté et transféré pour utilisation comme entrepôt agricole.

Le centre des médias de la zone côtière étant loué, il serait restitué à son propriétaire.

PyeongChang 2018 a confirmé que des connexions WiFi gratuites seraient disponibles dans le CPM et les villages des médias.

Opérations médias

Transport des médias

Le système de transport mis en place pour les médias s'articulerait autour de deux plateformes, l'une au CPM et l'autre au centre des médias de la zone côtière. Un service de transport direct serait assuré entre les aéroports de Séoul et Yangyang et les installations d'hébergement des médias. Outre les services habituels proposés, des liaisons directes relieraient les villages des médias aux sites de compétition.

Des temps de trajet représentatifs pour les déplacements entre les principaux emplacements médias et diverses destinations sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Lieu de départ	Destination	Temps de trajet
CPM	Village des médias d'Alpensia	<10 minutes
CPM ou village des médias d'Alpensia	Sites de ski nordique d'Alpensia	<10 minutes
CPM ou village des médias d'Alpensia	Épreuves de vitesse en ski alpin à Jungbong ou Bokwang Phoenix Park (ski acrobatique et snowboard)	30 minutes
CPM	Village des médias de la zone côtière	20 minutes
Centre des médias de la zone côtière	Village des médias de la zone côtière, sites des sports de glace ou place des médailles	<10 minutes

Un service de transport de site sécurisé à site sécurisé serait assuré entre les deux centres des médias et les sites olympiques.

Les médias accrédités auraient accès gratuitement aux transports publics.

L'emplacement des deux centres des médias répond bien aux besoins des médias. Les plans d'hébergement et de transport sont bien conçus et le petit nombre (dix) d'installations d'hébergement prévues pour les médias ainsi que leur emplacement garantiraient des opérations efficaces et des temps de trajet courts.

Environnement et météorologie

Le plan de gestion environnementale de PyeongChang 2018 s'articule autour de six domaines d'action : changement climatique (organisation d'une édition des Jeux à bilan carbone neutre et production d'énergies renouvelables), protection de l'écosystème, préservation des ressources en eau, instauration d'une pratique de zéro déchet (recyclage et réduction maximum des déchets), développement régional durable et sensibilisation à l'environnement.

Ce plan s'inscrit dans un plan de développement régional des énergies renouvelables ainsi que dans des plans nationaux, régionaux et locaux de protection de l'environnement. Le gouvernement serait activement associé à la mise en œuvre des mesures environnementales.

Un plan novateur serait adopté en termes d'efficacité et de durabilité énergétiques. Tous les nouveaux sites de compétition seraient conçus de façon à enregistrer un niveau zéro pour les émissions de gaz à effet de serre et PyeongChang 2018 entend appliquer la norme LEED platine (un système de certification développé aux États-Unis pour la préservation des ressources en eau et en énergie, la gestion des déchets et l'utilisation de matériaux et de méthodes durables).

Sur certains sites, la norme LEED platine pour la certification des bâtiments durables pourrait être difficile à obtenir.

Des installations existantes utilisant des énergies renouvelables permettraient de satisfaire 73 % de la demande en électricité des Jeux. L'objectif de PyeongChang 2018 est de parvenir, grâce à la construction d'une nouvelle centrale éolienne, à une production d'énergies renouvelables capable d'absorber 100 % de la demande. La loi d'exception qui serait votée en soutien aux Jeux prévoit des dispositions pour des Jeux à bilan carbone neutre et l'autosuffisance au niveau des énergies renouvelables. Les sites de compétition existants seraient modernisés afin de réduire de plus de 90 % leurs émissions de carbone.

Le comité de candidature a indiqué que 94 hectares de forêts, dont 63 hectares pour le site du ski alpin à Jungbong, seraient déboisés pour permettre la construction de nouvelles installations. Des arbres seraient replantés à titre de mesures compensatoires sur un terrain deux fois plus étendu que la zone déboisée.

S'il est probable que l'aménagement des installations à Jungbong ait un impact considérable sur le site, la commission a néanmoins reçu l'assurance que la zone forestière protégée serait préservée.

La République de Corée a ratifié le Protocole de Kyoto.

Les conditions météorologiques moyennes au moment des Jeux sur les sites proposés sont satisfaisantes.

Dans l'ensemble, la commission estime que les plans proposés en termes d'environnement et de durabilité pour une édition des Jeux à PyeongChang en 2018 sont exhaustifs et novateurs. L'impact sur les forêts serait considérable mais des mesures de reboisement sont prévues. Le programme en faveur de l'efficacité et de la durabilité énergétiques est particulièrement solide.

Sûreté et sécurité

Compte tenu de l'expérience acquise lors de l'organisation en Corée d'événements de haut niveau ainsi que des informations et garanties fournies dans le dossier de candidature, la commission estime que PyeongChang 2018 a bien compris les besoins des Jeux en termes de sécurité.

Le gouvernement coréen a apporté la garantie qu'il assumerait l'entière responsabilité et le coût des opérations de sécurité aussi bien durant la phase de préparation que lors de la tenue des Jeux. Le gouvernement a indiqué que la plupart des coûts seraient inclus dans le budget annuel des différentes agences gouvernementales concernées. Qui plus est, la somme de USD 20 millions est inscrite au budget sécurité hors COJO et celle de USD 33 millions au budget COJO pour les sociétés de sécurité privées, l'équipement, la planification, la coordination, la formation et les dépenses de logistique des forces de l'ordre.

Les effectifs de sécurité semblent suffisants par rapport à de précédentes éditions des Jeux. Près de la moitié de ces personnes ne seraient originaires ni de PyeongChang ni des autres villes sites. Un hébergement leur est garanti dans des installations appartement à la province de Gangwon. Les forces de sécurité coréennes sont bien entraînées et bien équipées.

Le gouvernement coréen a confirmé que tout au long de la phase de planification, une équipe de sécurité composée d'experts provenant de toutes les agences de sécurité gouvernementales ainsi que de membres des forces armées et de sociétés de sécurité privées, serait pleinement intégrée dans le COJO.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'une chaîne de commandement unique, que la législation coréenne autorise. Cela étant, pour renforcer l'efficacité de la structure de commandement à l'occasion des Jeux, la loi d'exception prévoirait la formation d'un comité de sécurité, que présiderait le premier ministre et qui regrouperait toutes les agences gouvernementales et le département de la sécurité du COJO.

Durant sa visite, la commission de coordination a soulevé la question des récentes tensions entre les Corées du Nord et du Sud. Le comité de candidature a expliqué que des tensions existent dans la péninsule coréenne depuis 60 ans et que durant cette période, la Corée du Sud a accueilli, sans déplorer d'incidents, de nombreux grands événements internationaux, parmi lesquels les Jeux Olympiques de 1988, les Jeux Asiatiques de 2002 à Busan, la Coupe du monde de football de 2002 et le Sommet du G20 en 2010. Le comité a par ailleurs ajouté que le sport avait favorisé par le passé le rapprochement des deux Corées lors de compétitions internationales.

PyeongChang et sa région peuvent être considérées comme un environnement sûr, présentent peu de risques pour les Jeux. Les services proposés par les agences de sécurité sont de grande qualité et les propositions soumises pour assurer la sécurité aux Jeux devraient garantir un environnement sûr.

Service médicaux et contrôle du dopage

La commission a noté avec satisfaction que PyeongChang et la province de Gangwon offrirait des soins de santé de qualité à tous les visiteurs.

Chaque village olympique serait équipé des installations médicales requises et les médecins d'équipe seraient autorisés à dispenser des soins à leurs délégations.

PyeongChang 2018 a confirmé que chaque site de compétition disposerait de services d'urgence de haut niveau tenant compte des spécificités de chaque sport.

La famille olympique et paralympique bénéficierait de soins gratuits au moment des Jeux. PyeongChang 2018 a retenu trois hôpitaux, soit environ 2 100 lits, pour les athlètes, les FI, les CNO/CNP et le CIO/IPC. Deux sont situés dans un rayon de 40 km des villages olympiques (1 300 lits) et un dans un rayon de 115 km (800 lits).

Les premiers secours et les soins médicaux d'urgence seraient dispensés gratuitement aux spectateurs sur les sites des Jeux, et leur transport serait assuré gratuitement jusqu'à l'hôpital.

Contrôle du dopage

La Corée du Sud a signé la déclaration de Copenhague de l'AMA et ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. En 2007, elle a amendé la loi sur la promotion du sport afin d'y introduire des dispositions antidopage.

L'Agence coréenne de lutte contre le dopage a été créée en 2006. La Corée du Sud possède un laboratoire accrédité par l'AMA, basé à Séoul. PyeongChang 2018 aménagerait dans la zone côtière un laboratoire permanent pour le contrôle du dopage.

La législation coréenne permettrait aux autorités compétentes de coopérer et d'échanger des informations en relation avec la lutte contre le dopage et le trafic de stupéfiants.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Législation

PyeongChang 2018 a déclaré que dans les deux mois qui suivraient l'élection de la ville hôte, l'Assemblée nationale voterait une loi d'exception qui aiderait le COJO à mettre en œuvre ses projets. Après avoir pris connaissance du projet de loi, la commission considère cette loi comme un instrument juridique supplémentaire essentiel à la satisfaction des exigences du CIO.

La commission est convaincue que cette loi serait votée compte tenu de l'adoption de lois d'exception similaires pour les Jeux Olympiques de 1988 à Séoul et pour la Coupe du monde de football de 2002, ainsi que du soutien apporté par tous les partis et le public aux Jeux.

Entrée dans le pays

Dans l'ensemble, le dossier de candidature fait état d'une bonne compréhension des besoins du CIO ainsi que d'un engagement et d'une capacité manifestes à y répondre.

L'engagement de créer pour les Jeux l'unité de service conjointe "douane, immigration et quarantaine" atteste de la bonne compréhension des besoins du CIO et de l'adoption d'une approche coordonnée pour traiter ces questions.

L'entrée dans le pays de toutes les délégations olympiques et paralympiques dûment accréditées serait conforme aux exigences du CIO.

Cent trente-sept pays sont soit exemptés de visas, soit au bénéfice d'une dispense de visa pour entrer en Corée. Les personnes non accréditées ayant besoin d'un visa devraient en faire la demande à l'ambassade coréenne la plus proche de leur domicile. Pour les épreuves tests, les personnes nécessitant un visa devraient présenter un passeport en cours de validité et une lettre d'invitation (remise par le COJO) à un consulat ou une ambassade de Corée.

Permis de travail

Le personnel lié aux Jeux serait autorisé à entrer en Corée jusqu'à un an avant les Jeux. Des permis seraient délivrés gratuitement dans un délai de sept jours à compter du dépôt de la demande.

PyeongChang 2018 a confirmé que toutes les demandes de permis de travail seraient coordonnées par un bureau central au sein du COJO, employant des fonctionnaires des agences concernées, y compris du bureau de l'immigration. Durant sa visite, la commission a été informée qu'un contrat de travail en bonne et due forme passé avec l'employeur serait requis pour qu'un permis de travail puisse être délivré.

Importation de marchandises

Confirmation a été obtenue que toutes les marchandises importées et réexportées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques seraient exonérées de tous droits de douane. Les mêmes conditions s'appliqueraient pour les épreuves tests.

Aspects juridiques, gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Législation du travail et impôts/taxes

PyeongChang 2018 a indiqué que la législation coréenne du travail ne s'appliquerait pas aux représentants étrangers des médias, des diffuseurs et d'OBS effectuant une mission en Corée dans le cadre des Jeux pour une période de temps limitée.

Le gouvernement coréen ne soumettrait les entreprises assurant la diffusion des manifestations sportives en Corée à aucune taxe directe ou indirecte ni ne prélèverait aucun impôt sur les revenus perçus par les personnes séjournant en Corée pendant un court laps de temps à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Gouvernance des Jeux et livraison du projet olympique

Le COJO serait une fondation régie par le Code civil coréen. La loi d'exception mentionnée ci-dessus définit clairement les rôles et responsabilités des différents organismes associés à l'organisation des Jeux, dont certains sont déjà opérationnels. La gestion de la livraison de l'infrastructure générale (route et rail) relèverait de la compétence directe des maîtres d'ouvrage (autorités nationales, régionales ou locales).

Une équipe chargée du développement des sites olympiques a été formée par le gouvernement de la province de Gangwon afin de gérer les travaux de construction permanents sur les sites requis pour les Jeux Olympiques. Cette équipe est en place depuis 2003. Elle a déjà assuré la livraison de quatre des sites de compétition et s'est occupée de la conception des trois sites prévus. Elle superviserait également la livraison des nouveaux sites placés sous la responsabilité des autorités municipales correspondantes.

Le gouvernement coréen a garanti le financement du plan de transition entre le comité de candidature et le COJO, ainsi que le financement qui permettrait d'entamer sans attendre les travaux de construction sur les sites de compétition. Un nombre élevé de collaborateurs du COJO seraient recrutés auprès des entités gouvernementales associées à la candidature.

Les mesures décrites ci-dessus permettraient d'assurer une transition en douceur entre le comité de candidature et le COJO et minimiseraient les risques inhérents à la livraison du projet olympique.

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

La Corée du Sud compte environ 51 millions d'habitants et se place au rang de quinzième puissance économique mondiale. La population de la province de Gangwon s'élève à 1,5 million d'habitants, la ville de PyeongChang en recense 45 000 et la ville de Gangneung 230 000.

La Corée du Sud est une république démocratique (République de Corée). Le Président est le chef de l'État, intervient en qualité de chef du gouvernement et nomme le Premier ministre et les autres ministres du gouvernement. Le Président est élu au suffrage direct pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

Aux niveaux régional et local, les gouverneurs de province et les maires sont élus au suffrage direct tous les quatre ans.

Les principales responsabilités des différents échelons gouvernementaux pour la livraison du projet olympique se répartiraient ainsi :

- Le gouvernement coréen financerait la construction des voies ferrées et l'infrastructure routière nationale, 50 % des sites de compétition requis pour les Jeux, et se chargerait des services publics, tels que les services de sécurité, de santé, de douane et d'immigration;
- La province de Gangwon prendrait en charge 25 % des coûts de construction des sites de compétition permanents ainsi que l'intégralité des coûts de construction des routes provinciales;
- La province de Gangwon s'est engagée à garantir financièrement l'ensemble des sites non destinés à la compétition;
- PyeongChang et les villes sites de Gangneung et Jeongseon prendraient en charge 25 % des coûts liés aux sites de compétition permanents ainsi que les coûts d'extension de la voirie communale existante;
- Le gouvernement coréen, la province de Gangwon, la ville de PyeongChang et les autres villes sites ont tous promis d'apporter leur soutien sur le plan juridique, financier et administratif afin de permettre à PyeongChang de bien se préparer et d'accueillir les Jeux avec succès. Les gouvernements national et provincial ont également garanti la mise à disposition d'environ 80 % des effectifs requis pour la main d'œuvre du COJO.

La candidature bénéficie du total soutien des autorités nationales, régionales et locales, tous partis politiques confondus, ainsi que de celui du secteur privé.

Au cours de sa visite, la commission a rencontré le Président de la République de Corée et le Premier ministre qui ont exprimé leur appui total aux Jeux et réaffirmé le rang de priorité nationale accordé par le gouvernement au succès de la candidature à l'organisation des Jeux de 2018. Les ministres responsables des fonctions liées aux Jeux ont participé à chacune des séances de travail.

Structure politique, soutien du gouvernement et du public

Le soutien manifesté pour les Jeux de 2018 au niveau national, régional et local est élevé et il n'y a pas d'opposition apparente à la tenue des Jeux.

Le sondage d'opinion publique commandé par le CIO révèle une adhésion au projet d'accueillir les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 de 92 % pour PyeongChang, de 87 % pour la province de Gangwon et de 87 % au niveau national.

La législation coréenne autoriserait la tenue d'un référendum local. Compte tenu des niveaux élevés de l'adhésion de la population au projet, la commission juge improbable la tenue d'un référendum.

Marketing

Programme de marketing conjoint

L'Accord sur le programme de marketing conjoint a été signé par la ville de PyeongChang et le Comité olympique coréen (KOC), et répond aux exigences du CIO.

Une garantie a été présentée sous une forme acceptable par le Comité paralympique coréen (KPC) et PyeongChang 2018, confirmant que le futur COJO et le Comité paralympique coréen concluraient un Accord sur le programme de marketing conjoint pour les Jeux Paralympiques avant le 31 juillet 2012.

Panneaux d'affichage et publicité

Pyeongchang 2018 a obtenu les garanties nécessaires de la part des autorités publiques concernant les espaces publicitaires dans les zones concernées par les Jeux sur le territoire coréen. Ces garanties portent sur les espaces publicitaires extérieurs, les espaces situés dans les transports publics et aux aéroports d'Incheon International et de Yangyang. Ces garanties prendraient effet à partir du 1er janvier 2018 et resteraient en vigueur jusqu'au 31 mars 2018.

Les tarifs communiqués par les parties concernées sont basés sur les tarifs en vigueur en 2010 indexés sur l'inflation.

Protection des droits

La législation coréenne prévoit une protection des droits de propriété intellectuelle olympiques. La loi d'exception qui serait votée si PyeongChang était élue ville hôte comprendrait des clauses spécifiques visant à renforcer cette capacité à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Billetterie

Au cours de la visite de la commission, PyeongChang 2018 a fait savoir que les capacités d'accueil des stades des cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que des deux sites de ski alpin seraient réduites par crainte de difficultés d'ordre opérationnel. Ce changement a entraîné une révision des projections quant à la vente des billets par rapport aux chiffres présentés dans le dossier de candidature.

PyeongChang 2018 table maintenant sur un total des recettes provenant de la billetterie s'élevant à USD 212 millions, dont USD 205 millions pour les Jeux Olympiques et USD 7 millions pour les Jeux Paralympiques. Ces estimations sont basées sur la vente estimée de 1,6 million de billets pour les Jeux Olympiques et de 312 000 billets pour les Jeux Paralympiques. Ces chiffres de vente représentent respectivement 81 % et 75 % du total des billets disponibles.

Les tarifs proposés sont conformes aux tarifs pratiqués lors de précédentes éditions des Jeux Olympiques et paraissent raisonnables dans le contexte du marché coréen. Les tarifs varieraient entre USD 300 et USD 1 000 pour les cérémonies d'ouverture, entre USD 100 et USD 300 pour les épreuves phares et entre USD 30 et USD 150 pour les autres épreuves.

Marketing

Les stratégies visant à assurer le remplissage maximal des stades ont été présentées à la commission. L'accès aux transports publics (bus et train) à l'intérieur des deux zones olympiques et entre les sites serait compris dans le prix du billet le jour de l'épreuve correspondante, ce qui constitue un élément important de la stratégie globale adoptée en matière de billetterie et de transport. Le transport de Séoul à PyeongChang ne serait pas inclus.

Le comité de candidature a informé la commission qu'il prévoyait l'accès gratuit aux cérémonies de remise de médailles à PyeongChang et Gangneung, sur présentation d'un billet toutefois pour limiter le nombre de spectateurs.

Les stratégies présentées, associées à la solidité de l'économie coréenne et à l'intérêt croissant manifesté en Corée pour les sports d'hiver, devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés en termes de billetterie, sous réserve des capacités d'accueil des sites.

Parrainage national et programme de licences

PyeongChang 2018 projette que le partenariat national engrangerait USD 30 millions de revenus supplémentaires par rapport aux chiffres indiqués dans le dossier, portant le total de recettes à USD 530 millions auxquels s'ajouteraient USD 9 millions pour les Jeux Paralympiques. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des récentes éditions des Jeux et cela laisse supposer qu'ils pourraient être quelque peu améliorés compte tenu de la taille et de la puissance de l'économie coréenne et du soutien apparemment accordé par le partenariat aux manifestations sportives. Cet objectif semble réalisable par la mise en œuvre d'un programme de marketing efficace. Il est proposé un programme à trois niveaux rassemblant 22 sponsors et fournisseurs officiels.

PyeongChang 2018 estime que le parrainage national serait constitué à 80 % de valeur en nature et à 20 % de versements en espèces. Le montant projeté pour la valeur en nature a été intégré dans le budget des dépenses. Cette part de valeur en nature est supérieure à la normale, ce qui pourrait constituer un risque financier.

Les revenus issus de la vente de produits sous licence sont estimés à USD 35 millions.

Le gouvernement coréen a garanti qu'une loterie nationale rapporterait USD 15 millions au COJO.

Finances

La Corée du Sud affichait en 2009 un PIB d'environ USD 830 milliards avec un PIB par habitant de USD 17 000 (source : Banque mondiale). PyeongChang 2018 déclare que le PIB de la province de Gangwon s'élevait à USD 25 milliards en 2009. La commission est convaincue que l'économie coréenne serait en mesure de soutenir le développement de l'infrastructure nécessaire à la réalisation des Jeux de 2018.

Le taux moyen annuel d'inflation en Corée du Sud au cours des dix dernières années est resté stable, variant de 2 % à 5 %.

Budget du COJO

Le budget du COJO proposé par PyeongChang 2018 est équilibré, avec des revenus et des dépenses évalués à environ USD 1,53 milliard, selon les estimations effectuées en 2010. Une réserve de USD 36 millions (2,4 % du total des dépenses) est intégrée pour parer aux imprévus. Le gouvernement coréen et le gouvernement de la province de Gangwon sont tous deux étroitement associés à la candidature et à la structure du futur COJO.

Le comité de candidature anticipe un taux d'inflation moyen jusqu'en 2018 de 2,8 % par an. Le budget de base établi en wons coréens a été converti en dollars sur la base d'un taux de change de 1 150 wons pour 1 dollar, un taux conforme à celui qui avait cours au moment de la visite de la commission d'évaluation.

Le budget des Jeux de PyeongChang 2018 comprend les éléments de revenus suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Contribution du CIO	353	23,0
Contribution du programme TOP	160	10,5
Partenariat national	530	34,6
Vente de billets	212	13,9
Licences	35	2,3
Subventions du gouvernement	130	8,5
Autres revenus	111	7,2
Total	1 531	100

Finances

Conformément aux directives du CIO, les dépenses en capital ne sont pas incluses dans le budget du COJO. Le budget des dépenses de PyeongChang 2018 comprend les principaux éléments suivants :

Description	Millions USD (2010)	% du total des revenus
Technologie	380	24,8
Main d'œuvre pour les Jeux	189	12,4
Sites, villages et autres installations	316	20,6
Cérémonies et culture	92	6,0
Transport	74	4,8
Jeux Paralympiques	61	4,0
Publicité et promotion	55	3,6
Administration et autres	328	21,4
Réserve pour imprévus	36	2,4
Total	1 531	100

Le budget a été élaboré selon une technique d'évaluation ascendante puis validé selon une approche descendante en le comparant aux budgets des récentes éditions des Jeux. Les dépenses dans certaines catégories sont peut-être inférieures à ce à quoi il faudrait s'attendre, ceci en raison de l'engagement massif des partenaires gouvernementaux dans la livraison du projet olympique. La réserve pour parer aux imprévus est certes faible compte tenu des risques généraux à ce stade de la planification financière mais cette faiblesse est compensée par une garantie du gouvernement de couvrir tout déficit. Le tout semble refléter une évaluation raisonnable des coûts potentiels de l'organisation des Jeux sur la base des meilleures informations disponibles aujourd'hui.

Budget hors-COJO

Les dépenses en capital hors budget COJO se montent à USD 6,3 milliards, dont USD 3,4 milliards pour les voies ferrées, USD 697 millions pour les routes, USD 470 millions pour les sites de compétition et USD 670 millions pour l'hébergement des visiteurs. Les villages olympiques sont estimés à USD 710 millions et les villages des médias à USD 335 millions.

Finances

Sur le total de ces dépenses en capital, seule la part de USD 594 millions, correspondant essentiellement aux sites de compétition et aux villages des médias, serait strictement liée à l'attribution des Jeux à PyeongChang.

Le total du budget hors COJO a été corrigé lors de la visite de la commission d'évaluation et comprend désormais la somme supplémentaire de USD 39 millions correspondant au CPP/CIRTV dont le financement est assuré par l'entité publique Gangwondo Development Corporation.

Le budget hors COJO est financé à 67,5 % par le gouvernement national, à 27,2 % par les partenariats publics et privés, à 3,5 % par le gouvernement de la province de Gangwon, le reste provenant des autorités locales. La plupart des investissements sont d'ores et déjà compris dans les plans à long terme des gouvernements national et provincial. Les investissements spécifiques à la tenue des Jeux sont garantis par les instances gouvernementales et non gouvernementales.

Les dépenses de fonctionnement hors budget COJO s'élèvent à USD 123 millions au total dont la plus grosse part correspond à la protection de l'environnement.

Le budget de sécurité hors COJO paraît peu élevé. Le comité de candidature a toutefois déclaré que les coûts de la sécurité seraient pour la plupart absorbés par l'État dans le cadre de son budget régulier.

Garanties financières

Après approbation de l'Assemblée nationale et du Conseil de la province de Gangwon, le gouvernement coréen et la province de Gangwon ont apporté la garantie de la couverture de tout déficit éventuel que connaîtrait le COJO. Des fonds seraient débloqués dans les trois mois suivant la communication du COJO au gouvernement coréen sur un éventuel déficit budgétaire. Le gouvernement coréen et la province de Gangwon seraient chacun responsable de la totalité du déficit sans répartition de charge prédéterminée entre les deux. Le Premier ministre coréen a réaffirmé cet engagement au cours de la visite de la commission.

Le gouvernement de la province de Gangwon se porte également garant des projets de construction financés par des sociétés privées dans le cas où celles-ci rencontreraient des difficultés financières.

Le gouvernement coréen garantit la mobilisation sans frais en faveur du COJO de tous les services de sécurité, de santé, de douane et d'immigration et autres services publics non inclus dans le budget du COJO. Les gouvernements national et provincial garantissent chacun l'affectation gratuite du personnel nécessaire au COJO. La mise à disposition de ces ressources est comptabilisée dans le budget du COJO à titre de subvention gouvernementale sous forme de valeur en nature.

Finances

Le gouvernement coréen a confirmé que la loi d'exception prévue en cas d'élection comporterait une ordonnance d'application des exonérations de taxes mentionnées dans le dossier de candidature.

Le gouvernement de la province de Gangwon a apporté la garantie que les deux villages olympiques seraient construits comme prévu, et qu'il couvrirait tout déficit éventuel dans le financement de ces villages.

Le budget du COJO est raisonnablement étayé et témoigne d'une analyse complète. Il semble refléter une juste évaluation des coûts potentiels de l'organisation des Jeux sur la base des meilleures informations disponibles aujourd'hui. La commission juge la réserve pour parer aux imprévus peu élevée mais estime que les risques financiers seraient atténués par les engagements du gouvernement.

Le budget hors COJO tient compte du solide engagement financier des divers échelons gouvernementaux pour réaliser les Jeux.

Toutes les garanties financières ont été fournies. Un mécanisme efficace de déblocage des fonds est prévu en cas de déficit éventuel ou de difficultés rencontrées durant la phase de préparation des Jeux.

4 → Annexes

- A. Composition de la commission
- B. Résumé des résultats du sondage d'opinion du CIO
- C. Abréviations
- D. Cartes

Annexe A – Composition de la commission

Présidente	Mme Gunilla LINDBERG
Directeur exécutif du CIO pour les Jeux Olympiques	M. Gilbert FELLI
Membres	Mme Angela RUGGIERO M. Barry MAISTER M. Dwight BELL M. Tsunekazu TAKEDA Mme Ann CODY
Conseillers	M. Simon BALDERSTONE Prof. Philippe BOVY M. John McLAUGHLIN M. Grant THOMAS
Administration du CIO	Mme Jacqueline BARRETT M. Mattias KAESTNER Mme Helen STEWART

Annexe B – Résumé des résultats du sondage d'opinion du CIO

Le CIO a mandaté IFM Sports Marketing Surveys pour effectuer un sondage d'opinion dans les trois villes candidates et les trois régions et pays correspondants concernant le soutien à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver en 2018. Les trois sondages ont été effectués entre le 6 et 24 décembre 2010.

En réponse à la question précise :

« Dans quelle mesure seriez-vous favorable ou opposé à ce que (ville) soit l'hôte des Jeux Olympiques d'hiver en 2018 ? »

les résultats ont été les suivants :

	Tout à fait favorable	Favorable	Pas d'opinion / Neutre	Opposé	Tout à fait opposé
Munich	26%	34%	25%	9%	6%
Bavière (à l'exclusion de Munich)	19%	34%	34%	8%	5%
Allemagne (à l'exclusion de la Bavière)	15%	41%	36%	6%	3%
Annexes					
Annecy	21%	30%	18%	22%	10%
Rhône-Alpes (à l'exclusion d'Annecy)	29%	34%	25%	7%	5%
France (à l'exclusion de la région Rhône-Alpes)	25%	37%	35%	3%	1%
Asie					
PyeongChang	69%	23%	7%	1%	1%
Province de Gangwon (à l'exclusion de PyeongChang)	57%	30%	10%	2%	1%
République de Corée (à l'exclusion de la province de Gangwon)	47%	40%	12%	2%	0%

Tous les chiffres sont exprimés en pourcentages. Les chiffres étant arrondis, le total n'atteint pas toujours 100 %.

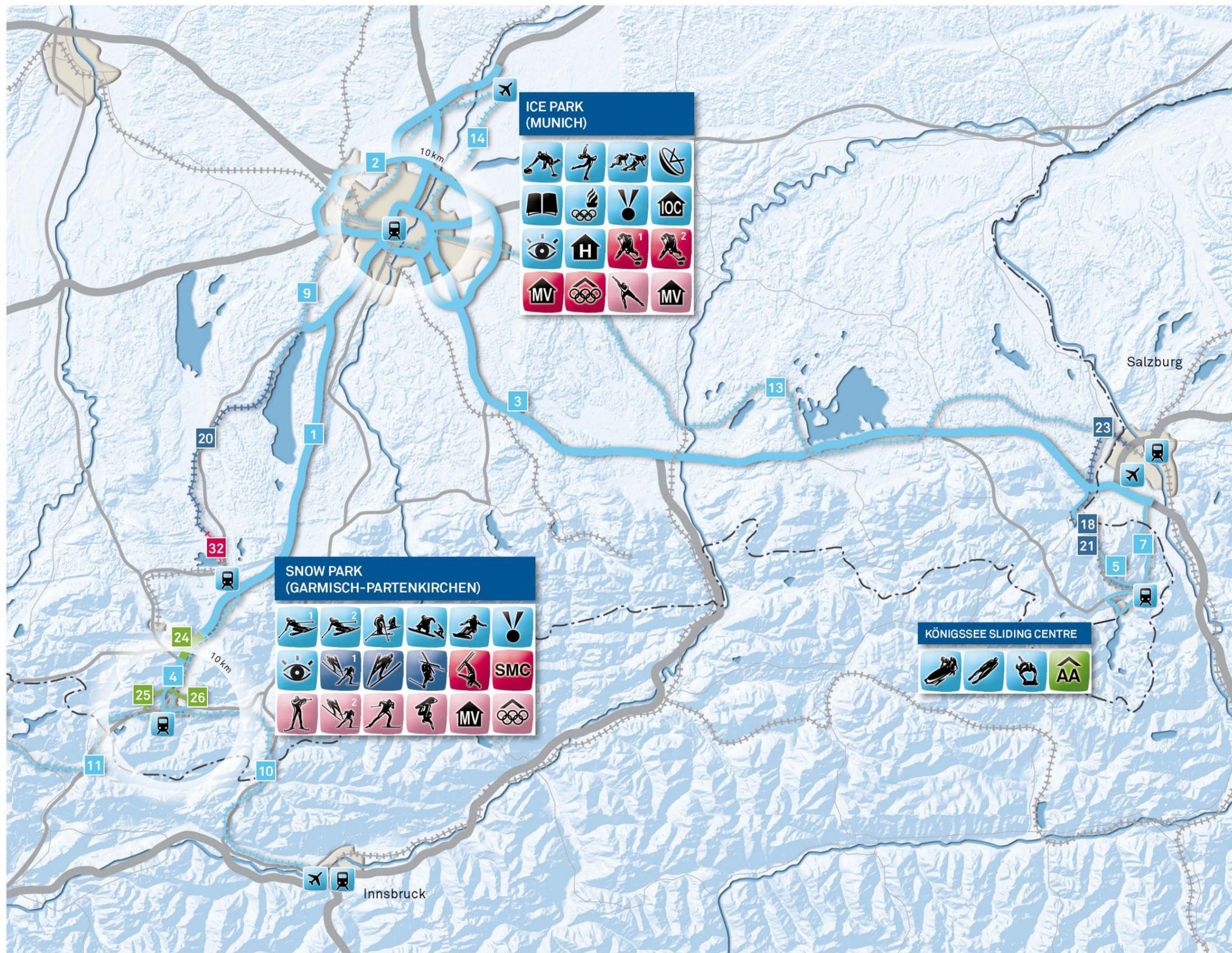
Annexe C – ABRÉVIATIONS

Les abréviations indiquées ci-dessous sont celles utilisées dans le rapport :

AMA	Agence Mondiale Antidopage
CHF	Franc suisse
CIO	Comité International Olympique
CIRTV	Centre International de Radio et Télévision
CNO	Comité National Olympique
CNP	Comité National Paralympique
COJO	Comité d'organisation des Jeux Olympiques
CPM	Centre Principal des Médias
CPP	Centre Principal de Presse
EUR	Euro
FI	Fédération Internationale
IPC	International Paralympic Committee (Comité International Paralympique)
KRW	Won coréen
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design (norme de certification en matière d'énergie et d'environnement)
OBO	Organisme de Radio-télévision Olympique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
TAS	Tribunal Arbitral du Sport
UE	Union européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
USD	Dollar américain
WiFi	Wireless Fidelity (accès sans fil à Internet)

Annexe D – Cartes

9.6.1



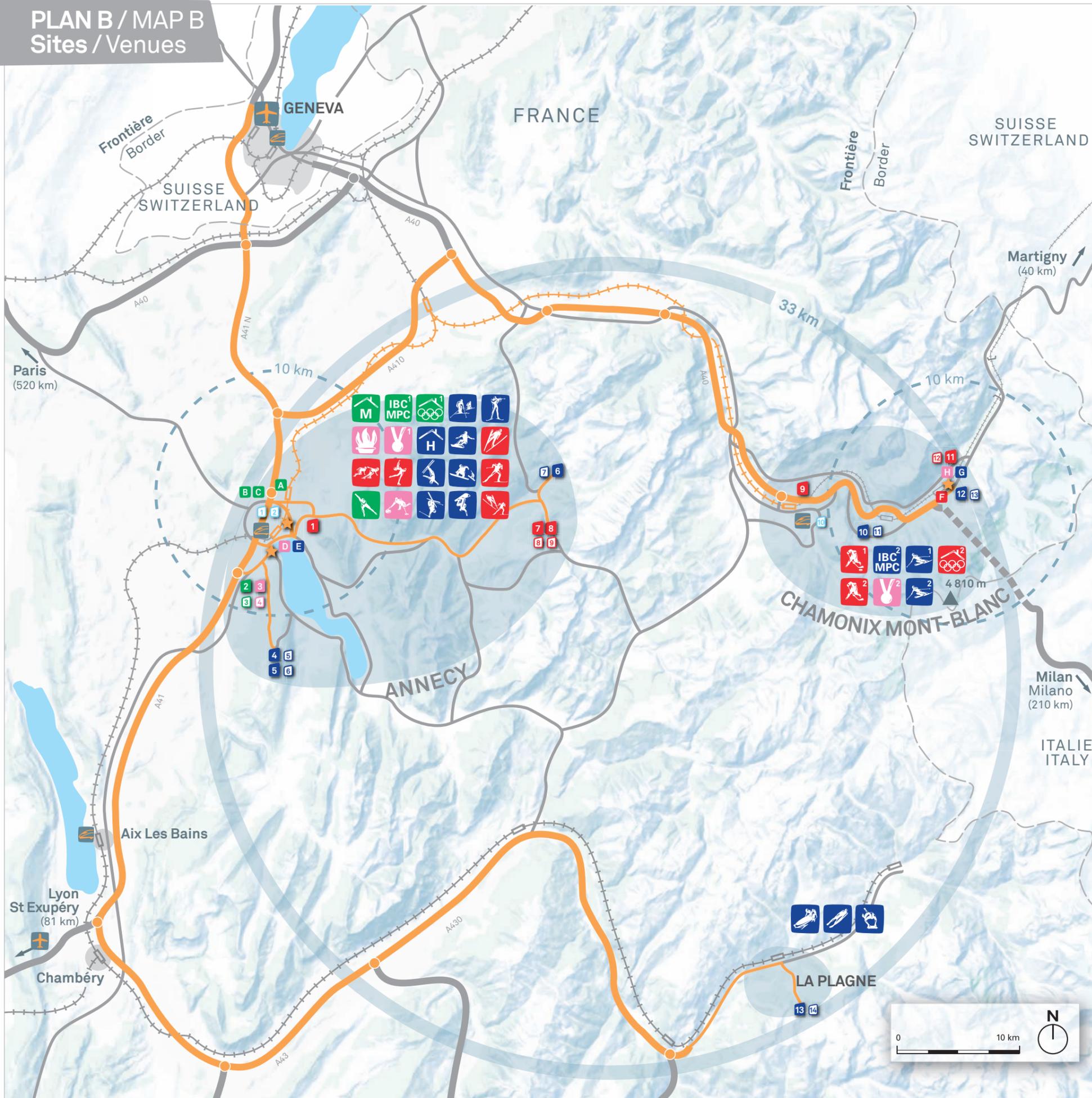
- Infrastructure existante, pas de constructions permanentes nécessaires
Existing infrastructure, no permanent works required
- Infrastructure existante, constructions permanentes nécessaires
Existing infrastructure, permanent works required
- Infrastructure permanente prévue (indépendamment des Jeux Olympiques)
Planned permanent infrastructure (irrespective of the Games)
- Infrastructure permanente supplémentaire (liée aux Jeux Olympiques)
Additional permanent infrastructure (Games dependent)
- Sites temporaires requis pour l'accueil des Jeux Olympiques d'hiver
Temporary venues required for the Olympic Winter Games

-  Autoroute
Autobahn
-  Réseau des Routes Principales
Major Road Network
-  Chemin de fer / Train de banlieue
National/Suburban Rail
-  Frontière
Border
-  # Voir tableau 15.6
See Table 15.6

- | | |
|--|--|
|  Biathlon
<i>Biathlon</i> |  Snowboard HP (half-pipe)
<i>Snowboard HP (Halfpipe)</i> |
|  Bobsleigh
<i>Bobsleigh</i> |  Snowboard PGS (stalom géant parallèle)
<i>Snowboard PGS (Parallel Giant Slalom)</i> |
|  Combiné nordique
<i>Nordic Combined</i> |  Snowboard SBX (snowboard-cross)
<i>Snowboard SBX (Snowboard Cross)</i> |
|  Curling
<i>Curling</i> |  Aéroport
<i>Airport</i> |
|  Hockey sur glace
<i>Ice Hockey</i> |  Centre des médias du parc de neige
<i>Snow Park Media Centre</i> |
|  Luge
<i>Luge</i> |  Centre int. de radio-télévision (CIRTV)
<i>Int. Broadcast Centre (IBC)</i> |
|  Patinage artistique
<i>Figure Skating</i> |  Centre principal de presse (CPP)
<i>Main Press Centre (MPC)</i> |
|  Patinage de vitesse
<i>Speed Skating</i> |  Cérémonies d'ouverture et de clôture
<i>Opening & Closing Ceremonies</i> |
|  Patinage de vitesse sur piste courte
<i>Short Track Speed Skating</i> |  Cérémonies de remise des médailles
<i>Medal Ceremonies</i> |
|  Saut à ski
<i>Ski Jumping</i> |  Gare centrale
<i>Central Railway Station</i> |
|  Skeleton
<i>Skeleton</i> |  Hôtel de la famille olympique
<i>Olympic Family Hotel</i> |
|  Ski acrobatique (bosses)
<i>Freestyle (Moguls)</i> |  Königssee - Hébergement des Athlètes
<i>Königssee - Athletes Accommodation</i> |
|  Ski acrobatique (sauts)
<i>Freestyle (Aerials)</i> |  Sites au milieu ouvert
<i>Live Sites</i> |
|  Ski acrobatique (ski-cross)
<i>Freestyle (Ski Cross)</i> |  Village des médias
<i>Media Village</i> |
|  Ski alpin
<i>Alpine Skiing</i> |  Village olympique
<i>Olympic Village</i> |
|  Ski de fond
<i>Cross Country Skiing</i> |  Zone hôtelière principale
<i>Main Hotel Area</i> |



PLAN B / MAP B Sites / Venues



ANNECY

- | | | | |
|-----|---|-----|--|
| 1 1 | Patinage artistique
Figure Skating | 8 7 | Ski de fond
Cross Country Skiing |
| 2 | Piste courte
Short Track | 9 8 | Combiné nordique
Nordic Combined |
| 3 2 | Patinage de vitesse
Speed Skating | 9 8 | Saut à ski
Ski Jumping |
| 4 3 | Curling
Curling | 9 | Combiné nordique
Nordic Combined |
| 5 4 | Ski acrobatique - Sauts
Freestyle - Aerials | A | Village olympique d'Annecy
Annecy Olympic Village |
| 5 | Ski acrobatique - Bosses
Freestyle - Moguls | B | Centre des médias d'Annecy
Main Media Centre |
| 6 5 | Surf des neiges - Halfpipe
Snowboard - Halfpipe | C | Village des médias
Media Village |
| 6 | Surf des neiges - Cross
Snowboard - Cross | D | Théâtre des cérémonies
Ceremonies Theatre |
| 6 | Surf des neiges - Slalom géant parallèle
Snowboard - Giant Slalom | | Cérémonie des médailles à Annecy
Annecy Medal Ceremony |
| 6 | Ski acrobatique - Ski cross
Freestyle Ski Cross | E | Zone principale d'hôtels
Main Hotel Area |
| 7 6 | Biathlon
Biathlon | | |

CHAMONIX MONT-BLANC

- | | | | |
|-------|---------------------------------------|---|--|
| 10 9 | Hockey sur glace
Ice Hockey | F | Village olympique de Chamonix
Chamonix Olympic Village |
| 11 10 | Ski Alpin
Alpine Skiing | G | Centre des médias en montagne
Chamonix Media Centre |
| 12 11 | Hockey sur glace
Ice Hockey | H | Cérémonie des médailles à Chamonix
Chamonix Medal Ceremony |
| 13 12 | Ski Alpin
Alpine Skiing | | |

LA PLAGNE

- | | | | | | |
|-------|-------------------------------|--|-----------------------------|--|---------------------|
| 14 13 | Bobsleigh
Bobsleigh | | Skeleton
Skeleton | | Luge
Luge |
|-------|-------------------------------|--|-----------------------------|--|---------------------|

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Aéroport de Genève
Geneva Airport | | Aéroport de Lyon - Saint Exupéry
Lyon - Saint Exupéry Airport |
| | Scène olympique
Olympic Live Site | | Site de compétition
Competition venues |
| | Site d'entraînement
Training venues | | Autoroutes
Motorways |
| | Gare principale
Main rail station | | Réseau des routes principales
Main road network |
| | Réseau ferré principal
Mainline rail | | Réseau ferré secondaire
Secondary line rail |
| | Train des jeux
Games train | | |

- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| | Existant, pas de constructions permanentes
Existing, no permanent works | | Existant, constructions permanentes
Existing, permanent works | | Supplémentaire permanent
Additional permanent |
| | Prévu permanent
Planned permanent | | Temporaire
Temporary | | |

09

09-6

Emplacement des sites / Venue Location - Plan B / Map B

Pôle d'Alpensia / Alpensia Cluster

- Biathlon
- Ski de fond
- Cross Country Skiing
- Saut à ski
- Ski Jumping
- Combiné nordique
- Nordic Combined
- Ski alpin [Technique]
- Alpine Skiing [Technical]
- Stade olympique
- Olympic Stadium
- Hôtel du CIO
- IOC Hotel
- Village des médias
- Media Village
- Village olympique d'Alpensia
- Alpensia Olympic Village
- Luge
- Luge
- Bobsleigh
- Bobsleigh
- Skeleton
- Skeleton
- CIRTV/CP
- IBC/MPC

Jungbong / Jungbong

- Ski alpin [vitesse]
- Alpine skiing [Speed]

Parc Phoenix Bokwang / Bokwang Phoenix Park

- Ski acrobatique [bosses, sauts, ski cross]
- Freestyle skiing [Mogul, Aerial, Ski cross]
- Snowboard [PGS, HP, SBX]
- Snowboard [PGS, HP, SBX]

Pôle côtier / Coastal Cluster

- Curling
- Curling
- Patinage artistique
- Figure Skating
- Short-track
- Short Track Speed Skating
- Village olympique côtier
- Coastal Olympic Village
- Village des médias
- Media Village
- Patinage de vitesse
- Speed Skating
- Hockey sur glace II
- Ice Hockey II
- Hockey sur glace I
- Ice Hockey I

Infrastructure de transport / Transport Infrastructure

- Autoroute [à 4 voies]
- Expressway [4 lanes]
- Route locale
- Local Road
- Chemin de fer
- Railroad
- Gare
- Railroad Station
- Echangeur
- Interchange
- Site de compétition / Patinoire d'entraînement
- Competition Site / Training Rink

Code couleur / Colour Coding

- Existant, pas de constructions permanentes
- Existing, no permanent works
- Existant, constructions permanentes
- Existing, permanent works
- Prévu
- Planned
- Supplémentaire
- Additional
- Temporaire
- Temporary
- Ligne de démarcation
- Secure perimeter

